



été 2022

JOURNAL DES LIBERTÉS

*Réflexions d'un promeneur climatique
à la recherche de la Raison perdue*

Prisonniers de « la Liberté » !

*Mettre en pratique les principes du
libéralisme économique : Gustave de Molinari*

*La seule urgence sur le climat est
de cesser d'en avoir peur*

*Retraites, l'enjeu est de généraliser la
capitalisation collective en France*

journaldeslibertes.fr



Directeur de la publication :

Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION †
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON

Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoît RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolai WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN †



Journal des libertés

© 2022, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969 (imprimé)
ISSN : 2804-8733 (en ligne)



www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique

Whims Media

Republicii 202

105700 Comarnic

Prahova, Roumanie

www.whimsmedia.com

Equipe technique

Christian NĂSULEA

Diana NĂSULEA

Beatrice CREȚU

Dragoș BECHERU

Constantin POPA



Sommaire

Avant-propos

- 5 Le Kobzar *Pierre Garelo*

Dossier Climat

- 9 Réflexions d'un promeneur climatique à la recherche de la Raison perdue *Erwan Queinnec*
- 27 La seule urgence sur le climat est de cesser d'en avoir peur *Benoît Rittaud*
- 41 Le climat et le pessimisme *Christian Gerondeau*
- 51 Climat et liberté *François Facchini*

Les fondements

- 69 Prisonniers de « la Liberté » ! *James Simpson*
- 85 Mettre en pratique les principes du libéralisme économique : Gustave de Molinari *Alexia Bedeville*
- 107 Retraites, l'enjeu est de généraliser la capitalisation collective en France *Nicolas Marques*
- 123 L'âge de la retraite : qu'importe ? *Jacques Garelo*

Essais critiques

- 131 Le libéralisme au péril de la BD française *Jean-Philippe Feldman*
de Zaoui, Dutreix et Pluttark
- 141 Macron ou le mystère du verbe *Jean-Pierre Chamoux*
de Damon Mayaffre
- 151 Pourquoi la France a-t-elle raté son tournant libéral ? *Jean-Philippe Feldman*
de Kevin Brookes

Notes de lecture

- 157 John Stuart Mill, libéral utopique *Alain Laurent*
de Camille Dejardin

Continuer ➡



- | | | |
|-----|---|------------------------------|
| 163 | Une brève histoire des économistes aixois
<i>de Jean-Yves Naudet</i> | <i>Sylvain Trifilio</i> |
| 169 | Civilisation et libre arbitre
<i>de Jean-Philippe Delsol</i> | <i>Jacques Garelo</i> |
| 173 | La France sens dessus dessous
<i>de Sophie de Menthon</i> | <i>Jacques Garelo</i> |
| 177 | Benjamin Constant
<i>de Léonard Brunand</i> | <i>Jean-Philippe Feldman</i> |



Avant-propos

Le *Kobzar*

par
Pierre Garelo

Il en va des libertés comme de la santé, c'est souvent lorsqu'on les perd que l'on réalise combien elles nous sont précieuses. Souvent, mais pas toujours... Dans notre beau pays nos libertés nous sont sans cesse retirées, une à une, plus ou moins subrepticement et pour des raisons diverses mais toujours présentées comme participant à de nobles causes. Les conséquences de cette lente érosion de nos libertés sont multiples et néfastes. Mais nos compatriotes ont bien du mal à faire le lien entre les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien et l'abandon de ces libertés.

Montrer que les échecs que nous essuyons dans notre société sont précisément dus au fait que nous avons renoncé à nos libertés : tel est le travail que nous poursuivons dans ce 17^{ème} numéro avec, en particulier, un dossier important—et que nous poursuivrons dans le numéro suivant—sur le climat. Tout aussi important est le travail inverse qui consiste à illustrer les dynamiques *vertueuses* que permet *un rétablissement des libertés*, comme lorsqu'il s'agit de faire en sorte que ceux qui le souhaitent puissent bénéficier d'une retraite correcte. Alors que nous sortons d'une longue période électorale qui, sans surprise, s'est



avérée peu propice à la réflexion, et que les débats post-électoraux ne laissent présager rien de bon pour les mois à venir, ce travail d'analyse est essentiel si nous voulons entretenir l'espoir de jours meilleurs, pour nous et pour nos enfants.

Des jours meilleurs ! C'est sans doute ce à quoi aspirent des millions d'Ukrainiens. Nous ne leur avons pas consacré beaucoup de place dans les pages de ce numéro. Peut-être parce que l'actualité est trop violente, trop rapprochée et que les mots sont difficiles à trouver. Mais il faudra sans doute analyser ces terribles événements—sans comparaison avec nos difficultés !—et en tirer les leçons. Les Ukrainiens voient chaque jour leurs libertés les plus essentielles bafouées, ruinées. Et ils se battent, ils donnent leurs vies, pour donner une chance à leurs libertés.

Comme tant d'autres, ce triste conflit m'a permis de mieux faire connaissance avec ce peuple et son histoire bien tourmentée, souvent sous le joug d'une puissance étrangère qu'il s'agisse du tsar de Russie, du Sultan Ottoman ou du Roi de Pologne. J'ai ainsi pu découvrir la vie et les poèmes de l'un des auteurs de langue ukrainienne les plus fameux : Taras Chevtchenko. Né fils de serf dans un village non loin de Kiev, il perd très tôt ses deux parents. Mais la chance sourit à l'orphelin lorsque son maître l'envoie prendre des cours de peinture à Saint Pétersbourg. Quelques années plus tard, le 22 avril 1838, grâce aux efforts de ses amis artistes russes, il est affranchi du servage. Mais cette liberté il l'utilise pour réclamer la même liberté pour tous les siens. Une bataille qui lui vaudra de passer une bonne partie de sa vie d'homme « libre » en prison ou en exil forcé.

Dans ses poèmes il reprend souvent la figure du *kobzar*, un barde errant qui porte en lui et à travers ses chants, la mémoire et l'amour de l'Ukraine et de la liberté, souvent perdue, parfois retrouvée, toujours menacée. En voici deux courts extraits.

*La Nuit de Taras [extraits]*

A la croisée des chemins assis,
Un kobzar joue de la kobza,
Tout autour, des garçons et des filles,
Comme des coquelicots en fleur.
Le kobzar joue et chante longtemps,
Par ses mots il raconte comment
Les Moscovites, la Horde, les Polonais
Se sont battus contre les Cosaques,
Comment les gens se sont rassemblés
Un dimanche tôt le matin,
Dans un verdoyant ravin.
Le kobzar joue et chante longtemps,
A en faire rire le malheur...

[...]

Ô mon Ukraine, ô mon Ukraine !
Ma mère, ô ma mère !
Quand je pense à toi, ô ma patrie,
Mon pauvre cœur pleure...
Qu'est-il advenu des Cosaques
Et de leurs manteaux écarlates ?
Des *bountchouks* ? Des hetmans ?
Qu'en est-il advenu ? Ont-ils brûlé ?
La mer bleue aurait-elle
Englouti les montagnes
Et les immenses tombeaux ?
Les montagnes se taisent, la mer s'agite,
Les tombeaux s'attristent,
Et les Polonais règnent
Sur les enfants des Cosaques.



A Osnovianenko [extraits]

...

J'erre au milieu des neiges et fredonne :
« Ô pré, ne bruis pas ! »
Mais je ne puis plus chanter. Et toi, père,
Les gens te respectent,
Tu as une belle voix.
Chante-leur donc, mon cher,
Le Sitch, les tombeaux,
Quand les a-t-on érigés,
Qui y repose.
Chante-leur le temps jadis, merveilleux,
Qui a été, qui n'est plus.

...

Chante, mon père, aigle cendré !
Puissé-je pleurer,
Puissé-je revoir mon Ukraine
Une fois encore.
Puissé-je écouter encore
La mer s'agiter,
Et la jeune fille, sous le saule,
Commencer à chanter *Htyts*.

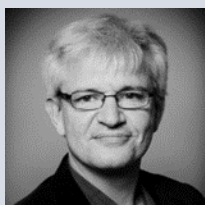
Taras Chevtchenko et ses compatriotes d'aujourd'hui, en défendant leur liberté défendent la nôtre ne serait-ce qu'en nous rappelant la valeur de celle-ci. Ne l'oublions pas. Ne les oublions pas.

Les deux passages sont tirés de Kobzar, de Taras Chevtchenko, Traduit de l'ukrainien et annoté par Darya Clarinard, Justine Horetska, Eugerran Massis, Sophie Maillot et Tatiana Sirotchouk, Les Éditions Bleu et Jaune, 102, avenue des Champs-Élysées, Paris (2015).



Réflexions d'un promeneur climatique à la recherche de la Raison perdue

de
Erwan Queinnec



Erwan Queinnec est diplômé de Sciences Po Paris et docteur en sciences de gestion. Il est maître de conférences des universités depuis 1998 (Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité). Ses travaux de recherche portent sur l'économie et le management des organisations sans but lucratif (notamment les ONG humanitaires) et des organisations médico-sociales.



Partie 1 : la physique du climat¹

Comme chacun sait, le climat est sans doute la grande passion idéologique de notre époque : un objet scientifique devenu politique. Toute l'éco-anxiété contemporaine s'articule autour de cette thématique, à laquelle on finit même par réduire la problématique écologique tout entière. « Il faut sauver la planète ». « Il y a urgence climatique ». « Plus que trois ans avant que le réchauffement soit irréversible ». Autant de slogans dont les médias font régulièrement leurs choux gras.

D'un point de vue scientifique, le climat est un objet composite, à la fois physique, social, économique et politique. En cela, il colle à l'idéal de la « science post normale » : devenu cause d'intérêt général, le climat prête le flanc à une sorte de dessaisissement scientifique dont, malgré elle peut-être, la climatologie a favorisé l'avènement, en dépit des menaces qu'il recèle. Sans doute une part importante de la climatologie se rêve-t-elle en science d'autorité pourvue d'une mission de conseil politique : c'est exactement ce dont procède le GIEC, dont les travaux et les concepts guideront cette promenade climatique. Pour autant et tout à l'inverse, la politisation du climat invite aussi à la vigilance citoyenne (et scientifique), de manière à apporter la contradiction. Pour la climatologie *mainstream*, cela revêt nécessairement un aspect agaçant car tout discours parascientifique peut effectivement énoncer de grosses bêtises (en fait, le discours scientifique aussi, on y reviendra). Mais si l'on admet que certains climatologues ont œuvré à la politisation de leur objet de recherche, ils ne font alors que récolter le Frankenstein scientifique dont ils ont semé le germe.

Le GIEC – en anglais, IPCC ² – est un organisme de l'ONU (Organisation des Nations Unies) – créé en 1988 pour faire

¹ La seconde partie de ces *Réflexions* sera publiée dans le numéro 18, automne 2022.

² International Panel for Climate Change. On note que la notion d'expert, librement adoptée par la traduction française (Groupement



périodiquement le point sur l'état des connaissances climatiques et ce qu'elles impliquent en matière de politique publique. Le GIEC produit périodiquement (tous les six ans environ) un rapport abondamment commenté, divisé en trois volets qui correspondent à autant de groupes de travail : la physique du climat (groupe de travail n°1, WG1), les impacts socio-économiques du réchauffement (WG2), les politiques publiques d'atténuation du réchauffement (WG3). C'est donc l'incarnation du climat pensé en tant qu'objet conceptuel composite, évoqué plus haut. Dans cet article, on s'appuiera largement sur le résumé technique de WG1 (la physique du climat) du cinquième rapport du GIEC (AR5), paru en 2013-2014.

La littérature giéciste est de maniement délicat pour au moins deux raisons. La première vient de ce qu'elle produit, dans chacun de ses domaines d'investigation, trois documents : un rapport complet (plusieurs milliers de pages), un résumé technique (182 pages, hors annexes mais foire aux questions incluse, pour ce qui concerne WG1, AR5) et un résumé pour les décideurs, de quelques dizaines de pages. Il est vraisemblable que la plupart des commentateurs se targuant d'avoir lu « le rapport du GIEC » n'aillent pas au-delà de ce dernier, dont la lecture est aussi simple que la fonction est prosélyte. La deuxième précaution de lecture vient de ce que la climatologie, à l'instar de n'importe quelle science, est nettement moins consensuelle qu'on ne le dit souvent. Le GIEC étant commis à un état de l'art aussi rigoureux que possible, il lui faut tenir compte de quantité de désaccords et incertitudes. Ainsi, sur chaque thème abordé, le GIEC agrmente son propos de jugements en probabilité (« il est extrêmement probable que » ; « il est aussi probable qu'improbable », etc.) et de niveaux d'accord scientifique (« degré de confiance élevé, moyen, faible », etc.) dont l'omission peut facilement tronquer le compte rendu. Les expressions byzantines auxquelles ces précautions donnent lieu obscurcissent la lecture du document mais s'avèrent indispensables à son objectivité recherchée.

International d'Experts sur le Climat) ne figure pas dans l'appellation anglo-saxonne.



Précisons enfin que si le GIEC est l'objet de critiques sur lesquelles on reviendra, le travail de fond auquel il se livre, dans sa partie scientifique, me semble remarquable. Et pour qui daigne faire l'effort que cela implique, ce travail titanesque permet au lecteur profane d'accéder à un inestimable gisement de connaissances.

On tâchera donc de proposer une sorte de panorama du climat largement inspiré de cette littérature giéciste. Cette première partie de notre promenade intellectuelle se concentre sur la physique du climat. Dans un deuxième article, on abordera quelques questions d'ordre épistémologique, économique et politique.

1. La physique du climat : forçage radiatif et conséquences climatiques

Cette première partie du propos est celle d'un béotien ayant simplement tenté d'appréhender la trame de la thèse « carbocentriste » (parfois qualifiée de « climato-réchauffiste » ou encore de « giéciste », terme que je retiendrai), imputant la majeure partie de l'actuel réchauffement de la Terre aux émissions anthropiques de dioxyde de carbone (CO₂). Le compte-rendu qui suit est le fruit de plusieurs mois de lecture attentive, non seulement dédiée au résumé technique du groupe de travail n°1 du GIEC (WG1, AR5) mais à plusieurs liens ou articles allant dans le sens ou à l'encontre du paradigme giéciste.

Sa finalité est quasi-exclusivement didactique ; je ne ferai d'ailleurs que mentionner les points rencontrés de controverse, sans en inférer d'autre commentaire qu'intuitif (et encore, rarement). Sans surprise, la physique du climat est un sujet d'une fascinante complexité, appelant questions, doutes et controverses à quasiment tous les étages de sa conception. La complication principale vient, selon moi, de ce que la climatologie est une science de l'intimité de la Terre, envisagée à la fois comme corps (matière) et comme système climatique. Trois thèmes-clés me semblent devoir jaloner cette promenade intellectuelle au centre du climat : le forçage radiatif, le rôle du CO₂ et la variabilité naturelle.



1.1. Le forçage radiatif

Pour commencer, deux tendances semblent acquises : depuis 1880, la Terre s'est réchauffée³ et le contenu de l'atmosphère sèche en CO₂ a augmenté de 40% depuis l'ère préindustrielle (selon les chiffres les plus récents, cela représente 410 parties par million de molécules d'air – ppm – autrement dit, 0,04% de l'atmosphère sèche). De là à présumer que la hausse du CO₂ atmosphérique rend la Terre fiévreuse, il n'y a qu'un pas qui sera franchi dans une théorie formulée au début du vingtième siècle par le chimiste suédois Svante August Arrhenius. Celle-ci donne aujourd'hui lieu au paradigme giéciste (que je qualifierai aussi de théorie *mainstream*).

Comment la Terre se réchauffe-t-elle ? En recevant et absorbant le rayonnement solaire. Le soleil donne à la planète bleue son énergie vitale (mesurée en joules), l'illumine et la réchauffe. Pour simplifier à l'extrême, la Terre reçoit du soleil une certaine quantité de rayonnement. Une partie de ce rayonnement est accueillie par la Terre et l'autre est « immédiatement » rejetée, c'est-à-dire renvoyée dans l'espace. Dans ce qui est accueilli, 240 watts/m² en moyenne, une partie est conservée (principalement dans les océans, véritable régulateur thermique de la planète) et l'autre renvoyée à son tour, sous forme de rayonnement infrarouge. C'est à ce stade que le CO₂ fait son œuvre : il s'agit d'un gaz triatomique ayant, en tant que tel, la propriété d'absorber les rayons infrarouges (comme une vitre, d'où le terme de « gaz à effet de serre »). Dès lors, ce gaz contrarierait le « voyage » du rayonnement terrestre sortant vers l'espace, ce qui contribuerait à réchauffer la basse atmosphère (troposphère) et refroidir la haute atmosphère (stratosphère)⁴.

³ Sur la période 1880-2012, WG1 fait référence à une fourchette de 0,65°C-1,05°C, soit 0,85°C en « moyenne ». D'autres sources, remontant jusqu'à 1850, donnent le chiffre de 1,1°C.

⁴ De nombreuses sources indiquent que le rayonnement infrarouge sortant est « renvoyé » à la Terre par l'atmosphère, du fait des gaz à effet de serre. D'autres précisent qu'il est « piégé » (comme « bloqué »). Je ne suis pas



La climatologie *mainstream* se base donc sur des principes physiques qui ne sont pas discutés : (i) la loi radiative d'une part (donnant lieu aux notions de forçage et bilan radiatifs), c'est-à-dire la physique de la relation rayonnement-chaleur, capturée par la fameuse équation de Stephen-Boltzmann⁵ ; (ii) les lois de la thermodynamique, d'autre part, c'est-à-dire les lois de conservation et de comportement de l'énergie. Pour le dire simplement, toute variation chronique de la température terrestre ne peut venir que d'une rupture d'équilibre thermique dont la cause est exogène (rayonnement solaire, production anthropique de CO₂) ou endogène (vapeur d'eau atmosphérique, par exemple) au système terrestre : c'est que qu'on appelle le forçage radiatif, mesuré en watts par mètres carrés.

Ce premier étage théorique de la climatologie revêt un aspect conceptuel fondamental, à mon sens totalement occulté par le débat public : le forçage radiatif ne se traduit pas par un réchauffement du « climat », comme on l'entend ou le lit tout le temps mais bien de la Terre envisagée en tant que corps noir. C'est d'ailleurs ce dont rend compte l'expression *global warming* (réchauffement global donc « du globe »). Ainsi, la question n'est pas de savoir si le CO₂ réchauffe « le climat » (je crains que cette formule ne soit à peu près insignifiante). La question est de savoir si le CO₂ réchauffe la Terre et ce qu'est l'impact de ce réchauffement global sur le système climatique (en cela, l'expression parfois rencontrée de « dérèglement climatique » me semble correcte). Cette subtilité conceptuelle n'a l'air de rien et pourtant, elle implique quelque chose d'important : il n'y a pas de contradiction nécessaire entre forçage radiatif d'une part, variabilité naturelle du climat d'autre part. Ce sont deux phénomènes différents quand bien même sont-ils liés. Or, le rapport du GIEC est effectivement péremptoire sur le forçage

capable de dire si les deux termes font allusion à un même processus. Quoi qu'il en soit, celui-ci est « réchauffant ».

⁵ $\phi = \sigma T^4$ où ϕ est le rayonnement et T la température d'un corps. Le paramètre σ est donc la constante qui permet de faire le lien entre les deux. En somme, la hausse de la température d'un corps implique qu'il reçoit ou stocke plus de rayonnement, donc d'énergie.



radiatif mais nettement moins pour ce qui concerne ses effets sur le climat.

Alors, à ce point du compte rendu, y-a-t-il actuellement (et depuis 1850) un forçage radiatif « réchauffant » ? Précisons d'abord que l'équation de Stephen-Boltzmann, présentée en note 5, s'applique à un corps noir, c'est-à-dire un corps totalement absorbant du rayonnement incident (on sait que le noir absorbe le rayonnement – réchauffe – et que le blanc le rejette). La mesure du degré de clarté d'un corps s'appelle l'albédo. Un albédo de 0 (de 1) correspond au corps noir (blanc). La Terre a un albédo de 0,3 (c'est donc un corps sombre) qui peut varier en fonction de ses sols et de son atmosphère (forêts, déserts, banquise, nuages, etc.). L'équation de Stephen-Boltzmann doit donc être ajustée en fonction de ce paramètre, dont l'appréciation ne me semble cependant pas susciter de controverse.

Une autre question importante porte sur la mesure des températures. On l'a vu, la Terre aurait « pris » environ 1°C en un siècle et demi. Ce chiffre provient de relevés enregistrés par des stations locales (précis mais... locaux) et, depuis 1979, par les relevés satellitaires (globaux mais moins précis). À ce stade, deux points de contention, l'un empirique, l'autre méthodologique, se font jour. Sur le plan empirique, certaines voix allèguent que le réchauffement nocturne est surévalué : il procéderait d'un phénomène de convection (donc de distribution) plutôt que d'adjonction de chaleur (c'est un argument avancé par John Christy, savant géocosceptique ayant joué un rôle pionnier dans les relevés de températures satellitaires). D'autres arguments interrogent les méthodes de redressement de ces relevés de température (il ne s'agit pas de données brutes – constatées – mais travaillées). Tout ceci peut expliquer que l'évaluation du réchauffement terrestre tolère une certaine approximation.

D'un point de vue plus conceptuel, certains mathématiciens ont pu mettre en question la notion de « température moyenne ». Pour ma part, je m'interroge plutôt sur la notion de « température normale », *a fortiori* si l'on tient compte des approximations de mesure susmentionnées. En effet, la hausse des températures n'est pas constatée mais mesurée en



anomalies par rapport à une période de référence de trente ans considérée comme représentative du climat contemporain. C'est ce qui permet notamment au GIEC d'affirmer que les trois dernières décennies sont les plus chaudes de ces 800 dernières années. Pour le béotien que je suis, trente ans paraissent bien courts pour établir une « norme ». Ne risque-t-on pas d'attribuer à un facteur de forçage (en particulier le CO₂) ce qui relève, en réalité, d'une cyclicité naturelle, éventuellement plus versatile et plus autonome que ce que prévoient les modèles ?

Le temps climatique me paraît ainsi constituer une ligne de fracture scientifique. Un réchauffement d'1°C sur un siècle et demi n'est pas forcément déconcertant, dès lors qu'il succède à quatre siècles « froids » – le « petit âge glaciaire » (1450-1850) – eux-mêmes imputables, selon le GIEC, à un forçage refroidissant. À cette aune, il n'est pas étonnant que la climatologie hétérodoxe se réfère plus volontiers à la paléoclimatologie que son adversaire *mainstream*⁶. *A contrario*, l'importance que donne le giécisme au réchauffement contemporain s'appuie sur une théorie radiative permettant non seulement de l'expliquer mais de l'extrapoler.

En tout état de cause, le forçage radiatif est un phénomène permanent, inhérent à la nature même de la planète Terre. Une stabilité multi-décennale des températures signifierait donc moins une absence de forçage qu'un équilibre des facteurs permettant de le décrire. En entérinant la hausse, tendancielle et significative, de la température terrestre depuis un siècle et demi, on est donc amené à présumer la prépondérance d'un facteur réchauffant dans l'action du forçage radiatif. Celui-ci est-il endogène ou exogène au système Terre ? C'est là qu'intervient le CO₂.

⁶ Sur ce point, voir F. Janko, N. Moricz et J. P. Vancso (2014), « Reviewing the climate change reviewers: Exploring controversy through report references and citations », *Geoforum*, 56, pp. 17-34.



1.2. Le rôle du CO₂

Selon le GIEC, la Terre se réchauffe principalement du fait des émissions mondiales de CO₂ liées à la production d'électricité et de ciment. Selon les géosceptiques, ce sont les facteurs naturels relevant de l'astrophysique – changement d'axe orbital de la Terre, cycles solaires longs et courts – ou de la variabilité naturelle du climat, qui dominent. CO₂ et astrophysique renvoient aux causes exogènes du forçage radiatif (respectivement anthropiques et naturelles)⁷ tandis que la variabilité naturelle évoque la notion de cause endogène. Cette dichotomie exogène-endogène, je l'espère didactique, ne rend cependant pas justice aux interactions climatiques en jeu, d'abord parce qu'une cause exogène (le CO₂ anthropique) peut activer des facteurs endogènes (les rétroactions climatiques) tandis qu'à l'inverse, les éléments-clés du système climatique (endogènes) peuvent être influencés par des facteurs astrophysiques (exogènes) : l'activité du soleil pourrait ainsi expliquer une part substantielle du comportement de l'océan et des nuages. Le GIEC ne fait d'ailleurs pas mystère que ces derniers, en particulier, sont la grande inconnue de la science du climat (on considère généralement que les nuages de haute altitude sont réchauffants car ils contrarient la course des infrarouges vers l'espace ; les nuages de basse altitude seraient refroidissants car ils renvoient vers l'espace une part du rayonnement solaire incident).

En tout état de cause, il n'y a jamais « une » cause du forçage radiatif. Celui-ci est multifactoriel. Pour citer rigoureusement le GIEC, les émissions anthropiques de CO₂ expliqueraient « plus de la moitié » du réchauffement contemporain ce qui, en toute rigueur, apporte un peu de nuance au mot d'ordre habituel de l'alarmisme climatique.

Il revient donc à la recherche scientifique d'identifier la contribution des diverses composantes du forçage radiatif, au réchauffement contemporain. Les causes astrophysiques de long terme

⁷ Cette formulation opposant anthropique et naturel correspond à la terminologie géociste. Elle implique que le comportement humain consistant à se chauffer et s'éclairer ne serait pas... naturel (au sens de la nature humaine). On devine ce qu'un tel lexique recèle de potentiel dogmatique.



(les changements orbitaux de la Terre) semblent en peine d'expliquer un réchauffement anormalement rapide (voire rapidement anormal). Et l'irradiance solaire est relativement faible sur la période étudiée (je n'ai pas vu de controverse sur ce point). La relation complexe entre activité solaire et régulateurs climatiques – nuages et « ondes baroclines » de l'océan – peut en revanche fournir une part d'explication. Mais le « solarisme climatique » relève de l'hétérodoxie scientifique.

Le GIEC y préfère deux autres candidats : les gaz à effet de serre (GES, principalement le CO₂) et les aérosols, à savoir les poussières atmosphériques d'origine naturelle – principalement volcanique – ou anthropique. Les premiers sont réchauffants, les seconds sont refroidissants⁸. Par exemple, c'est aux aérosols volcaniques que le GIEC impute l'essentiel du léger refroidissement terrestre relevé sur la période 1940-1970. J'avoue que cet argument me laisse perplexe dans la mesure où l'effet refroidissant des aérosols est puissant et de courte durée alors que l'effet du CO₂ est modéré mais tenace (rappelons cependant que ma perplexité de béotien ne vaut pas contre-argument).

Les divergences scientifiques susmentionnées se retrouvent jusque dans la représentation mathématique de la dynamique du climat qu'entretiennent chacune des écoles de pensée : pour la science *mainstream*, il existe une relation linéaire entre émissions de GES et hausse de la température terrestre, une fois paramétrés les autres facteurs de réchauffement ; on peut même supposer que cette relation

⁸ Ceci comporte une conséquence aussi méconnue qu'intéressante : en effet, une grande partie des aérosols sont anthropiques (ils correspondent à la pollution atmosphérique d'origine industrielle : des particules carbonées, soufrées ou autres, plutôt nocives pour la santé humaine). À leur propos, le GIEC précise que « les rejets anthropiques d'aérosols devraient fléchir à terme, en raison de l'adoption de politiques sur la qualité de l'air, ce qui éliminerait leur effet de refroidissement à la surface de la Terre et amplifierait donc le réchauffement » (p. 148 du résumé technique WG1, AR5). Ainsi, la réglementation anti-pollution aurait un impact réchauffant sur le « climat » ! De nombreux commentaires tendent pourtant à mettre CO₂ et pollutions atmosphériques dans le même « sac écologique », allant parfois jusqu'à confondre leurs effets sur la santé humaine...



linéaire tourne à l'exponentielle, dans le cas des modélisations climatiques les plus alarmistes. Pour les géocosceptiques, au contraire, le climat présente une dynamique cyclique (c'est notamment la posture des tenants de l'astrophysique) ou chaotique (tenants de la variabilité naturelle). Aucune modélisation n'est pleinement satisfaisante : du fait de son aspect multifactoriel, la « linéarisation » de la relation GES-température se heurte à des ruptures de trend. Ainsi, comme susmentionné, la période 1940-1970 présente un profil contrariant. Et le « hiatus » relevé depuis le début des années 2000 – une hausse des températures moindre que prévue par les modèles – est une autre contrariété abordée par WG1 (normalisée depuis lors)⁹. Ces contrariétés peuvent cependant être expliquées, dès lors qu'elles ne dérogent pas à la théorie du forçage radiatif.

De manière générale, la climatologie n'est pas une science de confirmation (un privilège réservé aux sciences expérimentales) mais d'argumentation et de contre-argumentation. Ainsi, le géicisme oppose au solarisme, l'invisibilité (ou l'aspect hautement conjectural) des causes dont il se prévaut. Pour autant, le CO₂ doit lui-même affronter quelques objections. J'identifie ici quatre points de contention.

Avant de les aborder, une précision s'impose : selon le GIEC lui-même, le rôle direct du CO₂ sur le réchauffement est relativement modéré. D'autres GES sont nettement plus calorifiques – à commencer par le méthane, 28 fois plus réchauffant que le CO₂ – mais ils sont émis en moindre quantité et/ou restent moins longtemps dans l'atmosphère¹⁰. La fonction perturbatrice du CO₂ résiderait donc dans les « rétroactions positives » qu'il provoque, à savoir ses effets d'amplification du

⁹ Le réchauffement relativement modeste des années 1998-2013 pourrait être dû à un refroidissement océanique sous-estimé par les modèles (S-P. Xie et Y. Kosaka, « What Caused the Global Surface Warming Hiatus of 1998-2013 », *Current Climate Change Reports*, 3, pp. 128-140).

¹⁰ L'évaluation des émissions de GES se mesure d'ailleurs, soit en gigatonnes de CO₂, soit en gigatonnes « d'équivalent carbone », à savoir un tonnage de GES multiplié par un coefficient de réchauffement. Ainsi, une tonne de méthane équivaut à 28 tonnes de CO₂.



réchauffement endogène. En termes plus simples, plutôt que de neutraliser l'effet du CO₂ – à l'instar d'un système homéostatique – le climat s'emballerait de son fait. L'exemple le plus clair de cette rétroaction positive réside en l'évaporation de l'eau des océans : la chaleur augmentée de la Terre provoque de l'évaporation, qui augmente la teneur atmosphérique en vapeur d'eau, laquelle est un GES très réchauffant. Et ainsi de suite, s'il n'y a bien entendu pas de contre-feu climatique, dans un sens refroidissant.

La théorie des rétroactions positives est plus conjecturale que celle du forçage radiatif, ne serait-ce que parce que l'on sort de la science physique *stricto sensu* pour entrer dans celle des systèmes complexes. Or, elle joue un rôle fondamental dans la théorie *mainstream* de l'interaction CO₂-climat.

Mais revenons à nos quatre points de contention. Fidèle à l'esprit didactique de cette promenade climatique, je ne mentionne les trois premiers que pour mémoire : (i) les émissions de CO₂ pourraient être une conséquence et non une cause du réchauffement global (le CO₂ piégé dans les calottes glaciaires de Vostock est souvent invoqué à l'appui de cet argument) ; (ii) les émissions anthropiques de CO₂ ne contribuent que pour une toute petite partie au surcroît de CO₂ atmosphérique (les sources naturelles d'émission étant prépondérantes) ; (iii) passé un seuil d'émissions (déjà franchi), l'effet d'une quantité additionnelle de CO₂ sur les températures serait nul ou insignifiant, du fait d'une saturation de son pouvoir d'absorption des infrarouges. J'ai pu vérifier que certains de ces arguments (peut-être tous) avaient donné lieu à publications scientifiques¹¹. Certains d'entre

¹¹ Certains articles, brandissant notamment le troisième argument, contestent que le CO₂ contribue au forçage radiatif. Il s'agit naturellement de papiers hétérodoxes. Dans le seul travail francophone que j'ai pu identifier sur la controverse climatique, ces papiers sont mentionnés (*in* Lionel Scotto d'Apollonia, 2014, « Les controverses climatiques : une analyse socioépistémique », Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Valéry, Montpellier III).



eux - notamment le second - me laissent cependant perplexe sans qu'il y ait lieu de s'appesantir.

Je me permets de soulever un dernier point bien que je ne l'aie pas souvent rencontré. Il porte sur l'historique des émissions de CO₂. Celles-ci sont bien mesurées depuis 1958 et le GIEC postule une réaction relativement rapide des températures à ces émissions (« sensibilité climatique » et « réponse transitoire du climat »). Or, on considère qu'historiquement, les émissions de CO₂ ont crû de manière exponentielle, ce qui se comprend aisément au regard du sentier de développement économique de la Chine et de l'Inde, dont la production d'électricité est essentiellement thermique. Toutefois, on peut se demander si les émissions des années 1940-1970 (concomitantes d'un refroidissement terrestre) ne sont pas sous-estimées. Cette période de reconstruction économique est une sorte d'âge d'or de l'industrie lourde et du bâtiment, très fortement émetteurs. C'est aussi l'apogée économique de l'URSS, qui connaît une croissance rapide et dont l'industrie, faiblement efficiente, est très gourmande en matières premières. C'est enfin, rappelons-le, le temps de la deuxième guerre mondiale et d'une industrie de l'armement fonctionnant à plein. Les quelques recherches auxquelles je me suis livré à propos de l'histoire des émissions de CO₂ semblent confirmer que les émissions contemporaines de la deuxième guerre mondiale, notamment, sont mal connues. Mais je ne livre cette interrogation qu'à titre de suggestion de recherche.

1.3. Les effets du réchauffement terrestre sur le climat : la variabilité naturelle

Passons maintenant brièvement à l'impact du réchauffement terrestre sur le système climatique. Je retiens trois conséquences majeures : une variance croissante des températures (plus d'extrêmes chauds et froids, mais avec une prépondérance des canicules), l'acidification des océans (réduisant notamment leur capacité d'absorption du CO₂), la hausse tendancielle du niveau de la mer, dont les évaluations varient sans donner lieu à prédiction catastrophique (la



catastrophe résiderait en une fonte brutale, jugée très improbable, des inlandsis groenlandais et/ou antarctique). Bien sûr, le réchauffement se traduit aussi par des étés polaires plus longs et donc, une tendance à la fonte de la banquise arctique (en particulier) et de nombreux glaciers.

On peut sans doute qualifier ces phénomènes de « préoccupants ». Mais la littérature glaciériste n'autorise pas à en concevoir de « catastrophe ». De ce point de vue, d'ailleurs, le rapport du GIEC présente un aspect équilibré, certains commentaires ayant pu lui reprocher sa... tiédeur.

Car, en particulier, le GIEC refuse d'imputer les catastrophes météorologiques (sécheresses, inondations, cyclones) au réchauffement terrestre, allant même jusqu'à considérer qu'en la matière, les dernières décennies sont moins dangereuses que nombre d'époques antérieures (en particulier pour ce qui concerne sécheresses et inondations)¹². Sans doute le GIEC prend-il acte que si un événement de cet ordre est bien naturel, ses conséquences sont socio-économiques, un niveau de développement élevé permettant d'en parer les désagréments plus que ce n'est le cas d'une économie précaire. Par ailleurs, les catastrophes naturelles sont (encore) trop rares pour être capturées par la loi des grands nombres – probabilité et statistique – au fondement de la

¹² En matière de catastrophes naturelles, le diagnostic est plus ou moins assuré selon les régions. Pour ce qui est de la vision d'ensemble, le mieux est de s'en remettre à la lettre du rapport (résumé technique WG1 français, AR5, p. 50) : « La tendance observée des périodes de (...) sécheresse (...) à l'échelle du globe s'associe à un degré de confiance faible. Cela masque toutefois d'importantes variations au plan régional (...). Les épisodes de sécheresse du dernier millénaire étaient d'une plus grande ampleur et d'une durée plus longue que ceux observés dans de nombreuses régions depuis le début du XX^e siècle (degré de confiance élevé). (...). Le degré de confiance reste faible pour ce qui est des variations à long terme (centennales) de l'activité cyclonique tropicale. (...). Un degré de confiance faible est associé aux tendances, à grande échelle, aux épisodes de tempête au cours du siècle dernier (...). Il apparaît avec un degré de confiance élevé que des inondations plus importantes que celles enregistrées depuis le XX^e siècle se sont produites au cours des cinq derniers siècles (en Europe, Asie et Amérique du nord) ».



modélisation. Quand bien même cet enseignement n'est pas définitif, il reste étonnant que l'un des grands arguments du catastrophisme climatique ne soit pas avalisé par le GIEC. Curieusement (ou pas), cette information n'est d'ailleurs pas reprise dans le résumé pour les décideurs...

Pour le reste, le GIEC insiste sur les rétroactions positives qui devraient accentuer plutôt qu'atténuer certaines dynamiques climatiques : les régions les plus sèches devraient s'assécher ; les régions pluvieuses devraient l'être plus ; les océans salés (doux) devraient continuer de voir leur salinité augmenter (diminuer), etc. Mais ces prédictions sont généralement affectées de jugements en probabilité et/ou niveaux de confiance mitigés.

En somme, je ne lis rien (ou pas grand-chose) dans la littérature giéciste qui (i) dénie à la variabilité naturelle sa vocation du pilotage du climat et (ii) incite à l'alarmisme. La modélisation elle-même, si elle se targue de bien reproduire le climat du passé, débouche sur une gamme de prédictions plutôt large. Il est également vain, en l'état actuel des connaissances, de prédire le climat d'une région en particulier.

Il est raisonnable de considérer que, pour certaines régions (tropicales, en particulier), les conséquences climatiques du réchauffement terrestre sont à craindre. Il pourrait aussi s'agir d'une opportunité pour les régions les plus septentrionales du globe, dans la mesure où réchauffement et CO₂ ont aussi pour qualité d'intensifier la photosynthèse végétale, plutôt propice à un... verdissement de certaines régions. Précisons d'ailleurs que la seule époque relativement récente tenue pour aussi chaude que la nôtre – en Europe seulement – s'étend de 950 à 1250 (« optimum médiéval »). Or, cela coïncide avec une ère de remarquable prospérité, tenue par certains historiens comme un premier âge du capitalisme occidental, dont le développement de nombreuses cités constitue l'indice le plus marquant.



Conclusion

Telle que je la perçois, la problématique du « réchauffement climatique » – expression regrettable s'il en est – convoque deux questions en une : les causes contemporaines du forçage radiatif, d'une part, les effets de ce dernier sur le système climatique, d'autre part. Le forçage radiatif réchauffant s'appuie sur des températures dont le comportement haussier déconcerterait la variabilité naturelle. Mais celle-ci ne voit pas ses propriétés de régulation météorologique radicalement prises en défaut, du moins pour l'instant.

Au cours de ma promenade climatique, j'ai vu passer bien des objections adressées à la climatologie *mainstream*. Je ne les ai pas toutes évoquées et ne suis pas capable d'en évaluer la pertinence. Je regrette, en tant que profane aujourd'hui averti, qu'un débat scientifique expurgé de ses excès dogmatiques ne puisse avoir lieu, à des fins didactiques. Sur le climat, il existe une controverse scientifique ; on ne voit pas comment il en irait autrement puisqu'il n'est pas de science sans controverse. Il reste à définir les bornes de cette dernière, à distinguer ce qui relève de la théorie ou de l'observation, de la science physique ou de la science des systèmes, du concept ou de la mesure. Or, du fait de son extrême politisation, le débat climatique suscite trop de « bruit », comme si la science était sommée de dire rapidement le « vrai », plutôt que de patiemment et sereinement le découvrir.

Pour ma part et à l'instar de ce qu'en dit le statisticien Nassim Nicholas Taleb, je tiens le réchauffement terrestre contemporain pour un facteur de risque. C'est d'ailleurs ainsi que l'envisage une grande part de la littérature économique. Or, tout risque appelle une démarche d'assurance, d'autant plus efficace qu'elle peut s'appuyer sur une épargne abondante, donc un niveau important de développement économique. Le savoir climatologique peut aussi nourrir les stratégies d'adaptation des régions les plus exposées aux conséquences du réchauffement (on pense aux bandes côtières de l'Océan indien, entre autres exemples possibles).

Il convient cependant de se garder de l'hubris climatique, dont l'idéal de la décroissance constitue la face janséniste. Il faudrait réduire



drastiquement (et rapidement) notre production et notre consommation – donc notre niveau de vie – de façon à stopper nos émissions de CO₂ et, ainsi, sauver la planète. Ce message est dangereux à l'aune même de ce que nous dit la climatologie : même en stoppant nos émissions, l'inertie du CO₂ dans l'atmosphère n'en modifierait pas substantiellement l'influence radiative. L'humanité ne serait pas moins confrontée au risque climatique mais serait plus démunie pour s'en prémunir. De surcroît, rappelons que la recherche climatologique est produite par les laboratoires des pays riches – « capitalistes » – à grands renforts de moyens financiers ; c'est une aporie supplémentaire du « décroissantisme » que d'ignorer que la recherche sur laquelle il s'appuie, est elle-même un produit du système qu'il dénonce.

À l'autre extrémité du spectre climato-idéologique, existe aussi une tentation de l'hyper technoscience qui ne laisse pas d'inquiéter. Nombre de traités internationaux fixant des objectifs de seuils d'émission des GES et/ou d'augmentation des températures, la tentation d'un interventionnisme géo-ingénierique « refroidissant » existe, qu'évoque le GIEC à la fin de son résumé technique. Si certaines modalités de cette géo-ingénierie semblent acceptables (piégeage du CO₂ atmosphérique, augmentation de l'albédo terrestre), d'autres relèvent de techniques de diminution du rayonnement solaire dont la perspective confine à l'apprenti sorcellerie. Le GIEC, heureusement, se montre réservé à l'endroit de cet interventionnisme climatique, manifestation ultime de la « vanité fatale ¹³ » des gouvernements et autres institutions internationales, s'enivrant d'un pouvoir de « régulation » qui irait jusqu'à prétendre mettre notre planète au pas de ses fantasmes technocratiques. Ainsi, entre le mythe du bon sauvage et celui de Robocop, la passive soumission de l'homme à Mère Nature et l'illusion orwellienne du contrôle total, la recherche de la Raison perdue mène à la redécouverte de la seule ressource dont dispose réellement l'humanité : la liberté d'apporter des solutions locales à des problèmes locaux, tels qu'il est raisonnable de les anticiper.

¹³ F.A. Hayek (1988), *The Fatal Conceit: the Errors of Socialism*, Chicago, Chicago University Press.



La seule urgence sur le climat est de cesser d'en avoir peur

de

Benoît Rittaud



Benoît Rittaud est mathématicien à l'université Sorbonne Paris Nord, et président de l'Association des Climato-Réalistes. Dernier ouvrage paru : *Geocratia* (le Toucan, 2021).



Contester l'alarmisme contemporain sur l'évolution du climat n'est pas seulement courir un risque pour sa réputation : c'est aussi se lancer dans une entreprise de longue haleine, tant le discours dominant a su dresser d'efficaces et multiples lignes de défense contre toute tentative de critique, même mesurée et rationnelle.

Le récit lui-même, inlassablement ressassé, a acquis le statut de vérité par un effet classique de répétition. Selon ce récit, les activités humaines, notamment l'industrie, l'agriculture, les transports ou encore le chauffage urbain, émettent une grande quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère (le CO₂), qui conduit, via diverses rétroactions, à accroître l'effet de serre, un phénomène physique dont le résultat tangible est une élévation rapide et sans précédent de la température atmosphérique. En bouleversant ainsi les équilibres naturels, les activités humaines conduisent à un « dérèglement », une « disruption », voire une « crise » climatique. (Le qualificatif en vigueur change plus souvent que l'affiche du dernier Marvel.) Parmi les principaux effets redoutés de ce réchauffement, outre l'accroissement du nombre, de la durée et de l'intensité des épisodes caniculaires et de sécheresse, on s'alarme par avance de la fonte des glaciers, de la hausse du niveau marin, de l'acidification des océans, de la chute de la biodiversité ou encore de l'effondrement des rendements agricoles. Bientôt, des millions de « réfugiés climatiques » franchiront nos frontières, autant en raison de ces catastrophes elles-mêmes que des « guerres du climat » qui verront des armées entières s'affronter pour le contrôle des ressources hydriques ou agricoles.

Réprimande et rédemption

Une fois ce récit posé viennent les réprimandes d'une simplicité toute biblique : en croquant, au XIX^{ème} siècle, la pomme de la connaissance des lois de la thermodynamique, l'Humanité aurait commis son péché originel. Un siècle plus tard, elle aurait donc été chassée du jardin d'Éden climatique dans lequel elle avait le bonheur de vivre aux époques précédentes. Devenus pêcheurs par le simple fait de respirer, nous devons quotidiennement nous repentir de nos mauvaises



actions. N'avons-nous pas branché notre chauffage cet hiver ? Ne nous sommes-nous pas déplacés pour nous rendre à notre travail ou partir en vacances ? N'utilisons-nous pas une machine électrique plutôt que les services d'une lavandière des temps jadis ?

Le chemin de la rédemption, lui, emprunte à la fois à la religion et au totalitarisme. La première se lit en filigrane dans les appels à une sobriété toute franciscaine (« heureuse », rassurons-nous), dans la possibilité de racheter nos péchés par les indulgences (les compensations carbone) ou encore dans les grandes processions (les manifestations pour « éveiller les consciences »). Quant à la seconde, elle se voit dans le recours constant à la peur et à la menace, mais aussi dans le fait que chaque instant de notre vie doit désormais être mesuré à l'aune unique du climat. Il nous faut y penser lorsque nous nous nourrissons, lorsque nous nous habillons, lorsque nous nous déplaçons, lorsque nous achetons, ou même lorsque nous jetons. Le climat ne se contente pas d'être un sujet parmi d'autres, ni même de disposer du statut de « problème le plus important ». Non : il doit être le point focal de *toute* considération, quelle qu'elle soit. Tout doit trouver le moyen de s'y ramener, qu'il s'agisse d'économie, de défense, des institutions, voire du covid. La « justice climatique » voisine donc avec la consommation « éco-responsable », les « grèves pour le climat » ou encore la Constitution qui, durant le dernier quinquennat et dans l'indifférence générale, aurait dû se voir affublée de « la lutte contre le changement climatique » dans son article premier. N'oublions pas l'éducation, terrain de jeu traditionnel des idéologues, avec, exemple entre mille, ce passage sur l'enseignement de l'histoire de l'art dans les programmes de collège : « Arts, énergies, climatologie et développement durable »... Un projet récent, porté notamment par le député et brillant mathématicien Cédric Villani, proposait d'obliger tous les étudiants de l'enseignement supérieur, quelle que soit leur filière, à suivre des heures de formation sur l'écologisme. Juste après l'élection présidentielle, ce sont les ministres du Gouvernement de qui l'on voulait exiger qu'ils suivent une formation expresse sur les enjeux climatiques, pour susciter chez eux une « réaction tripale ».



Pourquoi le silence

En d'autres temps, et pour d'autres sujets, tout cela aurait mis depuis longtemps la puce à l'oreille de la plupart des gens raisonnables de tous bords. Ceux qui placent la liberté au cœur de leurs valeurs devraient à l'évidence se dresser de manière bien plus nette qu'ils ne le font contre les multiples réglementations et interdits causés par la peur climatique. (Comme l'explique Loïk Le Floch-Prigent, la cause principale de la désindustrialisation de la France n'est plus le dumping social des pays moins avancés mais l'empilement des normes et réglementations environnementales.) La pensée marxiste ou post-marxiste devrait, de son côté, s'élever avec énergie contre l'anti-productivisme des décroissancistes et autres collapsologues qui ont pourtant pignon sur rue dans les courants dominants de la gauche. Les seuls qui devraient embrasser le plus volontiers l'idéologie climatique sont les conservateurs les plus réactionnaires : « La terre, elle, ne ment pas », nous disait le régime de Vichy. Si, dans les faits, c'est l'inverse qui se produit, sans doute faut-il y voir un simple effet de positionnement tactique. L'effondrement de l'Union soviétique a conduit la gauche à utiliser l'écologisme comme nouvel angle d'attaque contre le capitalisme. En France, la primaire écologiste de 1993 qui voit la victoire de Dominique Voynet sur Antoine Waechter marque ce basculement. Les défenseurs historiques de la « préservation de la nature » qui se situaient plutôt à droite, voire à droite de la droite, ont, eux, lâché l'affaire. La nécessité de se positionner leur fait désormais endosser une forme d'opposition, mais qui demeure prudente, limitée, presque honteuse. Le sujet n'est plus le leur.

Il y a bien sûr plusieurs explications à ce phénomène qui voit un discours catastrophiste, largement démenti par les observations, continuer tranquillement à prospérer, sans opposition autre que de détail. La plus immédiate est la brutalité avec laquelle sont traités les rares dissidents. Richard Lindzen, John Christy, Judith Curry, Vincent Courtillot, Peter Ridd et plus récemment Pascal Richet ne sont que quelques exemples de ces scientifiques prestigieux traînés dans la boue pour avoir contesté tel ou tel aspect du millénarisme climatique. Bien d'autres scientifiques savent pourtant que le catastrophisme climatique



ambient n'a pas lieu d'être, mais ne le reconnaissent que sous le manteau. Un directeur de laboratoire connu m'a donné son soutien confidentiel, pour ne pas porter préjudice à la carrière des doctorants et jeunes chercheurs qui travaillent avec lui.

Car les chiens de garde ne tolèrent aucune dissidence, même indirecte, comme on l'a vu avec Philippe Verdier, ancien responsable du service météo de France Télévisions remercié pour avoir osé dénoncer l'hypocrisie des politiques climatiques à la veille de la COP21 de Paris. À la louable exception de FO France Télévisions, aucun syndicat de journalistes n'a bougé.

Du Canada (Susan Crockford) à la Belgique (Samuel Furfari), tous les pays occidentaux sont frappés à plus ou moins grande échelle. Le dernier exemple en date est tout récent : le 18 mai, Stuart Kirk, patron mondial des « investissements responsables » chez HSBC, a mis publiquement en doute la pertinence des investissements climatiques, déclarant que « les alertes apocalyptiques non fondées, stridentes, partisans et intéressées sont toujours fausses. » Il a été aussitôt suspendu.

L'étendue du désastre intellectuel est particulièrement flagrante en sociologie des sciences. En France, Bruno Latour est efficacement parvenu à étouffer toute pensée véritablement réflexive sur le climat au profit d'un bréviaire militant qui ne recule pas devant l'ignominie : quelques jours à peine après les attentats de novembre 2015, Latour prenait sa plus belle plume pour écrire que l'indignité des climato-sceptiques était équivalente à celle des terroristes du Bataclan.

Le cas de Latour est révélateur, car ce sociologue des sciences avait au départ tout l'outillage intellectuel pour étudier intelligemment la mécanique à l'œuvre derrière les proclamations de « consensus scientifique ». Il fut un analyste impitoyable des récits un peu trop triomphalistes sur la marche irrésistible et désintéressée de la science vers le progrès. Jadis utile poil à gratter pour faire descendre les scientifiques de leur piédestal, Latour, et tant d'autres avec lui, a hélas choisi la facilité. Son hémiplogie intellectuelle lui fait désormais réserver



ses flèches aux épouvantails commodes que sont « la droite américaine » ou les « lobbys du fossile ».

Le climat constituant le point de rencontre de tout ce qui ne va pas dans nos sociétés occidentales, ne pas en avoir peur revient, par une fausse contraposée vieille comme le monde, à cautionner tous les errements, réels ou imaginaires, dont les pays développés se rendent coupables. Le « dérèglement » frappe plus durement les plus pauvres, mais aussi les minorités discriminées, raciales comme sexuelles. Ce sont les animaux « gentils » qui en sont victimes, alors que les « méchants » (moustiques, chenilles processionnaires...) en profitent.

Tout cela peut prêter à sourire, mais il faut bien comprendre que l'ensemble crée une ambiance à laquelle les scientifiques n'échappent pas davantage que le commun des mortels. Tout experts qu'ils sont, leur adhésion à l'alarmisme est bien moins souvent issue d'une analyse rationnelle qu'à une envie de bien faire mêlée d'une confiance de principe envers leurs pairs. En s'intéressant à la façon dont un marché du carbone permettra (ou pas) de réduire les émissions nettes de CO₂, un économiste, même prix Nobel, ne conforte pas la thèse dominante sur le climat : il la prend comme hypothèse de travail, ce qui est très différent. Le nombre de spécialistes capables de décrire, au-delà du discours vulgarisé, la mécanique de l'effet de serre, l'homogénéisation des données paléoclimatiques et les interactions entre l'océan et l'atmosphère sont rares, et ne peuvent guère s'appuyer sur une tradition scientifique établie tant ces questions sont jeunes et le recul sur elles pratiquement inexistant.

Bien sûr, si l'alarmisme climatique était justifié, ces excès pourraient passer par pertes et profits. Après tout, les épisodes de l'émergence de la théorie de l'Évolution n'ont pas tous été inconditionnellement à l'honneur des partisans de Darwin, ce qui n'empêche pas que ce sont bien ces derniers qui ont fait avancer la science pour de bon. Si la survie de l'Humanité est en jeu, on peut bien tolérer quelques dégâts collatéraux.

Il est important de prendre un instant pour mesurer le caractère en réalité dangereux d'une telle position de principe, qui n'est pas loin



de l'idée que la fin justifie les moyens. En l'occurrence, les moyens employés font de la science l'instrument d'une nouvelle Inquisition. On peut choisir de céder à l'inquiétude, à condition de garder en mémoire que proclamer l'« urgence » est bien souvent un moyen déguisé d'interdire la réflexion.

Un climat « dérégulé » ?

La science nous donne-t-elle vraiment des raisons de nous inquiéter ? L'opposition entre ceux que nous appellerons *carbocentristes* (qui nous disent que oui) et les climato-réalistes (qui pensent que non) tient notamment à la façon dont sont considérés deux éléments d'appréciation : les observations et les simulations numériques issues des modèles.

Commençons par ces derniers. Selon les carbocentristes, les modèles de circulation générale, fondés sur les lois de la physique, ont une valeur prédictive qui permet de proposer des trajectoires pour les indicateurs globaux tels que la température à l'horizon 2050 ou 2100. En réalité, ces modèles souffrent des défauts inhérents à toute représentation simplifiée d'un système hautement complexe. En pratique, les projections proposées pour les décennies à venir sont extrêmement étalées, et malgré cela réussissent toutes à trop réchauffer la Terre par rapport aux observations, quelques années plus tard seulement. Une publication proposant une série de simulations pour l'Amérique du Nord à l'horizon 2100 faites par un même modèle a montré des résultats sans rapport les uns avec les autres, la différence tenant à de simples modifications, très limitées, des conditions initiales. C'est l'image bien connue du papillon battant des ailes ici et provoquant, par une chaîne de conséquences imprévisibles, un ouragan un mois plus tard à l'autre bout de la planète.

Il n'est pas anodin que cet « effet papillon » qui a popularisé dans les années 70 la théorie du chaos concerne un phénomène du système atmosphérique. Si la prévision météorologique est si difficile, voire impossible à moyen terme, c'est précisément parce qu'il est impossible



de connaître l'état du système de façon suffisamment précise pour empêcher des erreurs de se multiplier.

On ne peut donc pas invoquer la capacité de la science à prévoir les éclipses ou le retour de l'hiver pour justifier de l'emploi des modèles climatiques. Le système considéré est infiniment plus complexe que le système solaire, qui lui demeure bien plus stable, y compris à l'échelle des millénaires.

Les données du réel

Les données disponibles sont encore récentes, mais peuvent tout de même nous renseigner sur l'état du système climatique. Bien sûr, comme ce dernier n'a pas plus aujourd'hui qu'hier un électroencéphalogramme plat, il est toujours possible aux uns et aux autres de lui trouver une courbe dans un sens ou dans l'autre. Mais si vraiment le climat se « déréglaît » (sans que, en l'absence de tout « règlement climatique », l'on sache bien quel sens exact donner à l'expression), on devrait tout de même trouver une nette majorité d'indicateurs qui en témoignent. On en est heureusement très loin.

Le climat s'est, en moyenne, réchauffé de l'ordre de 1°C en un siècle et demi, tandis que la teneur atmosphérique en CO₂ est passée de 0,03 % à 0,04 % depuis la révolution industrielle : telles sont les conclusions sur lesquelles le doute n'existe plus de façon significative. Encore la valeur de 1°C est-elle à prendre avec des pincettes, tant il est difficile de reconstituer les températures d'il y a un siècle. (En pratique, les multiples ajustements nécessaires ont en effet fortement tendance à réchauffer le présent et à refroidir le passé, et les modifications ainsi faites sont d'un ordre de grandeur qui n'est pas si loin de celui du réchauffement total.)

Le réchauffement a amené la planète à un niveau de température sans doute proche de celui d'épisodes antérieurs qui se reproduisent plus ou moins tous les mille ans : optimums médiéval, romain, minoen... Ses effets ne sont pas plus dramatiques que les évolutions tout aussi



spectaculaires du passé et documenté, pour notre pays, dans la célèbre *Histoire du climat depuis l'an mil* d'Emmanuel Le Roy-Ladurie.

Certes, les médias savent faire sensation en choisissant le moment opportun pour nous parler de la banquise montrant une « évolution inquiétante » — sans se donner la peine de signaler quand la courbe change de sens. Et lorsque la tendance ne va résolument pas dans le sens voulu, on peut toujours mobiliser un événement particulier. Les cyclones en sont un cas typique, car ils permettent de montrer des images tragiques sans avoir à rappeler que ces phénomènes existent depuis toujours et que rien ne permet d'affirmer leur augmentation ou de la redouter pour l'avenir.

Parfois, les données vont carrément dans le sens inverse de ce qui nous est perpétuellement suggéré. C'est le cas des ours polaires. Dans son film, Al Gore a montré un malheureux ourson (qui n'existait qu'en dessin animé) condamné à nager sans plus trouver de bloc de glace sur lequel monter et se reposer. Par la suite, le *National Geographic* a fait grand bruit avec une vidéo d'un ours polaire décharné cherchant désespérément sa pitance dans un environnement sans glace... Le magazine a finalement dû reconnaître que cela n'avait rien à voir avec le réchauffement climatique, mais le mal était fait.

Contrairement à une idée reçue, les ours polaires ne sont pas en train de disparaître, au contraire. L'espèce prospère, principalement depuis un traité des années 70 qui en interdit la chasse (qui, elle, les avait fortement menacés). Les chiffres sont imprécis, mais on estime que leur nombre a au moins doublé depuis 50 ans, peut-être même triplé, voire quintuplé.

Toutes les courbes ne sont pas en contradiction aussi spectaculaire avec le ressenti général, mais à moins de vouloir absolument trouver de quoi se faire peur, on peine à trouver quelque chose qui doive nous faire redouter la fin du monde.

Le niveau de la mer ? Oui, il monte un peu, sans d'ailleurs avoir attendu nos 4x4 et nos usines pour le faire, et bien plus lentement qu'il y a quelques milliers d'années. Comme toute évolution, cette hausse posera des problèmes locaux ou régionaux, mais qui ne ressembleront



ni de près ni de loin au Déluge biblique et ne justifient aucunement de mettre fin à la civilisation industrielle.

Les glaciers ont tendance à fondre ? En effet. Cela permet d'ailleurs de mettre au jour divers artefacts et voies de communications utilisées il y a quelques milliers d'années par nos ancêtres — car pas plus que le reste du monde les glaciers ne sont immuables. Les données historiques indiquent par exemple que ceux des Alpes étaient probablement bien plus réduits à l'époque romaine qu'aujourd'hui.

Dans les années 80, Julian Simon expliquait que l'humanité avait tous les atouts pour poursuivre l'entreprise du progrès et de l'amélioration de l'existence de tous, chiffres à l'appui. On lui demandait alors pourquoi il ne donnait pas aussi « les autres chiffres », ceux de ses adversaires, qui voyaient l'apocalypse à chaque coin de rue. Simon répondait : « parce qu'il n'y a pas d'autres chiffres. Ceux que je vous donne sont les seuls qui existent. »

Il faut dire à peu près la même chose pour le climat. Il peut y avoir quelques différences ponctuelles selon les techniques d'investigation, on peut bien sélectionner ici ou là telle ou telle présentation qui va dans le sens voulu, ou ne retenir de la masse des données que celles qui confortent ses préférences, mais d'une manière générale les données disponibles racontent toutes à peu près la même histoire : celle d'un réchauffement modéré sans gravité à l'échelle globale, et sans cause unique. On est bien en peine d'expliquer le léger refroidissement observé au milieu du XX^{ème} siècle, au moment même où l'industrialisation s'est mondialisée. On a tout autant de mal à expliquer comment la Terre a pu, au début du XX^{ème} siècle, se réchauffer autant et sur une même durée qu'à la fin de ce même XX^{ème} siècle, alors même que les quantités de CO₂ émises dans l'atmosphère ont été sans commune mesure pendant les deux périodes. Quant au XXI^{ème} siècle, on cherche encore l'explication de la stagnation de quinze ans des températures, qui n'a été interrompue que par un phénomène réchauffant naturel et ponctuel aujourd'hui dissipé (El Niño).



Pour l'adaptation

Être climato-réaliste n'a rien à voir avec un quelconque déni devant un monde qui change. C'est au contraire prendre acte de ce changement, sans s'en étonner particulièrement ni s'en inquiéter hors de proportion, tout en intégrant le fait qu'il faut s'y préparer, notamment dans certains secteurs tels que le tourisme ou l'agriculture. C'est aussi considérer que la plupart des problématiques climatiques, et plus généralement environnementales, relèvent de considérations et d'actions locales, à l'opposé des grand-messes pompeuses que sont les COP. Enfin, le climato-réalisme considère qu'il ne faut pas tout mélanger. Ceux qui construisent en zone inondable puis se lamentent d'être inondés accusent volontiers « le climat » pour se dédouaner de leurs responsabilités, mais nous ne sommes pas obligés de faire chorus sous prétexte que la planète devrait être sauvée.

La question de l'adaptation aux oscillations climatiques est sans doute le vrai point sur lequel les plus raisonnables des climato-réalistes et des carbocentrismes pourront finir par s'entendre. Cela impliquera d'en finir une bonne fois pour toutes avec les délires des « politiques d'atténuation » qui prétendent réduire drastiquement les émissions de CO₂. Si elles étaient suivies à l'échelle demandée (ce qui est heureusement loin d'être le cas, même si ce qui est fait contribue largement à notre déclin), ces politiques auraient pour aboutissement un effondrement économique complet — au moins en Occident. Le fanatisme de ce projet s'est révélé dans toute sa splendeur lorsque le Haut Conseil pour le climat a affirmé dès juillet 2020 que les restrictions drastiques dues au premier confinement étaient encore loin du niveau des besoins.

Il est vrai que le projet de s'adapter aux évolutions du climat présente un gros défaut : celui d'être parfaitement réalisable, donc à mille lieues des scénarios catastrophistes hollywoodiens si excitants.

L'adaptation est possible parce que l'évolution du climat est modérée, sans rien à voir avec une « dramatique accélération » toujours annoncée pour demain. Nous avons donc du temps pour nous préparer à faire face aussi bien à la hausse du niveau marin sur certains littoraux



(et à sa baisse dans d'autres) qu'à l'aridification dans certaines régions (et à l'humidification d'autres). L'industrialisation tant honnie des militants climatiques est précisément ce qui nous permettra le mieux de faire face à ces évolutions qui ne devraient plus nous surprendre depuis la naissance de la géologie moderne. Notre puissance industrielle, nos capacités techniques, nos outils d'investigation et de prévision (notamment numériques et satellitaires) nous rendent infiniment mieux préparés que jadis à lutter contre les catastrophes naturelles. Par exemple, rien n'empêche la mise en place d'un réseau complet d'observation, d'alerte et de mise à l'abri des populations du Pacifique les plus exposées aux typhons — rien si ce n'est une volonté politique appuyée par un soutien économique et la mobilisation des compétences existantes.

Honneur au CO₂

Enfin, il est tout aussi important de rappeler que les changements climatiques présentent également des avantages, parfois immenses, aussi bien pour la biosphère en général que pour l'humanité en particulier. Il est notamment bien documenté que la surface verte de notre planète a augmenté de l'équivalent de 18 millions de kilomètres carrés en moins de 40 ans (deux fois la superficie du Sahara), et que cela est principalement dû à l'augmentation de la teneur atmosphérique en CO₂. Essayez donc d'imaginer comme ce chiffre tournerait en boucle s'il s'agissait d'une diminution...

Le gaz carbonique n'est pas un gaz satanique. Il est le principal facteur de croissance des plantes, comme le sait n'importe quel maraîcher qui ne manque pas d'en injecter dans ses serres pour augmenter sa production. Depuis un siècle, l'augmentation du CO₂ a conduit à un accroissement des rendements de la presque totalité des plantes cultivées, céréales comme légumes, parfois à des niveaux spectaculaires : 10 % pour le maïs, 30 % pour le soja, et 40 % pour le blé depuis 1940. Rien ne permet de craindre une inversion de tendance, même si la concentration en CO₂ poursuivait sur sa lancée.



Jusqu'ici le climato-réalisme n'a pas trouvé de symbole à opposer aux ours polaires des carbocentristes. Peut-être pourrait-on donc proposer de dresser un monument à la gloire du CO₂...

Les organisateurs de l'année mondiale de la chimie en 1999 avaient choisi un beau slogan : « Je suis la fée de la matière, je suis la clé de la vie, je suis la chimie ». La clé de la vie, c'est l'atome de carbone. Un atome qui est partout, qui se combine avec tout, pour constituer la brique fondamentale de tout ce qui permet sur cette terre de ramper, manger, voir, respirer, en un mot : exister. Et son dioxyde est lui aussi une brique fondamentale du vivant car, comme on le sait depuis des décennies, il est au cœur de la photosynthèse, et donc le gaz le plus « vert » qui soit.

Ce qui est difficile n'est pas de le démontrer, c'est de trouver un maire qui aurait le courage de faire dresser sur le sol de sa commune une stèle où se liraient ces mots :

*En l'honneur du gaz carbonique,
promoteur de la biosphère comme nutriment premier des plantes,
bienfaiteur de l'humanité comme protecteur de l'agriculture.*



Le climat et le pessimisme

de

Christian Gerondeau



Christian Gerondeau est ingénieur de formation. Après l'Ecole Polytechnique et celle des Ponts et Chaussées et un passage au cabinet du Premier Ministre, il est devenu responsable national puis européen de la lutte contre les accidents de la route qui constituaient la grande pandémie du siècle dernier. Son action a permis de largement maîtriser celle-ci, le nombre des victimes étant revenu en France de 18 000 par an à moins de 3 000 aujourd'hui. Depuis une quinzaine d'années il s'est attaché à dénoncer les idées fausses qui ont cours dans le domaine du climat et a publié de nombreux ouvrages sur ce thème.



Il nous est sans cesse rappelé que la planète va à la catastrophe et que l'humanité connaîtra de ce fait un avenir lugubre. Pourtant l'examen des faits conduit à une vision bien différente.

Des faits positifs

C'est ainsi que l'espérance de vie, restée voisine de 25 ans pendant trois cent mille ans, atteint 72 ans de nos jours sur la planète, et plus de 80 ans dans les pays développés.

C'est ainsi également que la production agricole mondiale a été multipliée par quatre depuis une soixantaine d'années, c'est-à-dire qu'elle progresse beaucoup plus vite que la population elle-même, d'autant plus que celle-ci ralentit sa croissance au point de devoir plafonner d'ici deux ou trois décennies.

C'est ainsi également que la proportion des enfants scolarisés dans le monde, c'est-à-dire aptes à bénéficier des progrès de la connaissance, ne cesse de s'accroître, étant passée de 40 % à 80 % depuis 40 ans.

C'est ainsi également que, malgré une actualité cruelle, les guerres n'ont jamais été aussi peu répandues sur la planète qu'à l'époque actuelle si on compare celle-ci aux siècles passés.

Il n'y aurait donc aucune raison d'avoir une vision pessimiste du monde si une idéologie qui a placé au centre de ses convictions la nocivité de l'homme n'avait pris le pouvoir au sein de l'humanité et d'abord aux Nations-Unies depuis une trentaine d'années.

Le sophisme du siècle

C'est en effet depuis le premier sommet mondial de l'humanité consacré au climat à Rio de Janeiro en 1992 que s'est ancrée cette vision infondée et délétère de notre monde, qui repose sur un sophisme qui s'énonce ainsi.

- La planète va à la catastrophe à cause des émissions de CO₂ liées au recours aux énergies fossiles.



- Il faut donc réduire ces émissions, et c'est nécessairement possible.

Il s'agit d'un sophisme parce que son premier terme est infondé, le climat ayant toujours évolué, et plus encore parce que son second terme ne résiste pas à l'analyse.

Le CO₂ n'est que la conséquence du recours au pétrole, au charbon, et au gaz naturel, et l'humanité ne peut se passer de ceux-ci pour sortir de la pauvreté et de la mort. La preuve en est apportée par le fait que les émissions annuelles de CO₂ se sont accrues de 60 % depuis le sommet de Rio, et continueront à le faire comme le constatent chaque année les instances de l'Agence Internationale de l'Énergie sur la base des projections officielles communiquées par les 200 pays de la planète.

Mais les autorités supérieures qui gouvernent aussi bien les Nations-Unies que les différents pays développés ne veulent pas tenir compte de la réalité et affirment contre toute vraisemblance qu'il faut supprimer d'ici 2050 les émissions planétaires de CO₂, alors que c'est impossible.

Le document central qui soutient cette aberration date de 2011. Émanant du GIEC, un rapport spécial sur les énergies renouvelables (SRREN) a osé affirmer qu'en 2050 les énergies renouvelables intermittentes que sont les éoliennes et les panneaux photovoltaïques pourraient remplacer les énergies fossiles et répondre à « *près de 80 %* » des besoins en énergie de l'humanité ! Or, en 2011, celles-ci n'en assuraient que 0,4 %. Et en 2022, après 3 000 milliards d'euros et de dollars de dépenses inutiles en leur faveur, elles culminent à 2 % ! Comment pourraient-elles atteindre près de 80 % d'ici moins de 30 ans ? Et que ferait-on quand il n'y a ni vent ni soleil ?

Il s'agit là du mensonge fondateur, émis par des idéologues aveuglés par leur foi en une doxa découplée du monde réel et ne reposant sur autre chose que leur intime conviction, alors qu'ils affirment parler « au nom de la science ».



Un mythe délétère

La vérité veut qu'en 2050 les énergies fossiles continueront à répondre à près de 80 % des besoins en énergie de l'humanité comme elles le font aujourd'hui, et ne disparaîtront pas contrairement aux lubies de ceux qui partagent les opinions dominantes et nous conduisent à la ruine.

Car les pays en développement, désormais très majoritaires au sein des émissions, ont affirmé à Glasgow en novembre 2021 à l'occasion de la COP 21 qu'il n'était pas question qu'ils renoncent au charbon, ou gaz naturel et au pétrole, car c'était là la condition de la survie de millions de jeunes et d'enfants qui meurent aujourd'hui faute d'avoir accès aux bénéfices des énergies fossiles et notamment de l'électricité.

Il faut ajouter que toutes les dépenses qui sont faites dans le but de réduire les émissions de CO₂ des pays développés ne peuvent avoir aucune efficacité pour un autre motif, et il est essentiel. C'est que la masse du CO₂ atmosphérique s'établit aujourd'hui à 3300 milliards de tonnes, et que nos propres émissions, s'agissant des pays développés, ne l'accroissent que de 5 milliards de tonnes chaque année.

Bien entendu, les chiffres sont encore plus faibles pour l'Union européenne avec 1,6 milliard de tonnes annuelles. C'est ainsi par exemple que la suppression, impossible à réaliser par ailleurs, de toutes les émissions de CO₂ de la circulation routière européenne ne réduirait chaque année la masse du CO₂ atmosphérique que d'un 1/10 000, soit de 1 % au bout d'un siècle !

Il faut donc revenir sur terre et se rendre compte que nous vivons sur une fantasmagorie, celle d'une impossible « transition énergétique » avant la fin du siècle, déconnectée de la réalité dont les conséquences sont considérables, comme le montrent de multiples exemples qui concernent notre vie quotidienne.

Parmi ces exemples, trois seront examinés ici, qui concernent respectivement l'industrie automobile, notre fourniture nationale d'électricité, et nos transports.



Le mythe de la voiture électrique

Le 8 juin 2022, le Parlement Européen a décidé qu'à partir de 2035, seules seront autorisées de mise sur le marché les voitures électriques, celles à moteur thermique étant de ce fait interdites. On cherche en vain les avantages d'une telle décision, alors que ses inconvénients constituent une longue litanie développée dans un livre récent¹.

L'énumération des côtés négatifs de la voiture électrique laisse en effet sans voix. Telles les plaies d'Égypte, il est possible d'en compter douze au moins.

A poids égal une batterie pleinement chargée contient 20 fois moins d'énergie que des carburants essence ou diesel. Par ailleurs, il faut une demi-heure pour la recharger à 80 % dans les bornes les plus rapides, contre 5 minutes pour faire un plein de carburant. Contrairement à l'opinion dominante, les lois de la physique montrent qu'il n'existe aucun espoir de voir disparaître ces deux handicaps.

Si les véhicules électriques ne rejettent pas de CO₂ en roulant, ils en engendrent pendant leur vie souvent autant que les voitures à essence et a fortiori diesel du fait de leur construction et de celle de leurs batteries avant leur mise en service, et de la provenance de l'électricité qu'ils consomment ensuite dans la plupart des pays.

Même si les véhicules électriques n'engendraient aucun rejet de CO₂, le volume des émissions liées à la circulation routière est si insignifiant en regard de la masse du CO₂ présente dans l'atmosphère qu'il n'en résulterait comme on l'a vu aucun effet significatif sur celle-ci et donc sur le climat si celui-ci dépend d'elle.

Les voitures électriques coûtent beaucoup plus cher que leurs équivalentes à moteur thermique. La généralisation des voitures électriques irait à l'encontre de la démocratisation de l'automobile qui

¹ Ch. Gerondeau, *La voiture électrique et autres folies*, Éd. L'Artilleur, 2022.



a été l'une des grandes conquêtes des décennies écoulées et réserverait leur acquisition aux plus fortunés.

Le passage au véhicule électrique ne peut avoir aucun effet sur une pollution de l'air qui a déjà pratiquement disparu dans les villes occidentales comme en témoigne la blancheur retrouvée de nos façades.

A l'issue des 8 ans de garantie de leur batterie, la valeur de revente des voitures électriques serait négligeable compte tenu de la nécessité d'acheter une nouvelle batterie pour un coût de 10 000 à 20 000 euros selon les modèles. La fabrication du lithium et des terres rares nécessaires aux batteries modernes s'accompagne de graves problèmes environnementaux.

Sauf à mettre en place de nouvelles et très lourdes taxations, les finances publiques de pays européens vont se trouver privées des centaines de milliards d'euros que leur rapportent aujourd'hui chaque année les taxes sur les carburants, d'autant plus qu'ils devraient de surcroît engager des dépenses supplémentaires pour aménager à grands frais leurs réseaux électriques.

L'industrie européenne dépense actuellement des centaines de milliards d'euros pour se reconvertir et satisfaire les exigences des autorités européennes de généralisation de la motorisation électrique dès 2035, au détriment de l'emploi et au grand bénéfice de firmes étrangères qui sont subventionnées de multiples manières.

L'Europe est la seule à vouloir généraliser le recours à l'électrification de son parc automobile. La Chine a décidé de supprimer à la fin de 2022 toute subvention aux véhicules électriques. Malgré les discours, 95 % des ventes d'automobiles aux États-Unis concernent toujours des véhicules classiques, essentiellement des SUV de surcroît. Et il n'y a pratiquement aucune vente de voitures électriques au Japon, ni dans le reste du monde.

L'accroissement de la demande d'électricité nécessaire pour la recharge des batteries surviendrait à un moment où l'équilibre du réseau électrique européen est déjà en danger, et accroîtrait fortement les risques de « black-out » de celui-ci.



L'autonomie des voitures électriques sur les autoroutes interurbaines est trois à cinq fois plus faible qu'indiqué par les normes officielles. Il faudrait en outre dans une première phase y ramener la limitation de vitesse à 100 km/h au plus, c'est-à-dire à 80 km/h en temps complet compte-tenu des temps de recharge.

Enfin et surtout, la généralisation de la voiture électrique est incompatible avec le fonctionnement des autoroutes interurbaines. Celles-ci ne pourraient assurer leur recharge les jours de grands départs comme c'est déjà le cas en Californie alors que les voitures électriques n'y représentent que 1 % du parc. A lui seul, cet argument clôt le dossier. En cas de généralisation de la voiture électrique il faudrait 5000 bornes de recharge et une centrale nucléaire tous les cent kilomètres. Et c'est Elon Musk qui le reconnaît puisqu'il supplie les utilisateurs de ses Tesla de ne pas les utiliser pendant les grandes migrations de « Thanksgiving ».

◦

◦ ◦

En regard, on serait bien en peine de trouver un quelconque avantage à mettre en exergue. Certes, la sensation de conduite est quelque peu différente de celle d'une voiture classique, mais c'est à peu près tout, pour ne pas dire rien.

Au total, l'engouement pour la voiture électrique est dépourvu de toute logique sinon de tout bon sens au niveau mondial, et il est suicidaire pour l'Europe, ce qui ne peut conduire qu'à une seule question : Mais pourquoi, si ce n'est pour répondre à la doxa dépourvue de rationalité aujourd'hui régnante sur le monde ?

Mais la voiture électrique n'est pas seule concernée.

Le mythe de l'Hydrogène vert

L'hydrogène « vert » n'a pas plus d'avenir. Beaucoup trop cher, dangereux, difficile à utiliser car il faut le comprimer à très haute pression ou le liquéfier à - 253 degrés, impossible à distribuer partout,



les recherches qui le concernent ne subsistent qu'à coup de milliards de subventions.

L'illusoire transition énergétique

La « transition énergétique » qui voudrait que l'on puisse se passer des énergies fossiles au cours des décennies à venir relève donc du rêve. Les efforts des pays développés ne servent à rien et les milliers de milliards d'euros et de dollars consacré à l'impossible transition énergétique sont dépensés en vain.

Électricité nous n'avons besoin de rien

Il en résulte le plus inattendu des constats. Puisque la voiture électrique et l'hydrogène « vert » n'ont pas d'avenir, la consommation d'électricité n'a aucune raison de s'accroître en Europe, et elle va stagner au cours des décennies à venir *comme elle le fait déjà depuis les années 2000* ! Il en découle des conséquences étonnantes pour la France. Nous n'avons nul besoin de capacités nouvelles, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables ou de centrales nucléaires de nouvelle génération ! Nos 50 centrales nucléaires actuelles qui peuvent être prolongées indéfiniment si elles sont convenablement entretenues – comme c'est le cas aux États-Unis où elles fonctionnent 95 % du temps – peuvent suffire très largement à nos besoins en électricité pour tout avenir prévisible. C'est là une excellente nouvelle, nous pouvons éviter la hausse sans fin de nos tarifs, et avoir l'électricité la moins chère d'Europe.

Transports et bâtiments, des gaspillages sans fin

Ce sont là aussi des dizaines d'autres milliards d'euros qui sont gaspillés dans les secteurs des transports et de la construction dans l'illusion d'agir sur le climat alors que la simple prise en compte des ordres de grandeur montre que c'est en vain et qu'il y a là d'autres sources d'économies massives de dépenses publiques à un moment où celles-ci explosent sans fin.



Au total, c'est à un bouleversement de pans entiers de l'économie nationale qu'appelle le livre déjà cité – *La voiture électrique et autres folies* –, fruit de la prise en compte des faits et des chiffres.

Climat tout va bien

Il reste une question. Faut-il craindre l'impossibilité de la transition énergétique et de la poursuite des émissions de CO₂ à venir ? A l'aide de démonstrations accessibles à tous, le même ouvrage apporte la réponse, en montrant que le GIEC ment en travestissant les chiffres pour faire croire à une accélération de la hausse du niveau des mers et de la température terrestre et en affirmant parler au nom de la Science alors qu'il la trahit effrontément.

C'est en définitive une perte de raison digne du Moyen-Âge à laquelle nous assistons depuis trente ans, du fait de la prise de pouvoir au sein des plus hautes instances de l'Humanité par les adeptes d'une doxa d'essence religieuse qui ne résiste pourtant pas à toute analyse rationnelle, et qui ignore les chiffres et les cache.



Climat et liberté

par

François Facchini



François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Introduction

Parce que les libéraux, à juste titre, redoutent les politiques étatiques liberticides, ils sont dubitatifs sur l'ensemble des discours catastrophistes qui entourent le constat d'une partie des sciences du climat et de l'écologie, c'est-à-dire, la science de l'équilibre et de la préservation des milieux.

Face à l'urgence climatique ou à la sixième extinction ; face à la catastrophe qui vient ils peuvent adopter deux attitudes.

1) Le libéral peut arguer que les fondements de ce catastrophisme ne tiennent pas. Les hommes n'y sont pour rien dans l'évolution du climat, voire, la situation écologique a plutôt tendance à s'améliorer.

2) Il peut aussi prendre au sérieux ces menaces et estimer que si l'on se soucie vraiment du bien-être de l'espèce humaine dans un environnement nécessairement changeant, il faut se détourner des politiques coercitives mises en œuvre par les gouvernements (et les organismes internationaux) et faire confiance à l'initiative privée et au progrès scientifique.

Tous les libéraux sont enclins naturellement à adhérer à la seconde ligne d'attaque (ou de défense de nos libertés). Mais, fait intéressant, bon nombre de libéraux ont également mis en avant la première ligne de défense : « il n'y a pas de problème ! » Est-ce parce qu'ils trouvent les travaux et les discours de tel climatologue ou tel physicien plus convaincants que ceux de tel et tel autres ? Est-ce le fruit naturel de l'optimisme qui anime tout vrai libéral quant aux capacités des humains à répondre aux défis qui se présentent à eux (pour autant qu'on les laisse libres de créer et d'imaginer des solutions) ? Est-ce parce qu'ils voient dans cette écologie politique l'œuvre de menteurs et de manipulateurs assoiffés de pouvoir ? Sans doute y-a-t-il un peu de tout cela dans la plupart des cas.

Toujours est-il que cette multiplicité des réactions contre l'écologie politique émanant des libéraux et, en particulier, le fait que l'on trouve sous les différentes plumes libérales les deux arguments a pu être (et est peut-être aujourd'hui encore) une source de confusion et une difficulté



de communication lorsque l'on désire porter à la connaissance d'un plus large public l'essence de cette pensée libérale ; d'autant qu'une immense majorité des jeunes et moins jeunes – parmi lesquels on retrouve quelques libéraux – adhèrent à la thèse d'un environnement qui se dégrade du fait de l'action des hommes. Ce texte a pour objet d'expliquer plus en détail cette situation et d'en tirer quelques leçons.

Indépendamment des débats scientifiques autour du climat il soutient que la question que devraient se poser les libéraux lorsqu'ils abordent des problèmes environnementaux et de changement climatique en particulier est : est-ce que la liberté est une solution ou une menace pour l'environnement et la vie sur terre ?

Sur cette base, il explique, dans une première partie, pourquoi il n'est pas pertinent de répondre au catastrophisme de l'écologie politique et du néo-socialisme par la négation des problèmes environnementaux et du changement climatique en particulier (1). Il développe dans une seconde section les raisons qui conduisent à penser que les solutions privées existent et sont probablement plus efficaces que les solutions globales fondées sur la recherche hypothétique d'un accord international (2).

Prendre au sérieux le changement climatique

L'écologie politique instrumentalise l'écologie à des fins partisans. Elle doit être distinguée de la discipline scientifique, l'écologie. Elle se présente comme une nouvelle critique du capitalisme et est intimement liée à des mouvements tels que le féminisme, le tiers-mondisme, le pacifisme, le végétarisme, le combat contre la masculinité ou l'autogestion qui ne sont pas des causes écologiques au sens strict. Il s'agit de changer de système économique et social pour protéger l'homme des catastrophes que le capitalisme le conduit à préparer du fait d'une croissance insoutenable et d'une exploitation irraisonnée des ressources naturelles. Le capitalisme n'est plus seulement injuste socialement mais aussi à l'origine d'une surexploitation systématique des ressources naturelles qui finalement se soldera par le sacrifice du bien-être des générations futures.



La critique écologiste du capitalisme est globale et morale. Elle fonde l'idéal de la planification écologique qui, comme dans les années trente, redevient l'alternative crédible aux économies de marché décentralisées par les prix. Le Gouvernement d'Elisabeth Borne (mai 2022) compte un Secrétariat général à la Planification écologique.

Il est évident que les libéraux qui ont très tôt alarmé les opinions sur l'inefficience et l'immoralité des systèmes planifiés et leur effondrement (Chute du Mur de Berlin) ne peuvent qu'être surpris de cette solution. Il est moins évident en revanche de comprendre pourquoi une partie d'entre eux mettent en doute le diagnostic des sciences du climat, autrement dit, l'origine possiblement anthropique du changement climatique et/ou son ampleur. Il ne s'agit pas de sonder les cœurs de chacun, mais d'arguer qu'une telle attitude est contreproductive pour la défense de la souveraineté individuelle.

Pourquoi est-ce contreproductif ? La première raison, et probablement la principale, est que nier l'origine anthropique du changement climatique et sous-estimer son urgence freinent les chances d'une prise de conscience collective et affaiblit l'opérationnalité des solutions privées qui seront défendues dans la seconde section de ce texte. Pour qu'il y ait verdissement des pratiques (processus *bottom up*) il faut un changement des mentalités, une prise de conscience collective de la menace climatique.

La seconde raison est stratégique. Le libéralisme est déjà assez ignoré et décrié pour qu'il ne subisse pas un nouveau préjudice en défendant des positions qui n'ont aucun lien avec son éthique, ses valeurs. On peut regretter la police de la pensée qui existe autour des questions climatiques mais on ne peut pas se substituer aux climatologues. Sous le principe de liberté d'opinion et d'expression, la défense des doctrines les plus folles et les plus fausses ne peut pas être interdite. Le catastrophisme est peut-être une position folle. Rien ne permet pourtant de l'interdire ; et il en va de même pour les thèses diamétralement opposées. Si la doctrine libérale n'a rien à dire sur le climat en tant que science, elle peut rappeler, en revanche, que chacun doit supporter les coûts de ses opinions. Les préférences de chacun



engagent chacun. Les catastrophistes doivent accepter de se ruiner pour défendre leurs idéaux. Les libéraux cohérents qui adhèrent au catastrophisme vont par conviction et par principe mettre leurs actes en accord avec leurs convictions. Ils vont chercher à limiter leur empreinte carbone. Cette attitude n'est pas celle des militants de l'écologie politique. Ces derniers exigent, en effet, des citoyens qui ne partagent pas leur vision catastrophiste de l'avenir de réduire leur empreinte carbone.

La troisième raison est le risque d'incohérence. Les positions sur l'énergie sont ici un bon exemple de ce type de risque. Une partie des libéraux défend la filière nucléaire au motif qu'elle est une énergie zéro carbone. Si le carbone n'est pas à l'origine des changements climatiques, un tel argument ne peut pas être avancé. Pour éviter ce risque, la bonne attitude me semble être de s'en tenir au principe de la liberté d'acheter l'énergie de son choix sans interférence des pouvoirs publics. Là encore il n'est pas nécessaire de faire entrer la question du climat dans les débats sur l'énergie. Le problème n'est pas un problème purement technique. Personne ne peut définir *a priori* le mixte énergétique optimal. Aucun modèle ne peut planifier les besoins futurs en énergie et le type d'énergie qui sera privilégié. Le principe même d'une politique énergétique est contestable. Il suffirait de reprendre l'histoire de la monopolisation de l'électricité par les pouvoirs publics et les liens ténus qu'il y a entre l'électrification et les soviets pour comprendre que l'enjeu n'est pas de savoir qu'elle est le meilleur mixte énergétique, mais de savoir comment on rétablit la liberté du choix de son énergie. Lorsque l'État investit massivement dans le renouvelable ou le nucléaire il crée d'importantes distorsions sur tous les marchés de l'énergie et évince mécaniquement une multitude de solutions qui auraient émergé en l'absence d'un tel investissement public. Le climat n'a pas à intervenir dans les débats sur les choix énergétiques. L'énergie doit être traité comme un bien semblable aux autres.

Le combat pour la liberté n'a donc aucun lien nécessaire avec les développements de telle ou telle science. Il n'y a aucun lien de nécessité entre défendre la souveraineté individuelle et soutenir les positions



climato-réalistes. Savoir si le changement climatique est rapide et d'origine anthropique relève purement de la science.

La seule chose qui importe c'est de savoir si les mesures de politiques publiques qui sont prises par les gouvernements protègent ou violent l'humanisme libéral (Salin 2022¹). Le moins que l'on puisse dire c'est que les dernières mesures du gouvernement ne respectent pas cet humanisme. Elles utilisent largement l'interdiction et la force contre la liberté de conscience qui fait la noblesse de l'action.

Plusieurs exemples peuvent être cités pour illustrer cette affirmation. La convention climat proposait de rendre obligatoire par voie réglementaire l'écoconception des sites web, de contraindre les agences marketing afin de limiter l'achat des dernières innovations, de renforcer les réglementations relatives aux exigences environnementales, d'affecter l'épargne à des investissements verts, de rendre obligatoire la possibilité de pouvoir réparer les produits manufacturés, de rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023 et de durcir la réglementation sur la gestion des déchets. La contrainte est le maître mot de cette politique. La métropole du Grand Paris a acté la mise en place des Crit'Air 24 (zone sans voiture diesel) pour 2024. Le Gouvernement a interdit les chaudières à gaz pour tous les logements individuels neufs à partir de 2022. Cette interdiction s'étendra en 2025 probablement aux bâtiments collectifs par un système complexe de seuils. La même philosophie inspire les lois sur les chaudières au fioul.

Défendre l'efficacité relative des solutions privées

Les penseurs libéraux n'ont donc rien à dire de bien original sur le climat en tant que science, mais ils ont en revanche beaucoup de choses à dire sur la manière dont les sociétés doivent traiter un problème comme celui du réchauffement climatique. Ils peuvent, en effet, rappeler un certain nombre d'arguments avancés par l'écologie de

¹ Salin, Pascal 2022. « Le libéralisme est le seul vrai humanisme », *Journal des Libertés*, n°16, 133-144.



marché ou la nouvelle économie des ressources contre les solutions publiques et en faveur des solutions privées.

De l'inefficience des solutions publiques

Les solutions publiques, étatiques sont vouées à l'échec pour plusieurs raisons.

La première raison est que pour traiter du changement climatique sur la base d'une solution publique et centralisée nécessite que les scientifiques et les décideurs soient en possession de la connaissance nécessaire pour agir et qu'ils aient de bonnes intentions. Ces deux conditions ne sont pas remplies dans l'ordre politique réel. L'ignorance affecte directement l'efficacité des politiques de planification et, finalement, des politiques en matière de lutte contre le changement climatique (Ammous et Phelps 2015²). La connaissance nécessaire pour agir – et *a fortiori* pour planifier – n'est pas disponible³. Car l'ordre naturel et le climat sont des systèmes complexes, ouverts ou indéterminés. Ils résultent de millions d'interactions, chacune conduisant à des résultats qui provoquent eux-mêmes de nouvelles interactions. Aucun modèle ne peut se représenter et évaluer ses millions d'interactions et leurs effets. Il est impossible dans ces conditions d'espérer planifier ou manipuler l'ordre naturel. Si on ajoute

² Saifedean Ammous et Edmund Phelps, 2015. "Climate change, the knowledge problem, and the good life," *Journal of Private Enterprise*, 30 (20), 35-44.

³ La première femme Prix Nobel utilise aussi cet argument pour défendre des solutions privées fondées sur l'initiative individuelle et les *communs*. Elle rappelle que l'on ne sait pas suffisamment bien qui est responsable des niveaux de dioxyde de carbone (CO₂) présents dans l'atmosphère, qui doit financer les solutions qu'il faudra mettre en œuvre, quel est l'effet global de la déforestation, quel est le rôle de l'évapotranspiration et de la couverture nuageuse, etc. (Ostrom 2016). Ostrom, Elinor (2016), "A Multi-Scale Approach to Coping with Climate Change and Other Collective Action Problems," in *The Solutions Journal* Lien : <https://bit.ly/3tP4tdz> (consulté le 11/05/2022).



à cela les millions d'interaction de l'homme avec cet ordre naturel, le système devient doublement complexe, car à la complexité de la nature et des relations que l'homme entretient avec son environnement s'ajoute la complexité de l'ordre social lui-même. C'est pourquoi les gouvernements ne peuvent pas agir sur la base d'un modèle moyen-fin : si je fais A j'obtiendrai le résultat B ; le résultat est indéterminé, imprévu.

La seconde raison est de nature historique. Tous les pays qui ont utilisé la planification ont eu des bilans environnementaux catastrophiques (Bixler et al. 2016⁴). Le volontarisme du planificateur peut rassurer, mais il ne garantit pas l'efficacité de l'action. Dans le cas du climat, il est juste de dire que malgré les COP et les plans de réduction des émissions de Gaz à effet de serre, le volume de ces émissions a continué d'augmenter durant les 50 dernières années⁵. Il est utile aussi de rappeler que la plus forte augmentation de GES a eu lieu entre 2010 et 2018. Dans le même temps, le discours des organisateurs des COP s'est durci et les coûts de ces conventions n'ont cessé d'augmenter. Les COP ont créé depuis 1995 un corpus administratif très volumineux ; Convention-cadres des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Ces accords mobilisent un nombre très important de fonctionnaires internationaux organisés autour de groupes, d'agences, de protocoles, de secrétariats et de conventions annuelles qui ont finalement une « productivité climatique » très faible. Mais qui vivent de ces conventions. La résolution du problème climatique aurait pour corollaire le démantèlement de toutes ces organisations, ce qui n'est pas dans l'intérêt des hommes qui y travaillent.

La troisième raison mobilise directement le paradigme de la liberté. La planification et plus généralement les solutions publiques

⁴ Bixler, R.P., Wald, D.M., Ogden, L.A., Leong, K.M., Johnston, E.W. et Romolini, M. 2016. "Network governance for large-scale natural resource conservation and the challenge of capture," in *Frontiers in Ecology and the Environment*, 14 (3): 165-171.

⁵ On peut facilement vérifier cette affirmation en consultant les données disponibles sur ce site. Source : Our World in Data. Lien : <https://bit.ly/3y3Vqbe> (Consulté le 02 octobre 2021).



taxent et réglementent pour substituer aux actions et aux dépenses privées des choix et des dépenses publics. La conséquence est une restriction plus ou moins drastique des libertés individuelles. Cette moindre liberté individuelle nourrit un désintérêt pour la recherche de solutions privées, étouffe l'esprit d'entreprise et les innovations. Cela est d'autant plus regrettable que la transition énergétique, et plus généralement le verdissement de la combinaison productive, sont très dépendants de la dynamique entrepreneuriale et de l'intérêt que les entrepreneurs portent à répondre à l'appétence de verdissement de la consommation des agents économiques. Si l'innovation est une partie de la solution, l'entrepreneuriat vert et la liberté économique ne doivent pas être entravés par des réglementations et des taxes trop élevées.

La quatrième raison, mais il en existe vraisemblablement d'autres, est qu'en présence d'un bien collectif global, un phénomène de passager clandestin voit le jour.

« Des milliards d'acteurs influent sur l'atmosphère de la planète et chacun d'entre eux bénéficiera de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qu'il ait contribué ou non aux efforts pour atteindre cet objectif. Tenter de trouver comment fournir un bien collectif est un des grands problèmes classiques de l'action collective – en l'occurrence, celui-ci est potentiellement le plus grand que le monde n'ait jamais eu à affronter de manière consciente. » (Ostrom 2016)

Chaque pays pris indépendamment a intérêt à ce que les autres réduisent leurs émissions mais pas lui afin d'éviter les pertes de bien-être et de croissance que de telles restrictions peuvent provoquer pour ses citoyens. Cet intérêt à l'inaction climatique est d'autant plus grand que les petits pays comme la France n'émettent qu'une partie infime du CO₂ mondial. La France émet 1% des émissions de CO₂ et représente 1% de la population. Si la France émettait 0% de CO₂ le changement climatique ne serait pas pour autant solutionné. Il y a une sorte de jeu de dupe entre les pays.

Il est donc vain comme l'écrit Eleonor Ostrom (2016) d'espérer qu'un jour les négociations internationales aboutissent à une solution globale.



De la pertinence des solutions privées

Les hommes qui sont persuadés que la menace est réelle et urgente ont donc pour toutes ces raisons intérêt à s'engager immédiatement. Ils doivent, selon la formule consacrée, penser global mais agir local. Cela respecte le principe de responsabilité. Chacun engage des ressources privées pour réaliser ses fins. Une politique climatique libérale repose sur deux piliers : la prévention et l'adaptation.

Les solutions préventives

Les principales solutions préventives que les libéraux défendent en matière de lutte contre le changement climatique sont i) des conditions institutionnelles favorables au travail de l'intelligence collective, ii) le progrès technique, iii) le démantèlement de toutes les politiques publiques qui subventionnent les activités émettrices de gaz à effet de serre, iv) l'entrepreneuriat social et v) les recherches sur la judiciarisation des émissions de CO₂.

La première condition favorable à la mise en œuvre de solutions privées est la confiance dans la société civile et les institutions de la liberté. Ces institutions constituent un préalable au travail vertueux de l'intelligence collective des ordres privés ; intelligence collective beaucoup mieux adaptée à la gestion des ordres complexes que ne l'est l'intelligence d'hommes singuliers, fussent-ils experts ou hommes politiques d'exception. Pour qu'une telle intelligence collective joue pleinement son rôle il faut s'interdire d'interdire et de restreindre les libertés individuelles. Il faut accepter de décentraliser afin de réduire les problèmes à des choix simples et adaptés aux problèmes locaux. L'interaction entre les deux ordres humains et naturels explique pourquoi ces petites solutions locales auront des effets globaux. Il faut aussi que l'action de l'État soit encadrée par des règles ; qu'un réel État de droit prévale. Le choix de l'intelligence collective marque, enfin, la confiance que chacun doit et peut avoir dans l'autre et ses initiatives. Ajoutons qu'une telle intelligence collective se développe d'autant mieux qu'elle s'accorde sur la nature des problèmes à résoudre. C'est pourquoi, ainsi que nous le soulignons plus haut, la négation des



problèmes écologiques freine ce travail collectif et volontaire à la recherche de ce qu'il est possible de faire pour prévenir et s'adapter aux changements climatiques.

L'une des conséquences de la confiance dans l'intelligence collective est le progrès technique. Lorsque l'industrie des moteurs accroît l'efficacité énergétique des avions et des navires, elle réduit massivement l'empreinte carbone de ces moyens de transport et surtout répond à une exigence de court terme ; lutter contre la très forte volatilité des prix du pétrole. La capture et le stockage du carbone représentent aussi un espoir technologique. L'industrie reste obsédée par la recherche de l'efficacité, de l'économie. Elle sera toujours intéressée par des solutions moins coûteuses en énergie guidée en cela par le système des prix. Ces techniques de capture et de stockage peuvent ainsi compléter le rôle des forêts qui captent naturellement le carbone ; forêts (privées) dont l'extension en France fournit déjà une « réponse non intentionnelle » au changement climatique. A ces innovations s'ajoutent évidemment l'énergie solaire, les biocarburants à base d'algues, les cultures génétiquement modifiées pour fixer leur propre engrais à partir de l'air, et l'hydrogène dont l'eau est le seul sous-produit. Toutes ces solutions techniques ne coûtent rien aux contribuables et ne restreignent pas les libertés individuelles, mais ont un effet immédiat sur le changement climatique contrairement aux conventions et aux discours Onusiens.

De manière plus immédiate il y a évidemment la réforme de l'État. L'économie mixte est responsable de l'état actuel de l'environnement. Les entreprises publiques, les administrations publiques et plus généralement les acteurs publics n'ont pas des pratiques environnementales exemplaires. De plus, dans de nombreux pays la production de combustibles fossiles continue de bénéficier de subventions publiques importantes (Skovgaard et al. 2019 ⁶). De nombreux États subventionnent les assurances des propriétaires

⁶ Skovgaard, K., et H. van Asselt 2019. "The politics of fossil fuel subsidies and their reform: implications for climate change mitigation," *WTREs Climate Change* 10 (4), 1-12.



exposés à des risques d'inondation et/ou d'érosion côtière. De telles subventions freinent le déplacement des populations vers des territoires moins exposés à de tels risques et les aménagements nécessaires (rehausser, détourner l'eau, irriguer, etc.). Les signaux prix du marché foncier sont faussés et la vigilance de chacun aux coûts concrets du changement climatique ne peut s'exercer. Chacun attend d'être indemnisé quelles que soient les précautions prises par l'État. Les réformes du code des catastrophes naturelles en préparation ainsi que le décret d'Elisabeth Borne en date du 07 décembre 2019 qui accroît l'aide financière de l'État pour des travaux visant à réduire la vulnérabilité des habitations face aux inondations en sont une parfaite illustration dans le cas de la France. Par ailleurs, l'État accorde des subventions, des allègements fiscaux et des allègements réglementaires aux industries à forte émission de gaz à effet de serre. On pense ici à l'agriculture, à la construction, à l'industrie automobile et aéronautique et à la sidérurgie. Il est très important dans ces conditions que l'État mette fin à toutes les politiques qui biaisent le prix du foncier. Car c'est par les changements du prix de la terre que les individus seront incités à tenir compte du changement climatique.

Les entreprises ne sont pas les seules à pouvoir intervenir dans la dynamique de l'émission de carbone. La coopération et l'entrepreneuriat social relèvent aussi des solutions privées. L'atmosphère n'est pas la propriété d'un individu ou d'un groupe. Elle est un bien commun (*res communes*). Les étatistes en concluent qu'il faut aller vers un État mondial afin de résoudre le problème du passager clandestin. Mais, à moins d'entrer dans une logique guerrière, la souveraineté des États est un obstacle presque insurmontable à ce type d'action. Il est important alors de faire confiance aux solutions décentralisées et de dire, avec Eleonor Ostrom (2012⁷, 2016), que la coercition n'est pas la solution la plus efficiente à la résolution des comportements de passager clandestin. Face aux problèmes de l'action

⁷ Ostrom, E., 2012. "Nested externalities and polycentric institutions: must we wait for global solutions to climate change before taking actions at other scales?" *Economic Theory*, 49 (2), 353-369.



collective de très nombreux individus peuvent décider de coopérer afin de supporter les coûts que leur font supporter les clandestins (émetteurs de gaz à effet de serre). Les entrepreneurs verts prennent à leur charge, par conviction et par intérêt, les coûts de ceux qui nient les problèmes climatiques et environnementaux. Peu importe finalement s'ils ne sont pas d'accord. Les individus soucieux de l'écologie sont prêts à les payer pour qu'ils modifient leurs choix, sans recourir aux fonds publics (impôt), mais sur leurs propres ressources. Ces solutions locales rappellent que de nombreux changements climatiques ont une dimension mondiale (bien collectif mondial), mais que leurs causes opèrent à une échelle bien inférieure. Cela explique la pertinence, poursuit Eleonor Ostrom, du slogan mentionné plus haut : « penser global, agir local ».

Un tel principe donne la bonne réponse. La seule solution durable au changement climatique est un changement des activités quotidiennes des individus. Toutes les initiatives des entreprises qui recyclent, l'augmentation de l'efficacité énergétique pour réduire les factures d'énergie, la réduction de la consommation d'eau, le passage de sources de combustibles extractibles coûteuses à des sources de combustibles régénératives moins coûteuses apparaissent comme des solutions concrètes et viables. Ces solutions sont, aussi, la conséquence de la prise de conscience au niveau individuel de l'intérêt qu'il y a à réduire sa consommation de ressources (prix) et de la valeur qu'une partie de la population attribue à une nature préservée et à un climat stabilisé. « Toutes ces décisions à petite échelle permettent de réduire les émissions de GES et de traiter à la racine le problème. » (Ostrom 2016)

La dernière piste, et sans doute la moins opérationnelle en l'état actuel des choses, se trouve du côté de la jurisprudence. Elle repose sur la judiciarisation des émissions de CO₂ (Adler 2009⁸). Le but ici n'est ni de préciser les contours d'une politique de lutte contre le changement climatique ni d'identifier une cause légale réelle d'action en justice

⁸ Adler, J.H., 2009. "Taking property rights seriously: the case of climate change," Faculty Publications. 30. <https://bit.ly/3HCJSPm> (consulté le 12/05/2022)



(tribunal international), mais de voir comment les libéraux peuvent participer à cette cause du climat en trouvant les moyens de judiciaireiser les dommages climatiques provoqués par l'émission de CO₂. Il s'agit de trouver un moyen de dédommager les victimes d'aléas climatiques. Ces dernières pourraient demander réparation auprès des principales industries émettrices de gaz à effet de serre. Une telle solution crée un contentieux climatique privé et incite les émetteurs de gaz à effet de serre à intégrer dans leur calcul les coûts des dommages que leurs activités créent.

Ce contentieux climatique privé n'existe pas encore pour plusieurs raisons. Ce contentieux exige, tout d'abord, que la capacité du droit à traiter des changements climatiques soit reconnue (lever la non justiciabilité) (Canali 2018⁹, p.69). Le juge doit répondre par l'affirmative à la question : est-ce que le changement climatique relève des compétences du pouvoir judiciaire ou seulement du pouvoir politique. Une première étape vers la justiciabilité des dommages climatiques a été franchie avec la décision de la cour d'appel de Hamm en Allemagne qui a jugé que le principe de séparation des pouvoirs contenu à l'article 20 de la constitution allemande n'empêchait pas une juridiction de juger des demandes au regard du code civil (Canali 2018, p.70).

L'application de la règle de responsabilité suppose, de plus, que la victime du réchauffement climatique démontre un lien de causalité. Les liens entre l'émission de carbone et le changement climatique doivent être avérés. Jusqu'à présent, le contentieux climatique privé n'a pas abouti. Dans le litige opposant Comer v. Murphy Oil, par exemple, le plaignant n'eut pas gain de cause, car l'évidence de la menace n'était pas encore totalement avérée (Canali 2018, p.72). Aujourd'hui, il semble, cependant, que la science soit plus affirmative sur le caractère anthropique du changement climatique ainsi que sur son accélération. Cela devrait permettre de lever l'incertitude scientifique et de renforcer l'identification du lien de causalité entre l'émission de GES et le

⁹ Canali, L., 2018. « Les contentieux climatiques contre les entreprises : bilan et perspectives », in Cournil, C., et Varison, L., (eds), *Les procès climatiques. Entre le national et l'international*, Paris, Editions Pédone.



dommage. Reste à démontrer le lien entre les émissions de GES, le changement climatique et différents dommages comme la montée des eaux, les ouragans, l'altération de la biodiversité, la sécheresse, la baisse des rendements agricoles, etc. On peut s'attendre à ce que les procès soient alors l'occasion de produire de nouvelles connaissances et d'établir la contradiction. Les partis aux litiges et les émetteurs du coût externe (producteur de GES) doivent apporter les preuves d'absence de liens entre l'émission de GES et ces catastrophes. La solution judiciaire participe ainsi à l'amélioration de nos connaissances du phénomène climatique. Elle stimule la confrontation des experts dans une approche contradictoire, traditionnelle dans la pratique des procès (Dawson 2011¹⁰, p.23). Ces solutions judiciaires restent toutefois encore à l'état d'hypothèse car aucun recours n'a encore réussi à aboutir. Elles seraient pourtant souhaitables. D'une part, parce que la reconnaissance par le juge d'une responsabilité des entreprises émettrices de carbone devrait favoriser la mise en œuvre d'un cercle vertueux. D'autre part, parce que les entreprises émettrices de CO₂ comprendraient que leurs pratiques violent la propriété d'autrui en augmentant les risques de hausse des températures. Pour éviter des poursuites, une publicité négative et le paiement de réparations, elles chercheraient des solutions moins carbonées ou développeraient des systèmes d'assainissement des pollutions rejetées dans l'atmosphère. La baisse des émissions de GES se ferait alors de manière volontaire et progressive.

L'adaptation

Atténuer l'ampleur du changement climatique n'est pas une solution suffisante. Les politiques libérales comme toutes les politiques publiques doivent aussi chercher à penser la manière dont les ordres sociaux peuvent s'adapter au changement climatique. Le coût du changement climatique reste mal connu et probablement impossible à établir. Cela explique l'incertitude sur les coûts mais aussi les bénéfices

¹⁰ Dawson, G., 2011, "Free markets, property rights and climate change: how to privatize climate policy," *Libertarian Papers*, 10 (3), 1-29.



que certains acteurs dans certaines régions pourraient tirer d'un tel phénomène. Une fois que ces précautions ont été prises, il est important de rappeler deux choses.

La première est que le calcul économique qui s'opère sur les marchés crée une obligation d'adaptation dès lors que le changement climatique modifie les conditions de production. Les signaux prix du marché stimulent l'adaptation (Anderson et al., 2018¹¹).

Le principal signal est le prix de la terre, car la terre est un capital durable et un facteur de production nécessaire à la production agricole, mais aussi de logements et d'usines. Le prix de la terre signale la manière dont les propriétaires anticipent l'impact du changement climatique sur leur activité. C'est parce que les agriculteurs et les innovateurs croient au changement climatique qu'ils investissent dans de nouvelles semences plus résistantes à la sécheresse ou qu'ils modifient leur pratique d'élevage et de labour. Contrairement aux gouvernements qui continuent de discuter des taux d'émission souhaitables, les entrepreneurs, les agriculteurs, les forestiers intègrent déjà dans leur calcul de prix et la valorisation de leurs entreprises l'impact du changement climatique (Anderson et al. 2018, p.4 et p.5). L'impossibilité vraisemblable de continuer à produire du vin dans le sud de la France crée les conditions d'une production au nord et finalement une nouvelle opportunité pour les propriétaires fonciers de ces régions. Le changement climatique modifie les prix relatifs sur tous les marchés et le marché de l'énergie, de l'assurance et des transports en particulier. Ces évolutions de prix sont peut-être fondées sur des erreurs d'anticipation motivées par une science encore imparfaite, mais il se trouve que de nombreux entrepreneurs, investisseurs y croient et engagent des ressources pour s'y adapter dès maintenant afin de se préparer à l'avenir. Les entrepreneurs cherchent aussi à préparer l'évolution des préférences des consommateurs qui par leurs attentes

¹¹ Anderson, S.E., T.L. Anderson, A.C., Hill, M., E. Kahn, H., Kunreuther, G.D., Libecap, H., Mantripragada, P., Mérel, A., Plantinga and V.K., Smith 2018. "The critical role of markets in climate change adaptation," NBER Working Paper Series, may, 02138.



obligent les entreprises à verdir leurs modes de production. L'économie sera d'autant plus résiliente (capacité à absorber le choc du climat) qu'elle est sensible à l'évolution des prix relatifs. Le respect de la liberté contractuelle et de la vérité des prix apparaît à nouveau comme une réponse souhaitable en matière de gestion du changement climatique. Le travail d'adaptation des acteurs économiques au réchauffement climatique sera d'autant plus pertinent que l'État aura mis en œuvre une politique de vérité des prix, notamment sur le marché foncier.

La seconde chose qu'il faut rappeler est que si les signaux prix stimulent l'adaptation tout ce qui bloque l'existence des préalables institutionnelles à l'existence de tel prix freine l'adaptation des acteurs économiques.

Le préalable institutionnel au prix de marché est l'existence de droits de propriété privée exclusifs et transférables. Ces droits sont aliénables. Chaque propriétaire est libre de céder son droit. Ce droit est exclusif. Chaque propriétaire est souverain. Tout ce qui limite la transférabilité et l'exclusivité des droits sur une ressource limite l'émergence d'un prix.

L'eau, les forêts, les ressources halieutiques, ou les ressources cynégétiques sont souvent gérées sous des régimes de propriété publique ou communs ce qui empêche l'émergence d'un prix.

La conséquence des politiques publiques est qu'il serait nécessaire, pour répondre notamment aux problèmes de sécheresse que peut poser le changement climatique, de s'interroger sur le statut de l'eau et les raisons qui pourraient conduire à la privatiser au lieu de lui donner le statut de bien commun. L'idée ici est que les consommateurs d'eau doivent payer le juste prix de l'eau et non le prix que l'État indique en hiérarchisant les besoins et en mobilisant une sorte de théorie implicite des productions essentielles. La culture du maïs ne se serait probablement pas autant développée en France si l'accès à l'eau pour les agriculteurs n'était pas privilégié par les pouvoirs publics. Rétablir le vrai prix c'est rationner et évincer les pratiques agricoles qui ne pourront supporter l'augmentation du prix de l'eau.



Conclusion

On peut donc conclure cet article en disant que la liberté est une alliée et non un ennemi du climat.

Il n'y a aucune raison, dans ces conditions, que les libéraux nient les problèmes environnementaux pour défendre la souveraineté individuelle et l'économie de marché. Cela serait d'autant plus curieux que les entrepreneurs sont déjà à la tâche pour adapter leurs pratiques aux nouvelles conditions climatiques de la production.

Le changement climatique exige, comme ces quelques lignes ont essayé de le montrer, plus de liberté et non plus de restriction de nos libertés. Plus de liberté est la condition d'un ordre plus inventif et plus créatif où l'intelligence collective joue pleinement son rôle. Cela explique pourquoi la position libérale est vraisemblablement la mieux armée pour développer un point de vue modéré, ni alarmiste ni négationniste, et défendre des solutions respectueuses des aspirations matérielles et spirituelles des hommes. A ce bénéfice moral, s'ajoute l'efficacité des solutions privées face à la vaine recherche d'une solution unique fondée sur un accord international effectif peu probable.



LIBERTÉ

Prisonniers de « la Liberté » !

par

James Simpson



James Simpson est Donald P. et Katherine B. Loker Professeur d'anglais à l'Université de Harvard (2004-). Ses livres les plus récents sont *Burning to Read: English Fundamentalism and its Reformation Opponents* (Harvard U.P., 2007); *Under the Hammer: Iconoclasm in the Anglo-American Tradition* (Oxford U.P., 2010); et *Permanent Revolution: The Reformation and the Illiberal Roots of Liberalism* (Belknap Press (Harvard U. P.), 2019).



« Ectoplasme ! » : la mémorable insulte du Capitaine Haddock vient à l'esprit en ces temps sombres. Je me le dis silencieusement lorsque je passe devant le panneau indiquant le nom du village du midi de la France dans lequel je vis actuellement, un panneau défiguré par un énorme graffiti qui couvre le nom du village : « LIBERTÉ ». Vraisemblablement l'œuvre d'un anti-vax.

Cette exigence-clé de « Liberté ! » – en effet, entendue sur toutes les plateformes, taguée sur tous les murs – est la source de formes sociales et politiques ectoplasmiques insoupçonnées. C'est le cas à travers tout l'Occident, où la « Liberté ! » est revendiquée, notamment par la droite libertarienne et l'éco-gauche, mais est ancrée, aussi, dans les revendications de ce qu'on appelle aux États-Unis la gauche « progressiste ». Pour ce qui est de la droite libertarienne il suffit de se référer à l'invasion du Capitole américain le 6 janvier 2021 par des « patriotes » autoproclamés « *liberty-lovers* ». La liberté, en effet, est devenue une revendication si puissante et incontestable pour la droite, qu'elle a engendré l'antinomisme (la persuasion de pouvoir vivre au-dessus de la loi). Pour la gauche progressiste, il suffit de rappeler que, selon elle, les actes d'« identification » personnelle (expressions de la liberté individuelle), de par leur nature même, nécessitent immédiatement des protections juridiques et ne tolèrent aucune résistance. Que « Liberté ! » soit devenu le cri universel des composantes les plus extrêmes de la droite et de la gauche est mis en évidence par l'alliance qui se forme aujourd'hui entre l'éco-gauche et la droite ethno-nationaliste, pour s'opposer à la vaccination obligatoire.

Une fois la revendication de Liberté avancée, la dispute – pour les uns comme pour les autres – est censée prendre fin. Toute résistance à la revendication de Liberté est un appel aux armes : « *Live Free or Die* », comme l'exige la plaque d'immatriculation du New Hampshire des citoyens de ce bel État américain.

L'appel à la Liberté n'est pas seulement omniprésent et ne produit pas seulement de nouvelles formes politiques et sociales. C'est aussi, paradoxalement, un emprisonnement. Pour les partisans de la Liberté, tant que s'exerce une action individuelle totalement libre, tout va bien.



Mais parce que l'action individuelle totalement libre rencontre toujours une résistance, les choses ne vont pas du tout bien. Elles ne vont tellement pas bien, en fait, que les tenants de la Liberté ! (avec son point d'exclamation obligatoire) promettent de nouvelles formes de vie, sociales et politiques, anti-démocratiques et imprévisibles, dans le but de garantir la « Liberté ». Dans ce meilleur des mondes, les promoteurs zélés de la Liberté !, de la droite libertarienne comme de la gauche progressiste, se sentent obligés d'infliger leurs versions ectoplasmiques de la Liberté (laissons tomber le point d'exclamation ennuyeux) au reste d'entre nous. La Liberté travaille, paradoxalement, à nous emprisonner.

Le mot-clé de la tradition libérale est utilisé pour promouvoir une sorte d'emprisonnement. Les libéraux du *centre*, droite ou gauche, qui sont soucieux de défendre la grande tradition des libertés plurielles, doivent de toute urgence se mettre à réfléchir à la manière dont la Liberté singulière, aux confins de plus en plus impérieux de la droite et de la gauche, nous prive impitoyablement de nos libertés. Le socle central sur lequel se tiennent les libéraux ressemble à ces banquises arctiques sur lesquelles des ours polaires menacés se tiennent tristement, regardant le sol sous leurs pattes fondre et se rétrécir. Le changement du climat politique fera lui aussi ses victimes : les libéraux centristes sont l'espèce la plus nombreuse à être menacée d'extinction.

Comment en sommes-nous arrivés à cette situation difficile, où l'un des idéaux sacrés de la Déclaration d'indépendance est devenu un outil pour infliger un *renversement* de liberté à de larges majorités réduites au silence ? Comment en sommes-nous arrivés à une situation dans laquelle à la fois la gauche et la droite revendiquent la Liberté, et dans laquelle cette revendication, une fois proclamée, prétend faire taire toute dissidence d'un seul coup ? Comment nous sommes-nous retrouvés dans cet état d'urgence permanent, où chaque problème devient une lutte spirituelle à mener jusqu'à la mort si nécessaire, pour défendre la Liberté, justifiant les recours aux pouvoirs d'urgence ? Comment préserver l'idéal de liberté sans finir emprisonné par cette même liberté ?



L'histoire offre une réponse. Nous sommes les enfants de la première modernité européenne, prisonniers d'un mauvais tournant pris aux XVI^e et XVII^e siècles sur la route de la Liberté au singulier. Dans la tradition européenne plus large, la liberté assume, cependant, depuis la fin de la période médiévale en tout cas, deux formes : la liberté au singulier et les libertés au pluriel. La première modernité européenne nous a emmenés sur la voie de la liberté singulière, qui nous a conduits là où nous nous trouvons actuellement. Ce faisant, elle a largement abandonné une voie plus ancienne, celle des libertés plurielles. C'est la voie alternative vers ces dernières que les libéraux centristes peuvent encore retrouver s'ils ne tardent pas.

Comment avons-nous atterri sur cette route de la Liberté au singulier et avec une majuscule ¹ ? Les historiens libéraux anglo-américains de ce qu'on a appelé « l'ère Whig de l'histoire anglaise » (1688-1914) ont proclamé la Liberté singulière comme le grand thème de la Réforme anglaise du XVI^e siècle et de la Révolution anglaise du XVII^e : « le récit principal de la Révolution anglaise réside dans son avancement de la liberté politique et civile ² ». Notez que le mot « liberté » est ici au singulier. A l'aube de l'Europe moderne, cet usage singulier est venu remplacer une tradition plus ancienne de libertés plurielles.

En Grande-Bretagne, les articulations-clés de cette évolution plus longue des libertés plurielles à la liberté singulière ont surgi avec la Réforme et la Révolution des XVI^e et XVII^e siècles. Le moteur de ce changement au début de la modernité fut le suivant : à mesure que le pouvoir se centralisait et se singularisait, la résistance au pouvoir se centralisait et se singularisait également. Comme le pouvoir

¹ Le reste de ce court essai est une abréviation et une réécriture de James Simpson, *Permanent Revolution: The Reformation and the Illiberal Roots of Liberalism* (Belknap Press et imprint de Harvard University Press, 2019), chapitre 18.

² Glenn Burgess, "Introduction: Religion and the Historiography of the English Civil War," in *England's Wars of Religion, Revisited*, ed. Charles W. A. Prior and Glenn Burgess (Farnham, Surrey: Ashgate, 2011), pp. 2-25 (at p. 8).



revendiquait la prérogative absolutiste, la résistance au pouvoir en faisait de même. Les sujets du pouvoir absolu ont qualifié leur condition d'esclavage. La liberté singulière, révolutionnaire et absolutiste (à la fois religieuse et politique), est née en réponse à ces asservissements perçus, imposant un engagement passionné.

Cette longue histoire du concept anglo-américain de liberté, sous ses formes à la fois singulière et plurielle, est visible d'un coup d'œil à travers le prisme de la lexicographie. Voici une version antérieure, au pluriel, dans la Magna Carta de 1215. Bien que traduit en anglais en 1534 on peut y lire :

« Nous avons aussi accordé et donné à tous les hommes libres de notre royaume pour nous et nos héritiers, pour toujours, ces libertés (*libertates* en latin) souscrites.³ »

Et voici un exemple de l'utilisation au singulier, plus tardive, que l'on retrouve sous la plume de John Milton, 445 ans plus tard, en 1660 :

« La liberté de conscience », déclare Milton dans le *Ready and Easy Way*, « doit, plus que toute autre chose, être la chose la plus chère et la plus précieuse à tous les hommes. »

Elle est si précieuse qu'elle justifie des pouvoirs d'urgence. Milton a fait valoir qu'il serait plus juste, « si cela est mis en application »,

« qu'un petit nombre oblige le plus grand à préserver ... leur liberté, plutôt qu'un plus grand nombre, pour assouvir leur bassesse, force un petit nombre, de la façon la plus injurieuse, à être leurs compagnons d'esclavage. Ceux qui ne cherchent rien d'autre que leur juste liberté ont toujours le droit de la conquérir et de la conserver chaque fois qu'ils ont le pouvoir, même lorsque les voix qui s'y opposent n'ont jamais été aussi nombreuses.⁴ »

³ Cité du *Oxford English Dictionary* (Oxford: Oxford University Press, 2000), sens I, 2.c.

⁴ John Milton, *A Ready and Easy Way to Establish a Free Commonwealth*, dans John Milton, *Complete Prose Works of John Milton* ed. Don M. Wolfe, édition révisée, 8 vol. (New Haven: Yale University Press, 1953-1982), 7: 455.



Ces deux instances sont remarquables à différents titres : la première parce qu'elle marque les débuts d'une pratique explicitement constitutionnelle en Angleterre, au nom des libertés (au pluriel) conquises ; la seconde parce qu'elle affirme une pratique révolutionnaire anticonstitutionnelle, au nom de la Liberté (singulier) revendiquée.

La principale différence entre l'usage du XIII^{ème} et celui du XVII^{ème} siècle est le passage du pluriel au singulier. Dans ses nombreuses définitions de « liberté », l'Oxford English Dictionary (ci-après OED) explicite cette différence, à la fois lexicographique et historique, entre les formes singulière et plurielle.

Le pluriel « libertés » est avant tout un mot juridique. Ainsi le sens II 6a de l'OED : « Principalement au *pluriel*. Un privilège, une immunité ou un droit dont on jouit par prescription ou concession... Usage à présent principalement *historique*. »⁵ L'exemple donné est tiré des *Rolls of Parliament* (archives du Parlement) en 1399 : « Tous autres châteaux, manoirs, seigneuries, possessions, franchises et libertés, qu'ils reçurent en don du roi ce même jour. »

La source fondamentale de cette notion de liberté est un ordre politique dans lequel la juridiction du roi ne s'étendait pas uniformément sur son royaume. Au contraire, face à de puissantes juridictions ecclésiastiques, seigneuriales et urbaines, le roi anglais médiéval était obligé de reconnaître certaines juridictions là où son commandement n'avait pas autorité. Ces juridictions étendues jouissaient de « libertés »⁶. Le mot en vient à être appliqué à de nombreuses sortes d'exemptions dont jouissent des groupements séculiers et ecclésiastiques particuliers.

La « liberté » au singulier, en revanche, se retrouve dans de nombreux domaines discursifs. Le sens 2a de l'OED est le suivant : « La condition de pouvoir agir ou fonctionner sans entrave ni contrainte ; la

⁵ Cf. également sens OED II, 6(b) et (c).

⁶ Voir *Liberties and Identities in the Medieval British Isles*, éd. Michael Prestwich (Woodbridge : Boydell Press, 2008).



faculté ou le pouvoir de faire ce que l'on veut ». Les exemples de cette acception se trouvent dans les domaines théologique, juridique, conjugal, psychologique, poétique, politique, médical, etc.

Cette petite différence grammaticale de nombre renferme de grandes différences historiques et conceptuelles. Certaines formes du pluriel et certaines formes du singulier sont historiquement caractéristiques. Le sens 2 (a) (« La condition de pouvoir agir ou fonctionner sans entrave ni contrainte ; faculté ou pouvoir de faire ce que l'on veut ») apparaît fréquemment, principalement dans le discours politique, à partir du XVII^e siècle. De même, l'expression « liberté de conscience » est aussi historiquement spécifique : elle apparaît pour la première fois dans le discours évangélique en 1555 : « Ils ont racheté la liberté de conscience par la servitude du corps ⁷ ».

La lexicographie nous enseigne, en somme, que les *libertés* plurielles sont plus caractéristiques du discours juridique, dans les juridictions prémodernes, alors que la *liberté* au singulier ne se retrouve fréquemment qu'à partir de la modernité précoce. Seul un auteur des premiers temps de la modernité ferait de la revendication de Milton en faveur de la liberté de conscience une valeur humaine suprême⁸. Et seul un de ces modernes de la première heure personnifierait la Liberté. Ainsi, Milton commence-t-il sa *Second Defence of the English People* en

⁷ OED, sens P 2c.

⁸ Pour les changements cruciaux (du collectif au singulier) dans le concept de conscience de la pré- à la post-Réforme, voir Paul Strohm, « Conscience », dans *Cultural Reformations : Medieval and Renaissance in Literary History*, éd. Brian Cummings et James Simpson (Oxford: Oxford University Press, 2010), pp. 206-226, et Brian Cummings, « The Conscience of Thomas More », dans *Representing Religious Pluralization in Early Modern Europe*, éd. Andreas Höfele, Stephan Laqué, Enno Ruge et Gabriela Schmidt (Berlin: LIT Verlag, 2007), pp. 1-14.



s'employant à « défendre publiquement... la cause du peuple Anglais et donc de la Liberté elle-même »⁹.

Milton écrivit ce texte, publié en latin en 1654, dans le cadre de son travail pour la junte militaire cromwellienne en tant que Secrétaire aux Langues Étrangères. Dans *Second Defense*, Milton s'imagine ainsi : « Il me semble », dit-il, « ramener à la maison partout dans le monde, après un vaste espace de temps, la Liberté elle-même, si longtemps expulsée et exilée ». Ceux qui le suivent sont imaginés comme des prisonniers « enfin conquis par la Vérité », qui « se reconnaissent mes captifs »¹⁰. Ainsi, de manière cruciale, la liberté moderne à ses débuts est donc devenue singulière, tout comme Milton lui-même, seul héros de la bataille pour la Liberté, est également devenu spectaculairement singulier. La foule des captifs de la Liberté, selon le récit même de Milton, grandit à son retour de cette bataille métaphorique. Le XVII^{ème} siècle produit déjà le sombre paradoxe de la Liberté qui emprisonne ; paradoxe sous lequel nous peinons actuellement.

Quels sont les enjeux conceptuels de ce glissement lexicographique des libertés plurielles vers la Liberté singulière et personnifiée ? En fait, ils englobent des acceptions profondément différentes de la liberté. Avant toute chose, le sens pluriel et juridique de la liberté reconnaît la force et la validité du passé, tandis que le sens singulier veut renier le passé. Mais ce n'est pas tout. Reprenons nos exemples et voyons comment ils intègrent également des positions différentes vis-à-vis de l'histoire et de l'ordre politique.

Notre premier exemple est tiré de la Magna Carta où on lit : « Nous avons également accordé et donné à tous les hommes libres de notre royaume par nous et nos héritiers, pour toujours, ces libertés (en latin

⁹ John Milton, *Second Defense of the English People* in John Milton, *The Major Works*, éd. Stephen Orgel et Jonathan Goldberg (Oxford: Oxford University Press, 1991), p. 308-30 (à la p. 308).

¹⁰ Milton, *Second Defense of the English People*, dans Milton, *The Major Works*, éd. Orgel et Goldberg, p. 310.



libertates) souscrites. » Dans cette seule phrase, je remarque quatre aspects de la notion de libertés au pluriel qui y sont implicites.

Premièrement, le mot « accorder » implique un certain récit des libertés : ces libertés sont accordées par le roi, et impliquent ainsi une autorité institutionnelle *préalable* à l'octroi de libertés spécifiques.

Deuxièmement, le mot « accorder » implique aussi des prérogatives : si le roi accorde ces libertés, il est implicitement en mesure de ne pas les accorder. C'est la prérogative qui fait exister la liberté, plutôt que la liberté qui suscite la prérogative. L'octroi d'une liberté est un acte gracieux¹¹.

Troisièmement, une liberté octroyée parmi d'autres ne l'est qu'à un certain segment de la population et non pas à tout le monde. Cet ensemble de libertés ne s'applique qu'à « tous les hommes libres de notre royaume ». Le privilège ou l'immunité dont jouit une partie d'une population ne profitera pas nécessairement à tous. Les libertés réelles accordées par la Magna Carta comprennent des privilèges octroyés à des organismes distincts.

Quatrièmement enfin, ces libertés sont spécifiques et plurielles. La Magna Carta compte 63 clauses, chacune d'entre elles ou presque faisant une concession distincte. Chaque concession concerne une liberté.

En somme, les libertés sont accordées par prérogative ; elles ne sont pas universellement applicables ; elles sont divisibles et donc au pluriel.

La référence de Milton à la liberté moderne, au singulier, offre un contraste instructif. Milton, rappelons-le, a déclaré que la liberté de conscience « doit être à tous les hommes la chose la plus chère et la plus précieuse ». Elle est si précieuse qu'elle justifie des pouvoirs d'urgence

¹¹ James Madison fournit une déclaration nette du cas inverse, en 1792 : « En Europe, des chartes donnant la liberté ont été accordées par le pouvoir. L'Amérique a donné l'exemple et la France l'a suivi, des chartes donnant le pouvoir accordées par la liberté ». Cité dans Bernard Bailyn, *The Ideological Origins of the American Revolution* (Cambridge, MA: The Belknap Press, 1967), p. 55.



par lesquels « la minorité de gens devrait contraindre le plus grand nombre à conserver... leur liberté ». Deux conclusions peuvent être tirées de ce concept de liberté : (i) la vie sans cette liberté est considérée comme un état d'esclavage qui ne vaut pas la peine d'être vécue : la liberté est un principe vital, indispensable, qui informe la vie désirable ; et (ii) la Liberté justifie une action d'urgence sans précédent, conduite par des minorités. Un tel concept de liberté tire sa légitimité des *dictats* de la conscience, pas nécessairement d'un précédent ou d'une convention préétablie. La Liberté de Milton est donc tournée vers le futur, catégorique dans ses exigences, et potentiellement révolutionnaire.

Nous pourrions présenter sous forme de tableau un ensemble plus nuancé de distinctions conceptuelles qui découlent de la distinction entre liberté au pluriel et liberté au singulier :

Libertés	Liberté
Une liberté particulière, ce qui implique qu'il y en a d'autres (au pluriel)	Liberté (singulier)
Reconnaît une histoire normative et contraignante antérieure au changement ; rétrospective	Proclame une possibilité future opposée à un passé répudié ; prospective
S'applique à un segment particulier et spécifié d'une juridiction	S'applique universellement au sein d'une juridiction
Reconnaît que la prérogative d'accorder les libertés appartient à une autre entité	Reconnaît que seuls ceux qui en sont rendus dignes par leur bonne compréhension de la Liberté sont aptes à accorder la Liberté
Donné gracieusement ou négocié de gré à gré	Exigé comme un droit
Une liberté qui ne change pas forcément la vie en son essence (par	Un principe moteur sans lequel la vie est sérieusement diminuée



exemple, remise d'impôts, exonération de respecter une règle)	
Antonyme : uniformité	Antonyme : esclavage
Fondé sur le droit positif	Fondé sur le droit naturel
Facultative	Obligatoire (une fois la Liberté offerte, tout un chacun doit l'accepter)
Politiques réformistes	Politiques libertariennes, action révolutionnaire

Vous voyez où je veux en venir : la forme singulière et « emprisonnante » de la Liberté, chaque atteinte à laquelle est immédiatement une question de vie ou de mort, relève des absolutismes de la première modernité. L'histoire offre une tradition alternative et plus ancienne, dans laquelle chaque liberté peut être débattue au cas par cas, à une température idéologique plus basse. La discussion sur une liberté donnée dans cette tradition plus ancienne et plurielle exige inévitablement la reconnaissance des contraintes persistantes du passé et de l'ordre politique historique, contrairement à la revendication à jamais révolutionnaire de la Liberté au singulier.

Cette tradition plus ancienne possède, cependant, un trait disqualifiant : l'exemple du XIII^{ème} siècle que nous avons offert de la Magna Carta reconnaît théoriquement que le pouvoir appartient au monarque, par la grâce ou le don duquel une liberté est accordée. Ce récit ne trouvera pas beaucoup d'adeptes contemporains.

L'histoire fournit toutefois, à nouveau, une réponse à cette disqualification apparente. Au début de la modernité elle-même, l'ancienne tradition a été déployée et réformée pour résister à la tyrannie monarchique de Charles I^{er}. Ainsi, les juristes de la *Common law* qui ont façonné la compréhension de ce qu'ils appelaient « l'Ancienne Constitution » ont préservé et promu la version plurielle



des libertés¹². Écoutons Sir John Davies (1569-1626) dans la préface de ses *Irish Reports* de 1612 :

« Aucun homme ne pouvait non plus jamais se vanter... d'avoir été le premier législateur (*lawgiver*) de notre nation, *car le Roi n'a pas créé sa propre prérogative*, pas plus que les Juges ne créent les Règles ou les Maximes de la Loi, ou que le sujet commun ne prescrit et ne limite les Libertés dont il jouit par la loi. Mais, comme il est dit de tout art ou de toute science amenée à la perfection, *Per varios usus Artem experientia fecit* [« par un multiple usage, l'expérience a fait l'Art »], ainsi peut-on dire à juste titre *Per varios usus Legem experientia fecit* [« par un multiple usage, l'expérience a fait la Loi »]. Une longue expérience et de nombreux essais de ce qui était le mieux pour le bien commun ont fait la Common Law [c'est moi qui souligne].¹³ »

De nombreuses caractéristiques de la notion de libertés au pluriel peuvent se résumer par cette formulation : (i) les libertés sont plurielles ; (ii) elles dérivent d'histoires nationales spécifiques ; (iii) chacune possède une histoire longue, pour ne pas dire immémoriale, faite d'une suite d'essais et d'erreurs ; (iv) nul ne peut revendiquer la propriété des libertés ou d'en être à l'origine ; (v) le citoyen ne fait pas siennes ses libertés à son gré ; et (vi) les libertés dépendent d'une prérogative, mais *le roi n'a pas créé cette prérogative*. La pratique immémoriale du droit l'a créé.

Le concept que Davies articule ici sera pleinement exprimé (jusqu'à sa formulation par Edmund Burke dans les années 1790) par Sir Edward Coke (1552-1634), dans ses *Reports* (1600-1615) et *Institutes of*

¹² L'ouvrage faisant autorité est J. G. A. Pocock, *The Ancient Constitution and the Feudal Law; a Study of English Historical Thought in the Seventeenth Century* (Cambridge: University Press, 1957). Voir aussi Corinne C. Weston, « England: Ancient Constitution and Common Law », dans *The Cambridge History of Political Thought, 1450-1700*, éd. J.H Burns et Mark Goldie (Cambridge: Cambridge University Press, 1991), pp. 374-411.

¹³ Cité dans Pocock, *The Ancient Constitution*, p. 41.



the Laws of England (1628-1644)¹⁴. Dans la pratique politique, la défense par la *Common law* des « droits et libertés, selon les lois et statuts de ce royaume » a été exprimée de la manière la plus influente dans la *Petition of Rights* de 1628, enfin ratifiée par Charles Ier en juin 1628¹⁵.

Le phénomène de l'absolutisme au début de l'ère moderne est difficile à percevoir clairement pour les spécialistes issus de différentes traditions, étant donnée leur conviction erronée selon laquelle l'histoire du pouvoir politique européen, du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne incluse, est l'histoire d'une distribution du pouvoir continuellement progressiste, de plus en plus large et démocratique. Une telle illusion a pour effet de renvoyer l'absolutisme au Moyen Âge, où il aurait été le régime par défaut de la royauté médiévale, alors qu'en fait c'est la première modernité qui constitue véritablement l'Age de l'Absolutisme. Cette même vision d'une distribution toujours plus large du pouvoir dans la pratique politique, partagée à la fois par les libéraux et les marxistes, tend également à obscurcir la compréhension de l'histoire de la théorie politique. En particulier, cela empêche de reconnaître que, selon les mots de Quentin Skinner, « c'est dans le conciliarisme de la fin du Moyen Âge et dans les théories du droit naturel de la seconde scolastique, que les concepts fondamentaux du constitutionnalisme moderne ont été initialement forgés »¹⁶. Certains scolastiques de la fin

¹⁴ Pocock, *The Ancient Constitution*, *passim*, et Weston, « England: Ancient Constitution and Common Law ». Voir aussi Alan Cromartie, *The Constitutionalist Revolution: An Essay on the History of England, 1450-1642* (Cambridge: Cambridge University Press, 2006), chapitre 7.

¹⁵ La citation est tirée du titre de la Pétition, tel qu'enregistré dans *Public Act*, 3 Charles I, c. 1 : *Petition of Right*, consulté le 23 janvier 2022 sur <https://bit.ly/3wEALZB>.

¹⁶ Quentin Skinner, « Surveying the Foundations: A Retrospect and Reassessment », dans *Rethinking the Foundations of Modern Political Thought*, éd. Annabel Brett et James Tully, avec Holly Hamilton-Bleakley (Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2006), pp. 236-261 (à la p. 256).



du Moyen Âge ont produit des théories sur l'absolutisme papal¹⁷, mais ces théories étaient des courants minoritaires à côté du courant majeur de la théorie conciliaire et constitutionnaliste de la fin du Moyen Âge, qui a également trouvé une expression (et une pratique) puissante dans l'Angleterre du XVème siècle¹⁸.

En somme, la tradition anglo-américaine compte au moins deux traditions du concept de liberté très différentes, l'une conservatrice, réformiste et plurielle, l'autre radicale, révolutionnaire et au singulier. Compte tenu de ses reformulations anti-absolutistes par des juristes du droit commun, l'ancienne tradition est tout à fait viable et prête à l'emploi. L'histoire fournit pour cet usage son matériel et sa sagesse.

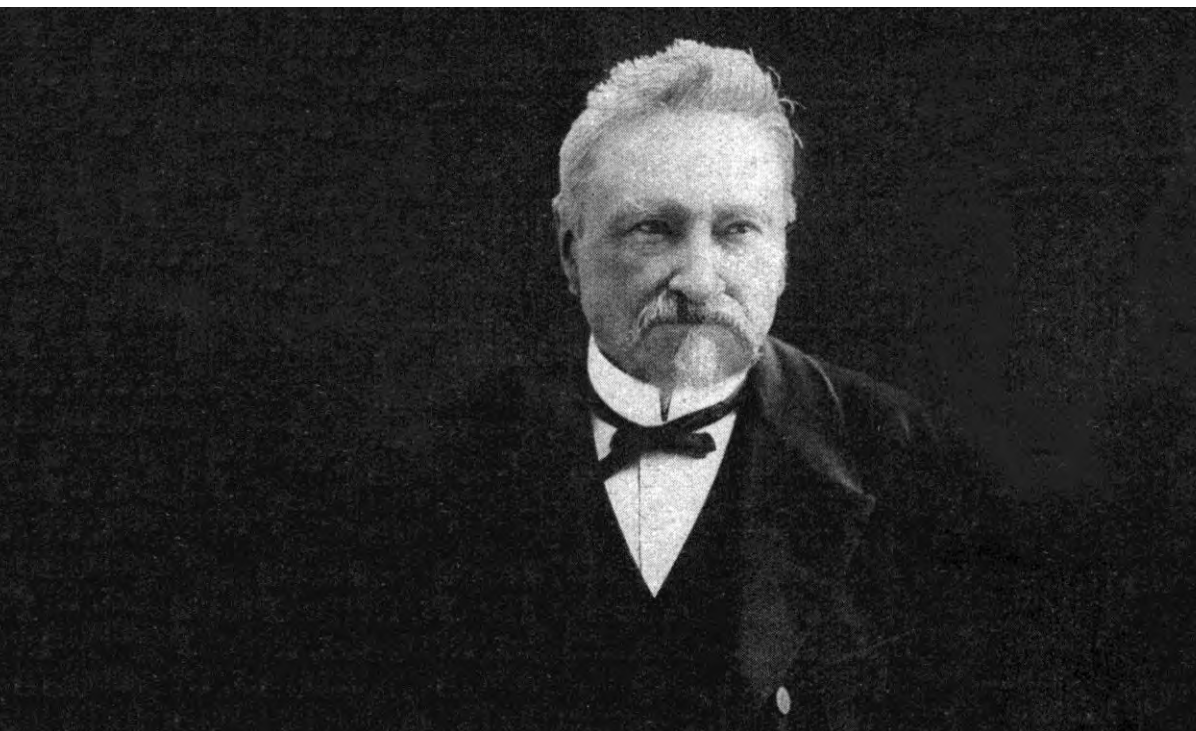
De même, bien sûr, une pensée éthique sous-tend la sagesse des libertés plurielles. L'affirmation de la Liberté au singulier donnera toujours naissance à des revendications plurielles : la revendication de l'un, fondée sur la Liberté de ne pas porter de masque contre le Covid, porte atteinte à la revendication de l'autre fondée sur la Liberté de ne pas être infecté par le Covid. Dès l'instant où votre exercice de la liberté au singulier porte atteinte à ma liberté, ce qui adviendra nécessairement assez tôt, nous sommes amenés à une confrontation entre des libertés plurielles et concurrentes. Et une fois que nous aurons reconnu que nous avons affaire à des libertés et non pas à la Liberté, nous pourrons commencer à débattre du pour et du contre de chaque liberté sans invoquer pour autant des pouvoirs révolutionnaires d'urgence au nom d'une Liberté sacrée mais emprisonnante. Si la grande tradition du

¹⁷ Michael Wilks, *The Problem of Sovereignty in the Later Middle Ages; the Papal Monarchy with Augustinus Triumphus and the Publicists* (Cambridge: Cambridge University Press, 1963).

¹⁸ Quentin Skinner, *The Foundations of Modern Political Thought*, 2 vol. (Cambridge, U.K.: Cambridge University Press, 1970), 1.49-68 et 2.113-173. Pour le constitutionnalisme de Sir John Fortescue, voir James Simpson, « Pecoock and Fortescue », dans *A Companion to Middle English Prose*, édité par A. S. G. Edwards (Woodbridge: Boydell and Brewer, 2004), pp. 271-88, et Cromartie, *The Constitutionalist Revolution: An Essay on the History of England, 1450-1642*, pp. 4-32.



libéralisme centriste souhaite s'épanouir à notre époque qui y est peu propice, il serait bon qu'elle se souvienne de sa défense plus profonde et plus longue des libertés plurielles.



Mettre en pratique les principes du libéralisme économique : Gustave de Molinari

par
Alexia Bedeville



Alexia Bedeville est docteure en Histoire du droit et des idées politiques. Elle a récemment soutenu une thèse intitulée : *La pensée politique de Gustave de Molinari : l'affirmation d'un libéralisme intransigeant* au sein de l'Université d'Aix-Marseille.



L'œuvre de Gustave de Molinari est fondamentalement individualiste et anti-étatiste. Véritable champion du libéralisme, il est l'un des leaders de l'École libérale française du XIX^{ème} siècle. Bien que largement reconnu par ses contemporains, Molinari sombre rapidement, et de manière surprenante, dans une forme d'oubli historiographique (exception faite des cercles de spécialistes de la doctrine libérale). Son œuvre est, pour l'essentiel, réduite à deux contributions : « De la production de la sécurité », article qu'il publie en 1849 dans le *Journal des Économistes* et *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, son premier ouvrage important paraissant aux éditions Guillaumin la même année. Ces deux essais sont, certes, majeurs, mais offrent une vision restrictive du travail de Molinari en le réduisant à ses propositions les plus radicales de privatisation des fonctions régaliennes de l'État¹. Force est, ainsi, de constater que l'œuvre foisonnante de Molinari² est limitée à une connaissance de sa conception absolue de la

¹ C'est en effet dans ces deux contributions que Molinari propose la soumission de ce qu'il nomme « la production de la sécurité », entendue comme l'exercice des fonctions régaliennes de l'État, au principe de la libre concurrence et aux lois du marché, soit finalement la privatisation de l'essence même de la puissance étatique. C'est à partir de ces deux travaux qu'il sera considéré par de nombreux auteurs comme le premier anarcho-capitaliste. Voir en ce sens Murray Rothbard qui considère l'article « De la production de la sécurité » comme « the first presentation anywhere in human history of what is now called 'anarcho-capitalism' or 'free market anarchism', » in *The Production of Security*, trans. J. Huston McCulloch, New York, The Center for Libertarian Studies, May 1977, p. 11 ; Pierre Lemieux qui affirme que « le premier anarcho-capitaliste fut un économiste et publiciste français, Gustave de Molinari, qui, dans un brillant article de 1849, se demanda pourquoi les avantages de la concurrence sur les monopoles gouvernementaux ne s'appliqueraient pas aussi à la protection publique », P. Lemieux, *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Paris, P.U.F., 1983, p. 22.

² Il est l'auteur de quelque quarante-cinq ouvrages, sans compter ses participations à des œuvres collectives, et de plusieurs centaines d'articles dans de nombreuses revues. Voir : A. Bedeville, *La pensée politique de Gustave de Molinari : l'affirmation d'un libéralisme intransigeant*, Thèse pour l'obtention du



libre concurrence. Pourtant, loin d'être un simple théoricien d'une doctrine que l'on pourrait amplement qualifier de radicale, Molinari en est également un promoteur ardent, travaillant activement à sa mise en œuvre. Nous voudrions ici dépasser le simple cadre théorique pour présenter Molinari comme un intellectuel fermement engagé dans la réalisation concrète des principes du libéralisme, comme une force de proposition active visant à une mise en œuvre matérielle de ce dernier.

Il convient de donner quelques repères biographiques afin de montrer la richesse du parcours de Molinari. Né en 1819 dans la province de Liège, Molinari vit une enfance privilégiée dans une famille de la haute bourgeoisie liégeoise. Attiré par l'effervescence intellectuelle de la capitale française, il se rend à Paris au tournant des années 1840 et entame une carrière de journaliste. D'abord rédacteur au *Courrier français*, organe du parti libéral sous la Monarchie de Juillet, il rejoint rapidement le *Journal des Économistes* et le cercle de spécialistes constitué par la « Société d'économie politique ». La rencontre avec Frédéric Bastiat, en 1846, constitue une véritable rupture. À ses côtés, il s'engage dans la lutte en faveur du libre-échange dans les rangs de l'« Association française pour la liberté des échanges », combat le socialisme pendant la Révolution de 1848 et défend un programme résolument libéral³. Opposé au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, Molinari regagne la Belgique dès la fin de l'année 1851. Son engagement ne faiblit pas pour autant. Depuis Bruxelles, il participe à la construction d'un réseau d'économistes à travers la constitution d'associations et de sociétés savantes. La revue qu'il fonde et dirige, *L'Économiste belge*, devient la principale tribune des économistes libéraux en Belgique. Il rentre en France en 1867 à la faveur du tournant

doctorat en Droit, Aix-Marseille Université, 2021. Ses travaux font également l'objet d'un travail de publication, toujours en cours, par l'Institut Coppet : *Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, 8 volumes, Paris, Éditions de l'Institut Coppet, 2021-2022.

³ Liberté de la presse, liberté d'association, liberté d'enseignement, séparation de l'Église et de l'État, liberté de l'industrie et du commerce, suffrage universel et proportionnel.



libéral du Second Empire et fait son entrée au *Journal des Débats*. Depuis Paris, il assiste au plus près à la chute du régime impérial, vit le siège de la capitale par les armées prussiennes et les événements de la Commune. Ferme soutien d'Adolphe Thiers, il prend, aux côtés de Léon Say, la direction du prestigieux *Journal des Débats* en 1871 dont il fait un pilier du républicanisme modéré. Véritable globe-trotter, Molinari entreprend une série de voyage qui le conduit en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, dans les Antilles. S'y révélant un homme d'affaires avisé, Molinari soutient activement les initiatives visant à appuyer l'accroissement des échanges commerciaux internationaux. En 1881, il devient rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, poste qu'il occupera jusqu'en 1909, confirmant ainsi son statut de leader de l'École libérale française.

Au cœur même de la trajectoire de Gustave de Molinari se couple à la fois une position intellectuelle intransigeante et un engagement matériel dont l'ambition est la réalisation pratique de son modèle libéral. En effet, à ses yeux, le libéralisme est non seulement une réalité scientifique imparable, la seule grille de lecture pertinente des rapports humains, mais également un idéal politique, économique et social à réaliser. Ces deux facettes sont prégnantes chez Molinari, ce qui donne une teinte particulièrement combative à son libéralisme. La défense doctrinale demeure, selon lui, insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'un engagement concret. Les libéraux doivent, ainsi, se donner les moyens de propager leurs idées. Cela passe tout autant par la constitution de vaste réseau associatif pour convaincre l'opinion publique et politique que par la participation à des initiatives novatrices qui faciliteront les échanges commerciaux et la liberté du marché. Ces initiatives doivent servir de supports, d'exemples démontrant les effets bénéfiques de la liberté économique et qui mèneront, progressivement, vers l'idéal d'un marché libéré de toute entrave.

C'est particulièrement le sujet du libre-échange qui cristallise l'engagement de Molinari. L'abaissement des barrières douanières et la réalisation d'une pleine solidarité économique entre les nations sont des thématiques marquantes de son œuvre qui révèlent l'aspect combatif, presque militant, de son travail. Il ne sera possible que de passer



rapidement sur les diverses initiatives, mais trois nous semblent révélatrices de la volonté de porter le libéralisme au-delà d'une simple position intellectuelle pour en faire le véritable instrument d'une politique économique internationale : la formation, à partir des années 1846, d'un réseau d'institutions libre-échangistes au niveau européen ; la participation directe de Molinari à la constitution de relations économiques étroites avec le Québec avec la création du Crédit foncier franco-canadien et, enfin, le travail de promotion actif d'une Union douanière continentale à la fin du XIX^{ème} siècle.

La volonté de création d'un vaste réseau européen favorable au libre-échange

La lutte pour le libre-échange s'organise, en France, autour de la figure de Frédéric Bastiat. Il se fait connaître auprès de l'école économique à travers son intense travail de promotion de l'activité menée par l'« Anti-corn Law League » de Richard Cobden au Royaume-Uni. C'est justement le sujet du libre-échange et l'action de Cobden qui amène la rencontre entre Frédéric Bastiat et Molinari en 1846⁴. La période est charnière. L'année 1846 est, en effet, marquée par le succès de la « League » obtenant finalement l'abolition des lois céréales grâce à

⁴ Ils se rencontrent en 1846 lorsque Molinari travaille à la rédaction du *Courrier français*. Il raconte : « Un jour, notre excellent ami, M. Guillaumin, nous envoya un livre qu'il venait d'éditer sous ce titre : *Cobden et la ligue ou l'agitation anglaise en faveur de la liberté commerciale*, par Frédéric Bastiat. Nous ne connaissions que d'une manière très vague Cobden et la Ligue [...] Nous ne connaissions pas du tout Bastiat. Cependant, nous lûmes le livre, et le *Courrier français* en publia un compte-rendu enthousiaste. Quelque temps après cette publication, notre garçon de bureau nous annonçait la visite d'un « monsieur qui avait l'air de la province » [...] Nous voyons apparaître un monsieur maigre, mais d'apparence robuste avec une tête fine, des traits réguliers, le nez un peu fort, le teint basané, des yeux bruns, vifs et malicieux [...] La connaissance fut bientôt faite. Nous priâmes notre visiteur de nous prêter son concours dans la campagne que le journal avait engagée en faveur de la liberté commerciale », G. de Molinari, « Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes », *Journal des Économistes*, juillet 1878, p.60.



l'appui de Robert Peel et signant l'entrée du Royaume-Uni dans le libre-échange. Cette victoire est accueillie avec enthousiasme par les partisans libre-échangistes français. Un banquet est, à cette occasion, donné en l'honneur de Richard Cobden par la « Société d'économie politique » à Paris le 18 août 1846, banquet auquel participent naturellement Bastiat et Molinari et qui témoigne des premiers rapprochements entre l'École de Manchester et l'École libérale française⁵.

Fortement inspirés par la démarche, entendant reproduire le même schéma en France, Molinari et Bastiat se lancent dans la bataille pour le libre-échange. Une première « Association française pour la liberté des échanges » est créée le 23 février 1846 à Bordeaux, fief de Frédéric Bastiat, suivie dès le 1 juillet par une autre à Paris⁶ qui constitue l'antenne principale d'un réseau d'associations s'étendant sur des points clefs du territoire industriel français : Marseille, le 17 septembre ; Lyon, le 13 octobre ; le Havre, le 28 novembre⁷. Afin de relayer ses travaux, l'« Association » se dote d'une revue hebdomadaire, *Le libre-échange : journal du travail agricole et commercial*, qui diffuse les propositions, discute les arguments protectionnistes et promeut les meetings organisés⁸. Molinari s'engage pleinement dans le mouvement en contribuant régulièrement aux activités de l'association, de sa revue et

⁵ Sur ce sujet, voir le compte-rendu du banquet : A. Courtois, *Annales de la Société d'Économie politique*, tome 1, Paris, Guillaumin, 1889, p. 36 – 54.

⁶ La présidence est attribuée au Duc d'Harcourt, Frédéric Bastiat assume les fonctions de secrétaire. Parmi les autres membres, on compte : Anisson Dupéron, Charles Renouard, tous deux pairs de France, Adolphe Blanqui et Charles Dunoyer, Léon Faucher, députés, Horace Say, Michel Chevalier, ainsi que quelques industriels et négociants.

⁷ G. de Molinari, « Liberté des échanges (association pour la) », *Dictionnaire de l'Économie politique*, tome 2, Paris, Guillaumin, 1853, p. 46.

⁸ Les associations de province, principalement celles de Bordeaux et de Marseille, se dotent d'outils similaires. Voir : *ibid.*, p. 47.



en endossant les responsabilités de secrétaire adjoint de l'antenne parisienne.

Cette impulsion donne naissance, la même année, à une « Association belge pour la liberté commerciale » à Bruxelles, à l'initiative de Charles de Brouckère, un proche de Molinari⁹. D'autres associations viennent accroître le réseau : une association prussienne sous la direction de John Prince-Smith, l'un des principaux défenseurs de la cause du libre-échange en Allemagne ; une association américaine présidée par Robert J. Walker, Secrétaire du Trésor de James K. Polk ; une « Correspondance scientifique italienne » se donnant, quant à elle, mission de défense de la liberté du commerce à travers un travail empirique axé sur la recherche statistique¹⁰.

Ces diverses initiatives vont mener à l'organisation d'un « Congrès international des économistes » à Bruxelles, du 16 au 18 septembre 1847, dont l'ambition est de discuter et promouvoir, au sein de toutes les nations civilisées, la question de la liberté du commerce. Ce « Congrès » rassemble cent-soixante-quinze personnes, dont un grand nombre des membres des associations libre-échangistes françaises, belges et prussiennes. Parmi la formation française, les économistes de l'école libérale sont également très représentés. On compte Horace Say, Charles Dunoyer, Gilbert-Urbain Guillaumin, Joseph Garnier, Alcide Fonteyraud, le Duc d'Harcourt, Adolphe Blanqui, Louis Wolowski et Molinari. D'autres éléments, certes plus épars, témoignent tout de même du rayonnement international du « Congrès ». Sont inscrits, en effet, des politiques, intellectuels, industriels ou simplement des curieux

⁹ Parmi les membres de cette première « Association belge pour la liberté commerciale », on compte d'autres figures proches de Molinari comme le Comte Giovanni Arrivabene, Vice-Président, Adolphe Lehardy de Beaulieu, secrétaire général et Michel Corr-Vander Maeren. Pour la liste des membres, voir : « Congrès des économistes à Bruxelles », *Le libre-échange*, 1^{re} année, n° 43, 19 septembre 1847.

¹⁰ « Association italienne pour la liberté des échanges », *Le Libre-échange*, 1^{re} année, n° 7, 10 janvier 1847.



Hollandais, Espagnols, Américains, Irlandais, Danois et Suédois¹¹. Ce rassemblement atteste de la volonté de création de liens étroits entre les associations des divers pays ainsi que la construction d'un vaste réseau d'institutions favorables au libre-échange au niveau européen, à l'instar de celles qui se sont déjà créées en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie et en Belgique. Molinari relève très justement que « ce congrès [...] fut favorablement accueilli au sein des petits groupes de libre-échangistes épars en Europe, et demeurés jusqu'alors isolés, sans communication entre eux »¹².

Les travaux des congressistes sont, dans un premier temps, centrés sur l'étude des bénéfices du libre-échange tant sur le plan national qu'international¹³. Ils affirment, cependant, leur souhait de les étendre à une réflexion portant sur la mise en œuvre pratique de la liberté

¹¹ Pour la liste des inscrits au « Congrès international des Économistes », voir : « Congrès des économistes à Bruxelles », *Le Libre-échange*, op. cit., 19 septembre 1847.

¹² G. de Molinari, « Congrès des Économistes de 1847 », *L'Économiste belge*, 2^e année, n° 18, 20 septembre 1856.

¹³ Le programme du Congrès est, en effet, le suivant : « Le congrès examinera la question de la liberté commerciale : 1° Dans ses rapports internationaux : on nous oppose que les nations sont tributaires les unes des autres toutes les fois qu'elles consomment des produits étrangers ; nous pensons, au contraire, que par l'échange, par le commerce libre, elles se prêtent un mutuel appui ; 2° Dans ses rapports avec l'industrie : le système protecteur prétend, dans chaque pays, qu'il défend le travail national; nous soutenons au contraire, que la liberté étendra la production partout ; 3° Sous le rapport des ouvriers : nos adversaires parlent souvent au nom des travailleurs, et ceux-ci sont aveugles à ce point de croire leur sort lié à la protection. Nous devons démontrer qu'il y a impossibilité d'améliorer le sort des ouvriers, sous le régime actuel et que les théories économiques peuvent seules atteindre un but que tout le monde semble poursuivre ; 4° Sous le rapport des charges publiques : les partisans du libre-échange soutiennent que la liberté du commerce doit amener une réduction importante dans les charges publiques », *ibid.*



commerciale et entendent organiser, à ce titre, un second congrès¹⁴. Celui-ci n'aura malheureusement lieu que bien plus tard. En effet, l'agitation entamée sur la question du libre-échange est brutalement arrêtée par les événements de 1848. Les associations belges et françaises voient ainsi leur activité interrompue et leurs portes se fermer.

Molinari, profondément opposé à la politique liberticide et au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, rentre en Belgique à la fin de l'année 1851. Sur place, il reprend son travail de promotion du libre-échange. Fort de son expérience acquise en France aux côtés de Frédéric Bastiat et des liens tissés avec les libre-échangistes européens, Molinari se lance sans réserve dans la (re)création d'un réseau d'institutions favorables à la liberté économique. Il retrouve, d'ailleurs, à Bruxelles, un groupe d'économistes libéraux très actifs. Il raconte : « Pendant les années troublées qui suivirent, il ne fut plus guère question de libre-échange. Mais notre propagande n'avait pas été inutile. Si elle n'avait pas eu le temps d'agir en France, elle avait trouvé des échos au-dehors. Lorsque je retournai en Belgique après le coup d'État, je fus agréablement surpris d'y trouver un groupe de libre-échangistes militants, qui m'encouragèrent à continuer la propagande que la révolution avait interrompue en France »¹⁵. Il se révèle, ainsi, la cheville ouvrière de plusieurs organisations clefs du libéralisme belge.

Molinari est l'un des protagonistes essentiels de l'établissement de la « Société belge d'Économie politique » en 1855, avec l'un de ses proches, Charles Lehardy de Beaulieu. Il fait partie de la commission chargée d'établir les statuts de la « Société » et propose une liste de noms pour l'exercice des principales fonctions de celle-ci, dont celui du Comte

¹⁴ On voit d'ailleurs que c'est à l'école française de prendre l'initiative de ce second congrès : « L'assemblée pensa qu'il y avait lieu d'ajouter à un prochain congrès toutes les questions d'application. Sur la proposition de M. Wolowski, appuyé par M. Anisson Dupéron, le bureau de l'association fut chargé d'organiser, quand il le jugerait opportun, ce second congrès de la liberté commerciale », *ibid.*

¹⁵ « Société d'Économie politique, réunion du 5 novembre 1897 », *Journal des Économistes*, novembre 1897, p. 251.



Giovanni Arivabene, ancien vice-président de l' « Association belge pour la liberté commerciale », à qui échoit la présidence. Bien que Molinari refuse, dans un premier temps, de faire officiellement partie de la « Société »¹⁶, il participe directement à la promotion de son activité en publiant les comptes-rendus de toutes les réunions dans la revue qu'il dirige, *L'Économiste belge*. Cette société savante s'attèle rapidement, sous l'égide de Molinari, à l'organisation d'un réseau de sous-comités lui permettant de relayer ses travaux à travers la Belgique et de centraliser toutes les informations locales susceptibles d'éclairer ses discussions¹⁷. Des antennes sont ainsi créées dans d'importants foyers industriels comme Anvers, Mons et Verviers¹⁸.

Faisant de la lutte pour le libre-échange l'un de ses fers de lance, elle institue en son sein un comité chargé de la réforme douanière qui devient l' « Association belge pour la réforme douanière », auquel Molinari prend également une part active. Ici encore, des antennes sont établies à Verviers, Mons, Liège et Charleroi. La promotion du libre-échange ne doit, cependant, pas s'arrêter au seul territoire belge. Molinari est pleinement conscient de l'importance de la création d'un solide réseau européen sur le sujet. Dans cette optique, des liens étroits sont, d'abord, créés entre les « Sociétés d'Économie politique » bruxelloise et parisienne, la première prenant comme membres

¹⁶ « M. de Molinari refuse l'honneur que la société veut bien lui accorder, d'abord parce qu'il craint que son nom n'éloigne de la société les personnes qui se plaignent du radicalisme de *L'Économiste belge* ; ensuite parce qu'il décide que le journal et l'association demeurent complètement indépendants l'un de l'autre, tout en se prêtant appui mutuel », « Société belge d'Économie politique, réunion du 23 septembre », *L'Économiste belge*, 1^{re} année, n° 19, 5 octobre 1855.

¹⁷ « Ses moyens d'action consisteront principalement dans l'institution de sous-comités, qui se chargeront d'organiser une propagande active dans les différentes parties du pays, et qui communiqueront au bureau de la Société tous les renseignements locaux qui leur paraîtront propres à éclairer la discussion des questions à l'ordre du jour », « Première réunion de la Société belge d'Économie politique », *L'Économiste belge*, 1^{re} année, n° 19, 5 octobre 1855.

¹⁸ *Ibid.*



correspondants des proches de Molinari : Charles Dunoyer, Horace Say et Joseph Garnier. L'« Association belge pour la réforme douanière » entend, ensuite, poursuivre l'œuvre entreprise par le « Congrès » de 1847 et convoque un nouveau « Congrès international pour les réformes douanières » au mois de septembre 1856. Sur ce point également, Molinari fait preuve d'une active implication puisqu'on le retrouve parmi les membres de la commission provisoire chargée de l'organisation du congrès¹⁹.

Les congressistes franchissent une étape remarquable en prenant la décision de fonder une « Association internationale des réformes douanières » qui aura pour objet de « travailler à l'application universelle du principe de la liberté des échanges »²⁰. C'est Molinari qui prend la parole le 24 septembre pour soutenir l'initiative en soulignant l'importance d'une action commune :

« N'oublions pas que toutes les libertés dont nous jouissons aujourd'hui libertés civiles, libertés politiques, libertés religieuses ont été obtenues au moyen de l'association. Employons donc encore une fois cette arme puissante pour obtenir la liberté du commerce qui est le complément de toutes les autres. Souvenons-nous de la devise de notre pays : *L'Union fait la force*, et votons une association internationale pour la liberté du commerce²¹. »

Cette association est divisée en comités établis dans différentes nations (l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne du Nord, l'Espagne, les

¹⁹ « Congrès international des réformes douanières, circulaire », *L'Économiste belge*, 2^e année, n° 9, 5 octobre 1856.

²⁰ « Fondation d'une association internationale pour les réformes douanières, statuts », *L'Économiste belge*, 2^e année, n° 19, 5 octobre 1856.

²¹ L'intervention de Molinari est retranscrite dans *Congrès international des réformes douanières réunies à Bruxelles les 22, 23, 24 et 25 septembre 1856*, Bruxelles, Imp. Weissenbruch, 1857, pp. 127 et suivantes.



États sardes et la France) et dirigée par un comité central, dont le siège sera Bruxelles²².

L'« Association internationale des réformes douanières » tombe, certes, rapidement en désuétude, mais témoigne tout de même des efforts importants déployés par les libéraux pour mettre en œuvre les réformes en faveur du libre-échange. Sur ce point, l'implication de Molinari apparaît exemplaire et met en avant la ferme volonté des économistes de dépasser le cadre du libéralisme comme simple fondement doctrinal pour en faire un véritable instrument d'une politique économique internationale.

La création de liens financiers avec le Québec : la fondation du crédit foncier franco-canadien

Tout au long de sa vie, Molinari montre un intérêt marqué pour les enquêtes de terrain. Entre 1876 et 1886, il réalise de nombreux voyages à travers le monde dont il rend régulièrement compte par des lettres adressées au *Journal des Débats*²³. Les expéditions qu'il effectue au Québec sont particulièrement révélatrices de son engagement matériel dans la cause du libre-échange. Le rôle qu'il y tient est tout à fait remarquable, car extrêmement actif. En contact direct avec les milieux politiques, il se rend pour la première fois au Canada en 1876 sur invitation personnelle d'Albert Lefavre, alors consul général de France à Québec. Désirant accélérer le développement industriel du Canada français, Albert Lefavre cherche à importer des capitaux étrangers sur

²² « Fondation d'une association internationale pour les réformes douanières, statuts », *L'Économiste belge*, *op. cit.*

²³ Ces lettres donnent lieu à la publication de plusieurs ouvrages : *Lettres sur les États-Unis et le Canada, adressées au Journal des Débats à l'occasion de l'Exposition universelle de Philadelphie*, Paris, Hachette & Cie, 1876 ; *L'Irlande, le Canada, Jersey. Lettres adressées au Journal des Débats*, Paris, E Dentu, 1881 ; *Au Canada et aux Montagnes Rocheuses. En Russie. En Corse. À l'exposition universelle d'Anvers*, Paris, C. Reiwald, 1886 ; *À Panama. L'isthme de Panama. La Martinique. Haïti*, Paris, Guillaumin, 1887.



le territoire québécois et tourne ainsi ses regards vers la France. Dans ce but, il espère obtenir le concours de Molinari dont il connaît la réputation intellectuelle²⁴ et la bienveillance à l'égard des milieux d'affaires. Le soutien qu'il reçoit est énergique puisque c'est en tant que véritable ambassadeur du marché financier français que Molinari revient à deux reprises au Canada en 1880 et 1885.

Lors de son premier voyage, Molinari est séduit par la province de Québec. Il entend participer à l'effort d'industrialisation et s'implique vigoureusement dans le développement des relations financières franco-québécoises. Il appelle, dans un premier temps, les milieux d'affaires français à s'implanter dans un territoire dont il perçoit avec acuité le potentiel économique. Dans une de ces lettres, il écrit :

« Pourquoi donc nos banques n'établiraient-elles pas des succursales à Québec, comme les banques anglaises en ont établi à Montréal ? Elles y trouveraient des placements hypothécaires à 7 et même à 9 % garantis par une législation exactement copiée sur la nôtre [...] Pourquoi les produits français ne seraient-ils pas offerts sur le marché du Canada à l'égal des produits anglais ? [...] En un mot, pourquoi la France ne reprendrait-elle pas dans le Canada français, Dieu merci ! sans aucune arrière-pensée politique, le rôle tutélaire que l'Angleterre remplit depuis un siècle dans le Canada anglais ? Elle y gagnerait autant que le Canada lui-même²⁵. »

Molinari ne se contente pas d'encourager à l'exportation des capitaux français, mais s'investit véritablement pour faciliter ces exportations. Lors de son second voyage en 1880, il fait partie d'une délégation d'hommes d'affaires comprenant, entre autres, Joseph Henri Thors, sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Au sein de cette délégation, Molinari tient une place centrale puisqu'il assume l'étude de toutes les garanties qui peuvent être offertes aux investisseurs

²⁴ Molinari est rédacteur en chef du *Journal des débats* de 1871 à son départ au Canada en 1876.

²⁵ G. de Molinari, *Lettres sur les États-Unis et le Canada, adressées au Journal des Débats à l'occasion de l'Exposition universelle de Philadelphie*, op. cit., p. 146.



qui souhaiteraient s'implanter au Canada, ainsi que les possibilités d'établissement d'un Crédit foncier franco-canadien²⁶. L'expérience est particulièrement concluante puisqu'elle voit la fondation officielle de ce Crédit foncier franco-canadien la même année et la réalisation de ses premières opérations quelques mois plus tard, en avril 1881²⁷.

Au cours de son dernier voyage en 1885, Molinari se félicite du développement du projet qu'il a mené au Québec : « Le Crédit foncier franco-canadien, écrit-il, fondé il y a cinq ans, développe progressivement ses opérations, et ses comptes-rendus attestent qu'on peut prêter avec autant de sécurité aux propriétaires français d'Amérique, qu'aux propriétaires français de France, tout en profitant de la différence du taux de l'intérêt »²⁸. Cet événement témoigne de l'influence de Molinari et des milieux libéraux français qui ne se contentent pas d'une position de défenseur doctrinal, mais participent à l'élaboration de projets concrets et ambitieux, porteurs des valeurs et principes qu'ils souhaitent voir s'établir. La fondation du Crédit foncier franco-canadien entend, en effet, faciliter la libre circulation des capitaux, accélérer le développement industriel du Canada et permettre l'écoulement des capitaux français dans les endroits qui en ont besoin.

²⁶ Une revue canadienne, dont Molinari publie le compte-rendu en annexe de son ouvrage, écrit, en effet : « Les citoyens de Montréal venaient saluer M. Thors, sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; M. de Molinari, journaliste parisien déjà si avantageusement connu au Canada ; chargé d'étudier les questions de l'établissement d'un Crédit foncier franco-canadien ; M. le baron de Hogendorp, secrétaire de M. Thors ; et M. de la Londe, agriculteur distingué, représentant de la société d'agriculture française, tous venus pour nouer des relations d'affaires entre la France et le Canada », *ibid.*, p. 316.

²⁷ S. Saul, « Conjonctures, adaptation et croissance : le Crédit foncier franco-canadien (1880-1979) », *Histoire, économie et société*, 5^e année, n° 2, 1986, p. 301.

²⁸ G. de Molinari, *Au Canada, aux Montagnes rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers*, *op.cit.*, p. 138.



En somme, éclairer le marché afin de le rendre plus efficient et avancer vers la réalisation effective du libre-échange.

Le travail de promotion d'une Union douanière continentale

Le dernier engagement que nous voudrions souligner ici concerne le travail de promotion d'une Union douanière continentale par Molinari à la fin du XIX^{ème} siècle. Il s'agit, en effet, d'une période d'accélération de ses propositions et de son implication sur la question du libre-échange. Celle-ci intervient, évidemment, dans un contexte tout à fait particulier. La guerre franco-prussienne de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Lorraine à la suite de la défaite française ont créé un climat de tensions exceptionnelles qui s'est étendu à l'ensemble des relations européennes. Les rivalités coloniales, le heurt des impérialismes, les imbroglios d'alliances et les politiques d'armement massives viennent encore renforcer les antagonismes déjà existants. Fermement pacifiste, Molinari se montre très inquiet au sujet de la montée croissante des dissensions et appelle au maintien de la paix. En 1887, dans le *Times*, il écrit ainsi :

« La situation actuelle de l'Europe est de nature à inspirer les craintes les plus sérieuses aux amis de la paix. Depuis la funeste guerre de 1870, cette situation s'est continuellement aggravée. Quoique la France ait manifesté, à diverses reprises, son attachement à la politique de la paix, l'Allemagne, devenue une nation essentiellement militaire, a été sur le point, en 1875 et au commencement de 1887, de déchaîner de nouveau la guerre, en vue d'assurer les résultats acquis par la campagne de 1870-1871 et sanctionnés par le traité de Francfort. En présence de cette éventualité redoutable et de la menace qu'elle contient pour la sécurité générale, toutes les nations ont augmenté leurs armements et les ont portés finalement à un point qui n'avait jamais été atteint, même aux époques des grandes invasions barbares. L'Europe continentale est devenue un vaste camp²⁹. »

²⁹ G. de Molinari, « Projet d'association d'une ligue des neutres », *Times*, 28 juillet 1887, reproduit dans *La Morale économique*, Paris, Guillaumin, 1888,



Dans ce cadre politique épineux saturé par le spectre d'une guerre européenne, Molinari entend trouver des solutions concrètes, pérennes, particulièrement sur les questions des relations franco-prussiennes et l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Fermement convaincu que des rapports commerciaux harmonieux constituent le support de solides relations diplomatiques, il soutient ardemment l'établissement d'une Union douanière continentale et travaille à sa mise en œuvre. Dès 1879, il publie un article dans le *Journal des Débats* sur le sujet. S'inspirant du Zollverein et tirant les conséquences positives de l'établissement de ce dernier, Molinari s'interroge sur les chances de réalisation d'une telle union entre les pays continentaux les plus avancés dans le processus d'industrialisation : « Ce progrès, ne serait-il pas possible aujourd'hui de le continuer et de l'étendre en supprimant les douanes intérieures du centre de l'Europe ? »³⁰. Il propose ainsi la suppression des douanes séparant la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'institution d'un tarif commun afin de constituer un vaste espace de libre-échange continental. À l'aide de nombreuses données chiffrées, il affirme que cette union ne présenterait que des avantages économiques aux États cocontractants. Au surplus, elle lui semble, au niveau pratique, facilement réalisable³¹. Molinari la subordonne, en effet, à 4 conditions : « 1° l'établissement d'un tarif commun ; 2° la répartition des recettes entre les associés ; 3° l'identification, au moins approximative, du régime des accises ; 4° la

p. 431.

³⁰ L'article est publié dans le numéro du 24 janvier 1879 du *Journal des débats*, puis reproduit dans le *Journal des Économistes*, février 1879, pp. 309 – 318.

³¹ Molinari n'ignore, cependant, pas que son projet se confronte à des oppositions politiques chevronnées : « La constitution d'une association de ce genre soulèverait, sans aucun doute, des objections plus tenaces, sinon plus sérieuses, que celles qui ont été opposées à l'établissement du Zollverein. Il s'agirait, cette fois, d'associer dans un but économique et fiscal des nations de race et de langue différentes, quelques-unes même politiquement hostiles, ou en tout cas médiocrement sympathiques, et entre lesquelles il serait téméraire d'affirmer que la paix pourra être maintenue à perpétuité », *ibid.*, p. 312.



constitution d'une commission internationale des douanes, chargée de diriger l'application d'un nouveau système »³². Ce projet constituerait, à ses yeux, une première expérience d'une zone de libre-échange internationale qu'il souhaite voir s'étendre. En effet, l'Union continentale doit, selon lui, demeurer ouverte à toute nation souhaitant y participer, jusqu'à aboutir à l'établissement d'un grand marché européen :

« Nous ferons remarquer en premier lieu que l'Union demeurerait ouverte [...] et que rien ne s'opposerait à ce que toutes les nations continentales finissent par y entrer »³³. »

En 1885, dans une lettre adressée au *Times*, il renouvelle ce projet d'une union douanière le limitant, cette fois, aux pays les plus avancés dans la cause du libre-échange : l'Angleterre, la Belgique et la Hollande. Il écrit ainsi :

« Les seuls pays où [les libre-échangistes] aient gardé l'avantage et où ils n'aient pas sérieusement à craindre la réaction protectionniste sont l'Angleterre, la Hollande et la Belgique [...] Dans cette situation, on peut se demander s'il ne serait pas avantageux de rattacher ces trois pays de libre-échange au moyen d'une union douanière, imitée du *Zollverein* allemand »³⁴. »

L'année suivante, il se réjouit de l'écho qu'a trouvé sa proposition et le nombre de projets qui l'ont suivi³⁵. Il revient inlassablement sur les bénéfices économiques et diplomatiques d'une telle Union et encourage à son établissement : « Si on réussissait, en effet, à associer commercialement les États de l'Europe centrale en supprimant les douanes qui les séparent [...] on créerait un marché d'environ 130

³² *Ibid.*, p. 313.

³³ *Ibid.*, p. 317.

³⁴ G. de Molinari, « Union douanière anglo-hollando-belge, article adressé au *Times* », *Journal des Économistes*, février 1885, p. 286.

³⁵ « Ce projet que nous considérons comme un simple ballon d'essai a reçu un accueil auquel nous étions loin de nous attendre », « L'Union douanière de l'Europe centrale », *Journal des Économistes*, septembre 1886, p. 413.



millions de consommateurs, dans lequel l'industrie n'aurait plus à redouter les changements de tarifs »³⁶. Enfin, en octobre 1888, il en fait le premier pas de la résolution de la question de l'Alsace-Lorraine. C'est bien l'annexion de cette province qui constitue le sujet brûlant qui risquerait de faire éclater une guerre³⁷. Dans ce contexte, il faut réussir à atténuer les tensions entre la France et l'Allemagne. Il relance alors l'idée d'une union douanière entre les deux nations, union pouvant constituer le support du rétablissement des relations diplomatiques. Il écrit ainsi : « C'est là un terrain sur lequel elles pourraient se rencontrer, et qui sait si l'entente économique ne contribuerait pas à modifier peu à peu les dispositions des esprits et à faciliter le rétablissement de l'entente politique »³⁸. Il cite, à l'appui, de nombreuses autres initiatives³⁹ pour attester de la vivacité de sa proposition. À ses yeux, une guerre de « revanche » ne contribuerait qu'à accentuer les tensions et ferait, *in fine*, courir le risque d'un nouveau conflit sur le vainqueur. Il conclut alors qu'il convient d'appliquer « une entente pacifique à la solution d'une question qui est devenue le cauchemar de l'Europe »⁴⁰.

Conscient que cette démarche ne doit pas se cantonner qu'à des propositions théoriques, Molinari œuvre activement à l'établissement de cette union. Il rencontre ainsi plusieurs hommes d'État qu'il espère convaincre du bienfondé de son idée : « Sans me dissimuler les

³⁶ *Ibid.*, p. 416.

³⁷ « Si nous ignorons quand la guerre éclatera de nouveau en Europe, nous connaissant du moins quelques-unes des causes qui pourront la faire éclater [...] Telle est, pourquoi ne le dirions-nous pas, la question de l'Alsace-Lorraine. Que la guerre puisse quelque jour en sortir [...] il serait puéril de le nier », « La question de l'Alsace-Lorraine et l'union douanière de l'Europe centrale », *Journal des Économistes*, décembre 1888, p. 330 – 331.

³⁸ *Ibid.*, p. 333.

³⁹ Au nombre desquelles il cite *L'Alliance franco-allemande, par un Alsacien* ; *La Paix par l'Union douanière franco-allemande* du Comte de Leusse et *Une association douanière franco-allemande* d'Émile Worms, *ibid.*, p. 334.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 335.



difficultés politiques et autres que l'établissement d'un Zollverein international pourrait rencontrer, je me disais que si je parvenais à en démontrer les avantages et à y intéresser un homme d'État influent, il ne serait peut-être pas impossible de le faire aboutir »⁴¹. Il tente ainsi d'obtenir l'appui de Léon Say, alors ministre des Finances, à qui il expose son projet. Ce dernier reconnaît largement les difficultés de réalisation d'une telle union tout en admettant que celle-ci puisse être possible. Dans un courrier qu'il adresse à Molinari, il suggère la chose suivante : « Il faudrait donc, préalablement à toute union, faire dans tous les pays à unir une sorte de péréquation des impôts [de consommation] comme assiette et tarifs. Cela n'est pas absolument impossible »⁴². Poursuivant sa campagne, Molinari se rend à La Haye pour y rencontrer le ministre des Finances hollandais, dont il est proche, et lui-même partisan d'une union douanière entre la Belgique et la Hollande. Mais l'entrevue la plus marquante est celle qu'il organise avec Bismarck. Molinari a, en effet, l'occasion de rencontrer le chancelier allemand, Otto Von Bismarck, pour lui soumettre ses propositions d'union douanière⁴³.

Évidemment, le contexte que connaît l'Europe de la fin du XIX^e siècle rend illusoire la réalisation de cette union douanière que Molinari appelle de ses vœux. Il entend, grâce au libre-échange, dépasser les antagonismes qui séparent la France et l'Allemagne et considère même qu'un accord douanier pourrait constituer le départ de négociations autour de la question de l'Alsace-Lorraine. Bien que parfaitement lucide des immenses difficultés auxquelles se confronterait cet accord douanier franco-prussien, Molinari tente néanmoins d'infléchir la situation en faveur d'une solution pacifiste afin de résoudre ce conflit à travers un acte de libre-échange. Malgré les velléités de ce projet,

⁴¹ G. de Molinari, « L'Union douanière de l'Europe centrale », *Journal des Économistes*, novembre 1896, p. 167.

⁴² Ce courrier est reproduit par Molinari dans : *ibid.*, p. 169.

⁴³ Molinari retranscrit rapidement son entretien avec Bismarck : *ibid.*, p. 167–168.



l'initiative est résolument moderne et sera promise, bien plus tard certes, à un bel avenir.

Conclusion

Il n'a été possible, ici, que de résumer très brièvement quelques initiatives auxquelles a participé Molinari. Il est évident que toutes n'ont pas abouti de son vivant, certaines, à l'instar de l'Union douanière continentale, sont même restées lettre morte. Toutes manifestent, cependant, l'incontestable volonté des économistes libéraux de disposer d'une véritable organisation interne leur permettant d'exercer une influence importante sur l'opinion publique et mener, ainsi, une activité efficace. Les économistes français font également preuve d'une forte détermination dans l'ambition de constituer leur doctrine non pas en tant que force politique au sens classique du terme, mais en tant que levier à l'appui de la liberté économique et du libre marché. Ils soutiennent alors toutes les initiatives en faveur de la libération des forces de production, exercent une propagande conséquente auprès de l'opinion publique, établissent des liens étroits avec les milieux politiques. Les économistes de l'École libérale française ne sont pas seulement des intellectuels, journalistes ou professeurs, ce sont également des hommes actifs et influents⁴⁴ : des politiques, des hauts fonctionnaires, des hommes d'affaires qui réussissent habilement à nouer des liens entre eux et user de leur rayonnement⁴⁵. Ils travaillent continuellement à la constitution d'un réseau favorable aux affaires et au développement industriel. À ce titre, Molinari est une figure tout à fait intéressante. Il entend, en effet, dépasser son simple statut

⁴⁴ Voir : M. Leter, « Éléments pour une étude de l'École de Paris », in, P. Nemo, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, pp. 429 – 509.

⁴⁵ À titre d'exemple, l'École libérale française tient les postes clefs du monde intellectuel qui lui permettent d'assurer son hégémonie doctrinale. Voir : Y. Breton, « Les économistes français et les questions de méthodes », in *L'Économie politique en France au XIXe siècle*, Paris, Oeconomica, 1991, p. 389 et suivantes.



d'intellectuel libéral radical pour appuyer divers projets et initiatives visant à mettre en œuvre son idéal d'un marché libéré de ses entraves et se révèle l'un des éléments essentiels de la construction de ce réseau favorable à la liberté économique. Il existe toute une activité plus concrète qui se développe derrière l'ardente défense doctrinale de Molinari et qui fait de lui un promoteur du libéralisme bien qu'il n'ait jamais directement exercé de fonctions politiques. Ce champion du libéralisme, acteur redoutable intervenant dans tous les débats idéologiques et politiques de son temps, travaille, ainsi, inlassablement en faveur de la croissance économique, de la prospérité et du bien-être matériels des individus contre l'action invasive de l'État, engagement ainsi résumé dans une formule : « un gouvernement à bon marché dans un milieu libre ».



Retraites, l'enjeu est de généraliser la capitalisation collective en France

par
Nicolas Marques



Nicolas Marques. Docteur en Sciences Économiques, il est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Grand connaisseur des retraites, il vient de co-signer « Pour une réforme des retraites qui réponde aux enjeux français – Compétitivité, emploi, innovation avec la capitalisation pour tous », en partenariat avec CroissancePlus et l'Institut économique Molinari.



Comment faire pour distribuer des retraites décentes sans nuire au développement économique et en sortant du jeu à somme nulle actuel ? La question est centrale. Et tous les pays ne sont pas égaux en la matière. Rares sont ceux qui ont fait le choix, comme la France, de financer quasi exclusivement leurs retraites par répartition.

Nombre de pays ont fait le choix d'un système mixte, en combinant répartition et capitalisation. L'avantage de cette configuration est double. Elle permet d'alléger le coût de financement (1) et d'accroître la résilience en diversifiant les risques et en se prémunissant contre une hausse des inégalités (2). Ce n'est pas le choix qui a été fait en France, ce qui est particulièrement coûteux en termes de compétitivité, de pouvoir d'achat et de finances publiques (3). Pour autant, nous ne sommes pas condamnés au statu quo. Des expériences récentes montrent que les capitalisations collectives peuvent monter en puissance en quelques décennies (4). Leur généralisation à tous les salariés du privé, en se basant sur ce qui a été fait dans le public français depuis 2006, est possible et souhaitable d'un point de vue social (5).

Augmenter le rapport qualité/prix des retraites en capitalisant plus

La capitalisation est devenue depuis plusieurs décennies un mode économique de financement des retraites. Elle permet de s'appuyer sur les performances des marchés financiers, qui bonifient les cotisations issues des prélèvements obligatoires. D'un point de vue individuel, avec une même quantité de prélèvements obligatoires, la capitalisation génère de meilleures pensions que la répartition. D'un point de vue macroéconomique, capitaliser permet d'économiser les prélèvements obligatoires, en améliorant le rapport qualité/prix des prestations publiques, mais aussi d'allouer plus de capitaux au financement de l'économie.

D'un point de vue théorique, le rendement « implicite » a pu apparaître être égal à celui de la capitalisation dans les années 1960, comme l'a modélisé Paul Samuelson avec sa « théorie de l'équivalence



entre répartition et capitalisation »¹. A l'image de Henry Aaron, de nombreux économistes ont affiné les travaux de Samuelson, en intégrant d'autres données, telles que la croissance des salaires ou de l'économie. Les recettes d'un régime par répartition sont, en effet, liées à la croissance de la masse salariale voire, dans le cadre d'un partage de la valeur ajoutée stable, des économies. Si la croissance est significative, les cotisations sociales collectées augmentent vite, ce qui permettra d'accroître les recettes et de distribuer plus de retraites. Mais la réalité est différente depuis plusieurs décennies. Comme le prophétisait Alfred Sauvy « sans enfants aujourd'hui, il n'y aura pas de retraites demain » et le contrechoc du baby-boom joue contre la répartition². Sans surprise, un grand nombre de travaux soulignent que la rentabilité des placements financiers a été supérieure au développement de l'économie, confirmant que la répartition est à la peine.

Georges Gallais-Hamonno et Pedro Arbulu ont montré que le rendement réel d'un placement actions était de 6,9 % par an en France entre 1950 et 1992, soit bien plus que le taux de croissance de l'économie (3,6 %), un différentiel de 3 points et un ratio de 2 à 1³. Jacques Garelo

¹ En 1958 Paul Samuelson envisage le cas d'une économie où il serait impossible d'accumuler des capitaux, ceux-ci fondant comme neige au soleil. Les retraites seraient financées exclusivement en répartition, les actifs transféreraient une partie de leurs revenus aux retraités en espérant que les générations suivantes fassent de même. Cette répartition dégagerait un rendement « implicite » lié au taux de croissance de la population : à taux de cotisation inchangés, la répartition rapportant un « taux d'intérêt biologique » équivalant au taux de croissance de la population. Si le taux de croissance de la population était équivalent au rendement des marchés financiers, il y aurait même équivalence entre le rendement « implicite » de la répartition et explicite de la capitalisation. Samuelson, P. (1958). « An Exact Consumption-loan Model of Interest with or without the Social Contrivance of Money, » *Journal of Political Economy*, volume LXVI décembre n°6 pp. 467-482.

² Sauvy, A. (1978), *La tragédie du pouvoir. Quel avenir pour la France*, Calmann-Lévy, p. 265.

³ Gallais-Hamonno, G. et Arbulu, P. (1995). « La rentabilité réelle des actifs boursiers », *Économie & Statistique*, n°281 pp. 3-30.



et Georges Lane retrouvent ce ratio de 2 à 1 entre capitalisation et répartition, à partir de deux approches, l'une par cas type et l'autre macroéconomique⁴. On trouve situation proche dans les pays de l'OCDE, avec un différentiel de 4 à 5 points entre le rendement des marchés actions et la croissance des revenus réels entre 1967 et 1990 et un ratio de 3 à 1 selon E. Philip Davis⁵. Un travail récent de Bouhakkou, Coën et Folus atteste d'un différentiel de 5 points entre le rendement des marchés actions et la répartition entre 1977 et 2016⁶. De même, une note de Natixis sur le différentiel des rendements de la répartition et de la capitalisation a été de l'ordre de 7 points en France sur la période 1982-2019⁷.

Un nombre significatif d'économistes pensent que cette tendance va durer. En 1997, Olivier Davanne et Thierry Pujol tablaient sur une croissance à long terme avoisinant les 2 %, contre 4 à 6 % pour une estimation « raisonnable » du rendement à long terme d'un capital diversifié⁸. Comme l'exposait Didier Blanchet en 1998, cela penche « en faveur de la capitalisation si le rendement du capital est supérieur au taux de croissance ($r > g$) »⁹. Olivier Davanne soulignait, quant à lui, que

⁴ Garelo, J. et Lane, G. (2008). *Futur des retraites & retraites du futur*, vol. I : *Le futur de la répartition*. Aix-en-Provence : Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, par exemple p. 169 et p. 192.

⁵ Davis, E.P. (1995). *Pension Funds: Retirement-Income Security and Capital Markets, an International Perspective*, Clarendon Press, Oxford.

⁶ Léa Bouhakkou, Alain Coën et Didier Folus (2020), "A portfolio approach to the optimal mix of funded and unfunded pensions," *Applied Economics*, vol.52, issue 16, 1733-1744. DOI:10.1080/00036846.2019.1678728.

⁷ Natixis. (2020). *France : Quelle serait la situation des retraités s'ils avaient eu des fonds de pension depuis le début des années 1980 ?* ([Flash Economie] n° 1) (p. 5). Paris.

⁸ Davanne, O. et Pujol, T. (1997). « Analyse économique de la retraite par répartition », *Revue française d'économie*, volume XII hiver, pages 40-41.

⁹ Davanne, O. Lorenzi, J.H. et Morin, F. et al (1998). *Retraite et épargne*, Conseil d'Analyse économique, juillet 2017.



la répartition en France sera un système au rendement relativement faible car « pour atteindre un même niveau de prestations, un système fondé sur l'épargne est beaucoup moins coûteux »⁹. Même vision chez Jean-Hervé Lorenzi selon qui « pour avoir un même niveau de prestations à un moment donné, la retraite par capitalisation est moins coûteuse, toutes choses égales par ailleurs, puisqu'elle est plus rentable et nécessite donc un plus faible niveau de 'mise' initiale »⁹. Dans un ouvrage à succès de 2013, Thomas Piketty apporte des éléments allant dans ce sens. Selon lui, le taux de rémunération du capital (r) est historiquement stable et supérieur à la croissance (g). Il considère que « Tout laisse à penser que le taux de rendement moyen du capital va se situer au cours du XXI^{ème} siècle nettement au-dessus du taux de croissance économique (environ 4 %-4,5 % pour le premier, à peine 1,5 % pour le second) »¹⁰. Aussi la capitalisation devrait être bien plus intéressante que la répartition, même si Piketty ne va pas jusque-là pour des raisons qui lui sont propres.

Indépendamment des différentiels de performance, la combinaison répartition/capitalisation est créatrice de valeur pour d'autres raisons.

Améliorer la résilience globale en combinant répartition et capitalisation.

L'idée selon laquelle une combinaison de systèmes en répartition et en capitalisation peut être optimale en raison de la diversification a été initiée par Robert Merton, en 1983¹¹. Cette approche a été développée

¹⁰ Piketty, T. (2013). *Le capital au XXI^{ème} siècle*, Seuil, pages 751 et suivantes.

¹¹ Son modèle, basé sur la théorie du portefeuille, explique pourquoi la diversification entre capitalisation et répartition fait sens, même lorsque cette dernière a un rendement « implicite » faible. La répartition contribue à couvrir des risques auxquels les individus peuvent être confrontés au cours de leur vie. Elle permet notamment à une génération de profiter du capital humain de la prochaine génération. Merton, R. C. (1983). « On the Role of Social Security as a



par Zvi Bodie et Paul Samuelson en 1992¹², puis élargie au risque inflationniste avec Willem Heeringa en 2008¹³. La démarche de Merton a donné lieu à une production significative d'articles sur une trentaine d'années. Comme l'exposent Pierre Devolder et Roberta Melis, « les régimes de retraite par capitalisation et par répartition peuvent sembler très différents mais sont en fait complémentaires car ils traitent de différents risques »¹⁴. On retrouve la même approche chez Didier Folus, qui considère que « les facteurs de risque qui affectent les performances d'un régime par répartition ou d'un régime par capitalisation, n'agissent a priori pas de façon simultanée sur les deux mécanismes. Et cela, même si certains de ces facteurs peuvent être communs (démographie par exemple) »¹⁵. Dans une étude récente avec Léa Bouhakkou et Alain Coën, il conclut que « dans la plupart des cas, un mélange des deux systèmes est souhaitable »¹⁶.

Means for Efficient Risk Sharing in an Economy Where Human Capital Is Not Tradable. » In *Financial Aspects of the United States Pension System*, edited by Z. Bodie and J. Shoven, pp. 325–358. Chicago: Chicago University Press.

¹² Bodie, Z. Merton, R.C. et Samuelson, W.F. (1992). « Labor Supply Flexibility and Portfolio Choice in a Lifecycle Model », *Journal of Economic Dynamics and Control*, vol. 16, n° 3, pp. 427-449.

¹³ Heeringa, W. (2008). « Optimal Lifecycle Investment with Pay-As-You-Go Pension Schemes: A Portfolio Approach », Document de travail n° 168, *De Nederlandsche Bank*, Amsterdam.

¹⁴ Devolder, P. et Melis, R. (2015). « Optimal mix between pay as you go and funding for pension liabilities in a stochastic framework », *Astin Bulletin*, The Journal of the IAA, Volume 45, Numéro 3, Septembre 2015, pp. 551-575.

¹⁵ Folus, D. (2015), Vers une épargne-retraite obligatoire en France ? Enjeux de la transition, *note de la Chaire Transitions démographiques, transitions économiques (TDTE)*, Caisse des dépôts, janvier, page 7.

¹⁶ Bouhakkou, L., Coën, A. et Folus, D. (2019). *supra*, page 1 DOI:10.1080/00036846.2019.1678728.



Philippe Trainar¹⁷ considère que pour diversifier les risques auxquels les futures retraites sont exposées, il importe de diversifier les sources de financement des retraites avec un système mixte alliant répartition et capitalisation. De cette manière, les retraités bénéficient à la fois des revenus du capital et du travail. Cela permettrait de limiter les inégalités à l'instar des travaux de Branko Milanovic sur la réduction des inégalités associée à la démocratisation du capitalisme¹⁸, tout en protégeant les salariés au cas où le partage de la valeur ajoutée leur devenait défavorable¹⁹. Selon Trainar, « si l'on tient compte de la volatilité plus élevée des revenus du capital par rapport aux revenus du travail, notamment au salaire, le partage optimal serait autour de 33 % et 66 % respectivement pour la capitalisation et la répartition en France »¹⁷.

Comme la répartition, la capitalisation n'est pas immunisée contre les chocs économiques, mais elle les absorbe différemment, d'où l'intérêt de mixer capitalisation et répartition. Tout miser sur la répartition est, par nature, un choix peu diversifié et risqué. Il n'est pas totalement exempt de diversification, la répartition permettant aux retraités de profiter de la valorisation du capital humain des actifs, conformément aux travaux de Merton. Mais même lorsque la répartition est pratiquée sur des bases larges et assortie de réserves permettant d'amortir les chocs, les risques restent concentrés sur une base géographique, tributaire d'une même démographie et d'une même économie. La capitalisation s'organise sur des marchés de capitaux mondiaux, offrant des capacités de diversification géographique

¹⁷ Trainar, P. (2017). « La création de fonds de pension est-elle encore utile dans les économies avancées ? », *Revue d'économie financière*, N° 126 2017/2, pages 123 à 142.

¹⁸ Branko, M. (2016). "Increasing Capital Income Share and its Effect on Personal Income Inequality," LIS Working Paper Series, No. 663, 33 pages.

¹⁹ Les données montrent qu'en France la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée a progressé depuis 1990, comme l'illustre le rapport récent co-signé par la CFDT, CFE-CGC, CFTC, CPME, Medef, et U2P consultable : <https://bit.ly/3OyAte9>.



n'existant pas dans la répartition. Elle permet, par exemple, d'investir dans des pays plus jeunes d'un point de vue démographique et/ou des économies n'ayant pas atteint nos niveaux de maturité. Elle permet aussi d'amortir les tendances, capacité moins présente dans la répartition ne disposant pas de provisions. Diversifier en combinant capitalisation et répartition fait sens.

Un retard français coûteux sur tous les plans

A rebours de la recommandation standard, la France fonctionne quasi exclusivement en répartition. Cet état de fait est la conséquence d'un long processus de mise sous tutelle des capitalisations collectives apparues au XIX^{ème} siècle, ayant conduit à leur extinction à l'issue de la deuxième guerre mondiale²⁰, et de l'incapacité à corriger les déséquilibres depuis, en raison d'une stagnation des dispositifs type Plan épargne retraite (PER) et d'une montée en puissance insuffisante des capitalisation collectives.

Avec la baisse de la natalité et le départ à la retraite issue du baby-boom, l'équilibre des retraites par répartition a été bouleversé. En 1959, on comptait 0,24 retraité par actif, chiffre qui a triplé pour atteindre 0,73 retraité par actif en 2019 pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

A ce stade, les capitaux mis de côté dans les dispositifs d'épargne retraite représentent à peine 12 % du PIB (**Error! Reference source not found.**), contre 82 % en moyenne dans les pays de l'OCDE²¹. Facteur aggravant, une partie des régimes privés en répartition et l'intégralité des régimes publics financés par le budget ne disposent pas de réserves permettant de faire face aux déséquilibres structurels ou conjoncturels.

²⁰ Marques, N. (2000), « Le monopole de la Sécurité sociale face à l'histoire des premières protections sociales », *Journal des Économistes et des études humaines*, Vol. 10, numéro 2/3, Juin/Septembre 2000, pp.315-343, <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/jeeh-2000-0204/html>

²¹ Marques, N. et Philippe, C. (2019). *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir* (p. 68). Paris-Bruxelles : Institut économique Molinari avec Contrepoints. <https://bit.ly/3xG16GX>.



Au global, la répartition française au sens large dispose de moins de 3 % du PIB en réserve, contre 14% en moyenne dans les pays de l'OCDE, alors que ses promesses non provisionnées représentent une dette implicite de 450 % du PIB²².

Tableau 1- A peine 12% du PIB provisionné en vue de la retraite en France

Provisions mathématiques des capitalisations retraite françaises	milliards d'€	points de PIB
Plans d'épargne retraite (PER) individuels ou professionnels	240	9,9%
Individuels (PER ex PERP, Prefon, Corem, CRH, Fonpel, ...)	54	2,2%
Indépendants (PER ex Madelin, exploitants agricoles...)	51	2,1%
Salariés (PER obligatoires ou collectifs, ex article 83, PERE, PERCO...)	135	5,6%
Capitalisations collectives type fonds de pensions	58	2,4%
Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFFP)	38	1,5%
Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE)	12	0,5%
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP)	7	0,3%
Caisses des retraites du Sénat (personnels et anciens sénateurs)	1	0,1%
Total PER et capitalisations collectives	298	12,3%

Source : Institut économique Molinari d'après DRES, ERAFFP, Sénat, Banque de France, CAVP à fin 2019.

Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le sous-développement de

²² La dette des régimes de retraite français représentait en 2015 entre 310 % et 450 % du PIB, selon le taux d'actualisation retenu. Le taux d'actualisation de 2 % en termes réels, plus prudent et proche des scénarios de progrès de productivité du COR, représentant la fourchette haute de cette estimation. Conseil d'orientation des retraites (2018), « Engagements, réserves et dettes du système de retraite », Séance plénière du 11 juillet 2018 à 9h30, 16 pages.



l'épargne coûte chaque année à la France de l'ordre de 2,6 % du PIB. Le sous-développement de la capitalisation représente un manque-à-gagner de 1,8 points de PIB par an et le sous-dimensionnement des réserves des régimes en répartition nous pénalise à hauteur de 0,7 points de PIB²¹. Cela représente 60 milliards d'euro par an, soit un cinquième des retraites distribuées ou 3 750 euros par retraité chaque année. Si l'on se compare avec les plus prévoyants de l'Union européenne (Danemark, Pays-Bas, Suède), c'est même de l'ordre de 140 milliards d'euros qui manquent chaque année, soit 40 % des retraites distribuées ou 8 400 euros par retraité.

Corolaire : les prélèvements obligatoires finançant les retraites par répartition ont triplé depuis 1960. Les dépenses de retraites représentaient 13,6 % du PIB en 2019, contre 5,1 % du PIB en 1959. Alors que les retraites mobilisaient 13 % de dépenses publiques représentant 40 % du PIB en 1959, elles absorbaient 25 % des dépenses publiques représentant 55 % du PIB en 2019. La charge liée au versement des pensions a progressé bien plus vite que les autres dépenses publiques. Elle explique 55 % de la progression des dépenses de 1959 à 2019 et, indirectement, notre perte de compétitivité, la montée du chômage, multiplié par 4, et le caractère désormais systématique des déficits publics.

Le dernier équilibre des comptes publics date de 1974, année qui marque la fin du *baby-boom* selon l'INED, et la dette publique est passée depuis de 21 à 112,9 % du PIB fin 2021. L'absence d'anticipation financière du vieillissement s'avère particulièrement pénalisant pour la compétitivité et le pouvoir d'achat. Dans un travail récent nous montrons avec Cécile Philippe qu'en 2019 la France est le pays le moins compétitif d'Europe. Les excédents nets d'exploitation représentent à peine 16 % de la valeur ajoutée nette²³, soit 32 % de moins qu'au Royaume-Uni, 34 % de moins qu'en Allemagne, 38 % de moins que dans l'Union européenne, 46 % de moins qu'en Italie et Espagne et même

²³ Marques, N. et Philippe, C. (2022). *La fiscalité française contre la compétitivité et le pouvoir d'achat* (p. 56). Paris : Institut économique Molinari. <https://bit.ly/3y7DIng>.



48 % de moins qu'aux Pays-Bas. Pour dégager 100 € d'excédent net d'exploitation, l'entreprise moyenne hexagonale devait s'acquitter de 168 € de prélèvements obligatoires nets de subvention en 2019, contre 79 € en moyenne dans l'Union européenne. Les cotisations sociales patronales, et notamment celles finançant les retraites, et la fiscalité de production pesaient deux fois plus sur la compétitivité que dans le reste de l'Union. Les prélèvements obligatoires représentaient 51 % du coût employeur pour un salarié moyen célibataire sans enfant, ce qui laissait 49 % de rémunération nette de cotisations et d'impôts, soit 7 points de moins que dans les grandes économies européennes. L'épargne longue, clef du développement de l'innovation depuis les premières révolutions industrielles manque cruellement depuis le passage en tout répartition, ce qui explique le retard accumulé dans les technologies d'avenir (digital...), mais aussi le déclin dans des domaines d'excellence anciens (médical...).

Un retard français récupérable, comme l'illustrent la CAVP et l'ERAFP

Comment introduire une dose plus significative de capitalisation permettant de préserver le pouvoir d'achat et la compétitivité ? Si une abondante littérature souligne que la capitalisation est plus rentable que la répartition, certains mettent en exergue les difficultés à faire monter en puissance la capitalisation. Pour autant, plusieurs expériences françaises montrent qu'il est possible de mettre en place des capitalisations collectives pour alléger le coût de financement des retraites.

L'existence et la réussite des capitalisations collectives est souvent occultée en France, qu'il s'agisse de celles du secteur public (ERAFP, banque de France, Sénat...) ou des professions libérales (pharmaciens...)²⁴. Méconnues du grand public, elles sont des réussites

²⁴ Voir toutefois Monique Durand, « Mixer répartition et capitalisation : ça marche ! L'expérience des pharmaciens », *Journal des libertés*, n°7, hiver 2019, 167-174. <https://bit.ly/3O7RlbC>.



à double titre.

D'une part, elles génèrent de l'ordre de 2 milliards d'euros par an de dividendes et plus-values permettant de préparer les retraites sans faire appel aux prélèvements obligatoires. Le taux de rendement interne des placements faits par l'ERAFP au nom des fonctionnaires était, fin 2020, de 5,4 % par an depuis 2006. Depuis sa création l'établissement a fait gagner de l'ordre de 15 milliards d'euros grâce à ses placements. La caisse de retraite des pharmaciens (CAVP) a permis, quant à elle, de faire économiser aux pharmaciens 1 milliard sur les 4,7 milliards de prestations distribuées grâce à ses placements en capitalisation sur les 30 dernières années. Ce financement, loin de nuire à la compétitivité, à l'emploi et au pouvoir d'achat, les favorise.

D'autre part, ces capitalisations collectives ont l'immense avantage d'être cogérées avec les partenaires sociaux ou sur une base professionnelle, ce qui contribue à développer une culture de cogestion conciliant les intérêts au lieu de développer les antagonismes.

En dépit de ces avantages, une grande partie des décideurs publics reste sur l'idée que les Français seraient opposés à un recours accru à la capitalisation collective, ce qui est fréquemment contredit par l'actualité sociale ou les sondages. Certains se souviennent de l'échec cuisant de la loi Thomas. Cette tentative d'instaurer des fonds de pension à la française était restée lettre morte, l'alternance de 1997 ayant conduit à l'abandon de ce texte sans qu'il ne soit jamais entré en vigueur.

D'autres ne réalisent pas que l'absence de capitalisation collective est problématique. Après tout, les Français s'organisent depuis des décennies, sur des bases individuelles ou avec leur entreprise. En 1964, quatre syndicats ont créé la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon), ouverte aux fonctionnaires souhaitant constituer un complément retraite par capitalisation. En 1994, les professions libérales ont obtenu la création des contrats Madelin. En 2003, la loi Fillon a créé les Plans d'épargne retraite populaires (PERP), ouverts à tous. Les entreprises ne sont pas en reste, avec le développement des articles 83 ou des PERCO. La loi de 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) a harmonisé



ces dispositifs pour leur procurer une nouvelle jeunesse, même s'il n'est pas sûr que cela suffise²⁵. Par ailleurs, les Français épargnent aussi bien au-delà des dispositifs dédiés spécifiquement à la retraite. Leur taux d'épargne figure parmi les taux d'épargne les plus élevés en 2019, avec 14,6 % du revenu disponible mis de côté, la 4^{ème} position dans l'Union européenne. Pour autant, ces dispositifs facultatifs ne compensent pas le sous-développement français du deuxième pilier en capitalisation collective²⁶. Ils ne couvrent pas tout le monde et la France reste une « capitalisation désordonnée ». Certains bénéficient à la fois de revenus du travail et du capital, au titre des retraites par répartition et de leur capitalisation. La majorité des retraités est moins bien lotie, avec la seule répartition. Étrangement, cette façon de faire est parfois présentée comme égalitaire, alors qu'elle génère une fracture entre les individus.

On entend parfois qu'une montée en puissance de la capitalisation serait impossible car elle obligerait « les actifs à cotiser deux fois ». Cette affirmation, doublement trompeuse, ne tient pas compte des montées en puissance des capitalisations collectives en France au profit des pharmaciens ou des fonctionnaires.

Précisons d'abord que les actifs n'auraient pas besoin de cotiser deux fois plus, même dans le cadre théorique d'un remplacement intégral de la répartition par la capitalisation. Dans ce scénario, qui n'est pas la recommandation des économistes, l'enjeu serait d'épargner 33 % des sommes assurant l'équilibre de la répartition si, comme Thomas Piketty, on considère que la capitalisation est 3 fois plus attractive que la répartition. Les gains liés aux placements financiers permettraient de générer les ressources complémentaires et laisser croire que le taux

²⁵ En 2019 les dispositifs type PER représentaient 4 % des cotisations retraite et 2 % des prestations retraite, soit autant qu'en 2005. Le poids de ces produits dans la retraite n'a pas significativement progressé depuis 15 ans, en dépit des efforts déployés par les réseaux de distribution, ce qui laisse à penser qu'ils ne sont pas de nature à permettre de combler rapidement le retard français.

²⁶ Garelli, J. (2022). « L'âge de la retraite n'a que peu d'intérêt », *Contrepoints*, 26 mars, <https://bit.ly/39CXHAK>



d'effort serait doublé n'est pas factuel.

Mais surtout, l'enjeu n'est pas de remplacer la répartition par la capitalisation, mais de les faire coexister pour que tous en profitent. Si l'on retient l'objectif de Philippe Trainar d'un tiers de capitalisation à terme, la transition impliquerait un effort représentant un sixième des cotisations alimentant la répartition. Nous sommes loin d'un doublement, ce qui explique comment la CAVP des pharmaciens a pu faire monter en puissance l'étage de capitalisation collective épaulant son régime de base répartition, tout en veillant à ce que ce dernier soit doté de réserves lui permettant d'amortir les chocs.

De même, la montée en puissance d'une capitalisation obligatoire dans la fonction publique depuis 2006 s'est faite sans doublement des cotisations. Les finances publiques ont été mises à contribution pour assumer le surcoût et la cotisation des fonctionnaires à l'ERAFP a été calibrée pour ne pas nuire à leur pouvoir d'achat. L'opération a été rentable d'un point de vue patrimonial, même en faisant l'hypothèse d'une montée en puissance intégralement financée par l'endettement public. Placer à long terme dégage, en effet, un gain significatif, les capitaux confiés à l'ERAFP se bonifiant à plus de 5 % par an, un taux bien supérieur au coût de l'endettement public. La montée en puissance de la capitalisation collective des fonctionnaires a été respectueuse des contribuables, à l'opposé des expédients conduisant à vider le Fonds de réserve des retraites (FRR) alors que son rendement est significativement supérieur au coût de la dette publique.

Dupliquer l'ERAFP des fonctionnaires au profit de tous les salariés du privé

Aujourd'hui, l'enjeu est de généraliser la capitalisation collective qui profite déjà à une minorité de fonctionnaires et de professions libérales. Dans un travail récent, CroissancePlus et l'Institut économique Molinari proposent la mise en place d'un Établissement de retraite additionnelle des salariés du privé (ERASP). Il serait alimenté par un prélèvement sur la masse salariale et fonctionnerait en capitalisation, sur les mêmes règles que l'ERAFP du public, au profit de tous les salariés



du privé. La mise en place de cette capitalisation collective serait neutre pour les employeurs et salariés. Les prélèvements sur la fiche de paie non générateurs de droits sociaux seraient, en effet, concomitamment réduits pour éviter toute augmentation du coût employeur ou réduction du pouvoir d'achat des salariés. Dans l'hypothèse d'une cotisation de 2 % de la masse salariale du privé complétant les cotisations retraites actuelles (28 % des salaires bruts), cet établissement détiendrait 32 % du PIB en rythme de croisière. D'ici 60 ans, il créerait une richesse nette annuelle représentant 0,8 % du PIB²⁷, finançant les retraites sans nuire à la compétitivité ou au pouvoir d'achat. Le bon sens plaiderait pour que cet établissement soit hébergé par l'Agirc-Arrco. Cela lui permettrait de bénéficier des avantages d'une gouvernance paritaire, au sein d'une caisse de retraite ayant fait montre d'une grande responsabilité, avec notamment un fonctionnement en points et des réserves permettant d'amortir les chocs.

Le refus de la capitalisation a longtemps été un marqueur politique, une grande partie de la gauche s'étant désolidarisée des positions de Jean Jaurès des années 1910 en faveur de la capitalisation collective. Mais la donne a bien changé avec la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) en 2002 par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT, la montée en puissance de l'ERAFP cogéré avec les syndicats depuis 2006 ou les manifestations organisées par les syndicats de la Banque de France en 2020 pour préserver leur capitalisation retraite. S'opposer à la capitalisation collective apparaît de plus en plus comme une démarche partisane déconnectée des enjeux sociaux. Si l'épargnant qui place en actions s'enrichit plus vite que le salarié, à quel titre refuser la démocratisation de la capitalisation collective ?

²⁷ Cet établissement collecterait 0,5% du PIB en cotisations et distribuerait 1,3% du PIB en retraites.



L'âge de la retraite : qu'importe ?

par
Jacques Garelo



Jacques Garelo est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé 38 Université d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.



J'observe avec désespoir que l'âge de la retraite, déjà au cœur de la campagne des présidentielles, s'annonce aujourd'hui comme le champ de bataille entre la majorité présidentielle et ses opposants.

En effet une réforme des retraites (que le Président entendait « boucler à l'été 2023 ») ne saurait consister à avancer ou retarder l'âge de la retraite. Il y a à cela deux raisons : l'une, bien évoquée dans l'article de Nicolas Marques, c'est que discuter de l'âge de la retraite c'est s'enfermer stupidement dans le système de répartition, en voie d'explosion quoi qu'on fasse, l'autre c'est qu'on néglige la voie du salut, choisie depuis longtemps par la plupart des pays de l'OCDE : amorcer le plus vite possible la transition de la répartition à la capitalisation.

L'individu ou l'État ?

Il nous paraît normal que la gestion des retraites soit en France, pour l'essentiel, confiée à une administration appelée Sécurité Sociale. Mais la gestion des retraites est-elle par nature un service public ?

Je vais faire un court rappel historique. Il faut se rappeler que c'est le gouvernement de Vichy qui en mars 1941 a créé le système de la retraite des vieux travailleurs. Le ministre René Belin, ancien dirigeant de la CGT, va réaliser ce que le Front Populaire n'avait pu faire : substituer les assurances « sociales » aux assurances privées auxquelles on reprochait d'avoir ruiné les assurés (en fait c'est l'inflation galopante qui a détruit toutes les positions créditrices entre 1932 et 1940)¹.

Tout le monde oublie ce détail historique, on croit, comme Xavier Bertrand l'a dit, que « la répartition est un acquis social chèrement obtenu par les luttes syndicales », et on se réfère au Conseil National de la Résistance, alors que cet organisme dominé par les communistes n'a fait que reprendre le système créé par Vichy.

¹ Cf. la thèse de Nicolas Marques sous ma direction *Sécurité sociale ou protections sociales : une analyse économique institutionnelle*, Aix en Provence, 1995.



Ce rappel historique est nécessaire pour comprendre que la gestion de la retraite n'est entrée dans le droit public français que par hasard, et ne correspond à aucune nécessité économique, financière, sociale. Je soutiens au contraire que la gestion des retraites par une administration publique qui, de plus, s'enferme dans le système par répartition, est la plus inefficace et la plus injuste qui soit.

C'est ce qu'ont compris nombre de pays étrangers dont les uns ignorent purement et simplement la répartition et dont les autres sont passés progressivement à la capitalisation. Le sens du progrès ne fait pas de doute : Il faut réduire au minimum la part de la répartition dans l'ensemble du système (ce qu'on appelle en général le « premier pilier ») pour renforcer un deuxième pilier, celui des retraites collectives par capitalisation, et pour mettre en place un troisième pilier, celui des retraites individuelles par capitalisation.

Un premier pilier pour garantir un filet social

Je ne veux pas m'étendre sur le premier pilier, sinon pour dire qu'il occupe désormais une place marginale dans la plupart des pays qui ont réformé. Je reviens à des données établies pour 33 pays il y a quelques années, mais à mon sens elles ne peuvent qu'être confirmées avec le temps².

Le premier pilier est presque toujours en répartition. Mais plusieurs pays garantissent le montant des pensions : quelques pays baltiques et scandinaves (Pologne, Finlande, Suède, Danemark, Lettonie) et les pays à système « notionnels » (Allemagne, Italie). Ce qui est commun à tous ces pays est que le premier pilier, presque toujours géré par l'État ou l'une de ses administrations, est un simple « filet social », qui garantit un minimum vieillesse, et qui est financé non par

² On peut trouver le tableau détaillé des pays dans le deuxième tome de notre ouvrage Jacques Garelo et Georges Lane : *Futur des retraites et retraites du futur* » *Les retraites du futur : la capitalisation*, Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 2008 pp. 65-71.



des cotisations mais par des ressources budgétaires, au nom de la solidarité nationale (impôt sur le revenu en général).

Un deuxième pilier collectif

Sur le deuxième pilier, Nicolas Marques a raison de souligner que la capitalisation, si décriée par la classe politique pour des raisons purement idéologiques, est bienvenue en France pour certaines catégories de personnes : quelques professions, comme celle des pharmaciens, mais aussi les fonctionnaires et certains bénéficiaires de « régimes spéciaux ». Ceux qui accèdent à la capitalisation paient moins et touchent davantage.

Il y a tout un volet de la législation française construit autour de l'idée de « participation » (les salariés participent au capital de l'entreprise, qui trouve ainsi des moyens de se financer et d'améliorer ses performances, ce qui grossira le montant des retraites). Les PERCO Plans d'Épargne retraite collectifs, et les Plans d'Épargne des Entreprises (PEE) introduits par la réforme Fillon, les plans Madelin pour les « travailleurs non salariés » sont en capitalisation. Mais pourquoi réserver la capitalisation à des privilégiés ? Je rappelle aussi que ce « deuxième pilier » ne concerne en général que les retraites complémentaires. Signe de la logique jacobine et étatiste : pour limiter les déficits du régime général, le gouvernement a voulu faire main basse sur les fonds accumulés par les AGIRC et ARRCO, et même les mutuelles : malheur aux retraites complémentaires gérées en capitalisation, puisqu'il leur reste encore quelques fonds de tiroir.

Finalement, je crois que le deuxième pilier français a besoin d'être sérieusement consolidé, et tranche avec ce qui se fait à l'étranger. Dans 20 pays il est obligatoire. Dans 13 pays il est volontaire et totalement libre (Australie, Estonie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ou établi après des négociations collectives (Australie, Belgique, Danemark, USA, Finlande, Irlande, Pays Bas). Dans ces pays le deuxième pilier est en capitalisation. Par contraste, dans les pays où le deuxième pilier est obligatoire il est totalement organisé par la loi (nationale ou régionale), il peut même être en répartition (Belgique, Canada, Japon, France).



Les retraites libres

Le troisième pilier est en capitalisation, et volontaire. Il existe dans 22 pays sur les 33. C'est l'assuré qui choisit son fonds de pension ou sa compagnie d'assurance, la concurrence est ouverte, même si les financiers doivent présenter des garanties effectives. Si les employeurs abondent aux retraites de leurs salariés, ils doivent avoir l'accord du salarié pour le gestionnaire retenu.

Les performances de ce troisième pilier sont remarquables : cotisations abaissées, pensions améliorées. Faut-il s'en étonner ? Certainement pas pour ceux qui croient aux vertus de la liberté et de la responsabilité. Quand la retraite devient une affaire personnelle, qui varie avec le tempérament, l'âge et la situation de famille, les choix sont les mieux adaptés. Encore faut-il que le choix soit possible, d'où la nécessité d'une concurrence en matière de retraites. Or, le monopole des « assurances sociales » interdit toute initiative au futur retraité.

La preuve a été faite que des individus de toutes conditions peuvent prendre les meilleures décisions, surtout lorsqu'ils bénéficient d'une information permanente sur la tenue de leur compte – ce qui est facile avec la capitalisation. On a vu très souvent des individus ayant plusieurs comptes d'épargne ouverts dans différents fonds de pension ou sociétés d'assurance privées.

La gestion patrimoniale

On parle parfois d'un « quatrième pilier » : les individus, en dehors de toute retraite collective ou mutuelle, et au-delà des obligations légales (très nombreuses en France), cherchent à constituer une épargne et un capital pour constituer et valoriser un patrimoine sous forme de propriété mobilière ou immobilière.

On peut se demander si la gestion patrimoniale est encore permise en France à l'heure actuelle. La question se pose depuis le rapport de l'an dernier, rédigé à la demande du Président Macron, dont les



rapporteurs éminents ont été Olivier Blanchard et Jean Tirole³. Ces économistes ont soutenu que l'héritage était contraire à l'égalité des chances, de sorte que les impôts sur les successions devraient permettre de redistribuer 19 milliards d'euros pour doter tous les jeunes d'un capital financier qui leur permettrait d'investir dans leur capital humain.

Sans aller jusqu'à ces analyses extrêmes, force est de constater que les Français qui, individuellement, veulent gérer leur patrimoine de manière à vivre en séniors sans soucis financiers majeurs ont beaucoup de mal avec les administrations publiques :

- Veulent-ils constituer une épargne liquide ? On sait que le livret A est leur placement préféré. Mais d'une part il est d'un rapport ridicule, aujourd'hui négatif par l'effet de l'inflation, d'autre part cette épargne n'est capitalisée que dans le cadre de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui ne finance que la Banque Publique d'Investissement elle-même guidée par France Stratégie, nouveau nom du Commissariat au Plan. On est évidemment loin de la gestion habituelle d'un fonds de pension !
- Veulent-ils se couvrir avec une assurance-vie ? Après avoir longtemps encouragé les épargnants, le législateur a inversé la tendance, puisqu'il y avait une matière fiscale importante et possédée par des Français en général aisés : l'égalitarisme exigeait un statut moins favorable, de sorte que les rapports des contrats sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 12,8 %.
- Veulent-ils investir dans la pierre, pour ne pas avoir un loyer à payer plus tard, ou pour percevoir les revenus d'une habitation louée ? Mais le montant des loyers est contrôlé, et parfois bloqué dans certaines métropoles, et les charges nouvelles engendrées par les normes écologiques rendent la propriété immobilière ruineuse.

³ *Les grands défis économiques*, Commission internationale présidée par Olivier Blanchard et Jean Tirole, Juin 2021. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3tZteEa>

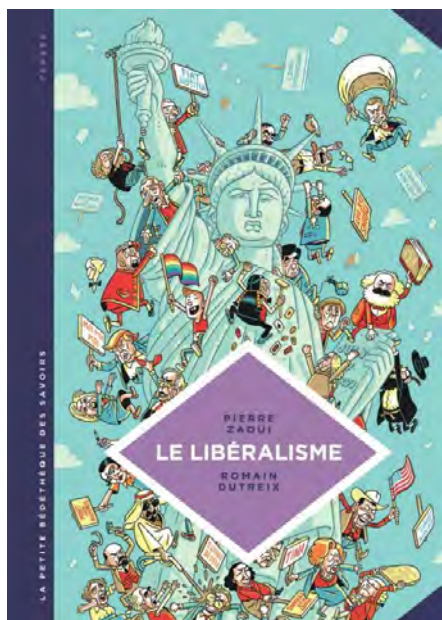


- Veulent-ils gérer un portefeuille de titres ⁴ ? Les revenus n'échapperont pas longtemps au fisc (en dépit du remplacement de l'ISF par l'IFI).

Je fais le tour des questions que peuvent se poser les Français de tous âges quand ils commencent à penser à leurs vieux jours. Il apparaît qu'ils peuvent difficilement échapper à la vindicte fiscale et réglementaire. La plupart d'entre eux ont perdu toute confiance dans le régime général des retraites, et tout espoir de constituer un patrimoine durable.

Il est donc temps d'amorcer une réforme qui ne s'est pas encore produite. Mais évidemment ce n'est pas en discutant de l'âge de la retraite et en ignorant toute perspective de capitalisation dans des piliers libérés que l'on résoudra quoi que ce soit. La réforme annoncée va s'ouvrir sur un champ de bataille miné, et l'explosion ne fait pas de doute.

⁴ Dans *Marx à la corbeille : quand les actionnaires font la Révolution*, Philippe Manière (éditions Stock, Paris, 1999) expliquait que la plupart des salariés américains possédaient un portefeuille de titres – mais pas souvent de titres émis par la société qui les employait.



Le libéralisme au péril de la bande dessinée française

A propos de *Le libéralisme – Enquête sur une galaxie floue*
de Pierre Zaoui (textes) et Romain Dutreix (dessins)
[Bruxelles, Le Lombard, 2018]
et de *Libérale attitude* de Pluttark [Fluide Glacial, 2010]

par Jean-Philippe Feldman



Jean-Philippe Feldman est Agrégé des facultés de droit, ancien Professeur des Universités, maître de conférences à SciencesPo, Avocat à la Cour de Paris et vice-président de l'A.L.E.P.S. (Association pour la liberté économique et le progrès social). Dernier ouvrage publié : *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien régime à Emmanuel Macron* (Odile Jacob, 2020).



Notre attention a été récemment attirée dans le *Figaro Store* sur un petit ouvrage, qui n'est autre qu'une bande dessinée, intitulée *Le Libéralisme*. Nous pensions le livre récemment sorti, mais en réalité il date de 2018¹. C'est l'occasion de faire le point sur les rapports entre le libéralisme et la bande dessinée en France.

Le Libéralisme

Le fait de trouver en 2022 *Le Libéralisme* dans la boutique officielle en ligne du *Figaro* avait quelque chose de vaguement engageant, mais notre enthousiasme a rapidement été déçu. D'abord, par les noms de ses auteurs, Pierre Zaoui pour les textes et Romain Dutreix pour les dessins. Celui-ci est dessinateur au *Canard Enchaîné*, celui-là philosophe de « gauche », membre de la défunte revue *Vacarme*. Pierre Zaoui n'a pas d'œuvre académique sur le libéralisme, mais il a écrit un bref ouvrage *Le Libéralisme est-il une sauvagerie ?* en 2007, qui est un grand moment et qui mérite quelques observations préalables².

Le fil conducteur du livre de 2007, dont l'objet est de peser la valeur du libéralisme, est que ce dernier constitue un ensemble de tendances contradictoires et un tissu de contradictions. Ainsi, « il n'y a pas de sens en vérité, comme on le fait trop souvent aujourd'hui, à opposer libéralisme et souverainisme, ou libéralisme et autoritarisme. Le libéralisme porte en fait en lui-même l'ensemble de ces tendances contradictoires » (p. 97). Il est impossible de relever toutes les perles de l'auteur mais, parmi d'autres, nous lisons que le libéralisme est « formidablement gaspilleur » (p. 114), « mensonger et donc immoral » (p. 116). Alors que Hayek est qualifié de « marquis de Sade de l'économie » (p. 148), « la force de Marx est d'avoir décrit l'horreur des économies libérales du XIXe siècle » (p. 136). Bref, notre auteur est pleinement qualifié pour traiter de son sujet.

¹ Pierre Zaoui & Romain Dutreix, *Le Libéralisme. Enquête sur une galaxie floue*, Bruxelles, Le Lombard, 2018, 103 p.

² Pierre Zaoui, *Le libéralisme est-il une sauvagerie ?* Bayard, 2007, 203 p.



Onze ans plus tard, il récidive avec la même idée en toile de fond : ainsi que l'exprime son sous-titre, le libéralisme est une « galaxie floue ». L'avant-propos de David Vendermulen, le directeur de la collection « La petite bédéthèque des savoirs », le signifie dès ses premières phrases : « Le libéralisme est un mot polysémique, un mot fourre-tout, abstrait, aux significations floues. De François Fillon à Emmanuel Macron, en passant par le Parti communiste chinois, on peut désormais dire qu'il est partout » (p. 5). Dommage que le nazisme ait disparu, sinon il aurait pu lui aussi être qualifié de libéral, comme l'avait écrit en son temps avec force profondeur Michel Onfray....

Le Libéralisme se présente comme une bande dessinée animée de manière contemporaine par Montesquieu et David Hume. Pourquoi cette paire d'auteurs ? On ne le sait. Les deux écrivains se rendent dans une librairie à Paris et ils y dénichent l'ouvrage éponyme que lit le Français à son ami.

En introduction, intitulée « Comment peut-on être libéral ? », il est indiqué que si « de loin ils semblent tous pareils », « de près pas un libéral ne ressemble à un autre ». Certains défendent l'égalité réelle, la justice sociale ou encore la démocratie participative (p. 21). « De près, ils s'avèrent les apôtres d'une même pensée unique visant à réduire (...) tous les systèmes de gouvernement à une même technocratie aux ordres des marchés et des multinationales » (p. 23). Un dessin montre alors, avec une colossale finesse, des libéraux qui ôtent leur visage pour présenter des visages uniformes constitués... du sigle du dollar. Le libéralisme économique peut être ainsi un libéralisme spéculatif, de conquêtes, interventionniste, un « néolibéralisme » défenseur de l'ordre spontané ou au contraire interventionniste (pp. 25-26). Une image montre Keynes apostrophant Friedman : « Mais ! Mon petit Friedman, c'est la loi de la jungle, votre truc ! ». « Exactement », répond le monétariste déguisé en Tarzan.... Quelle subtilité !

De même, les libéraux sont des hommes du centre ou de droite en Europe, mais de gauche ou d'extrême gauche aux Etats-Unis. Il va de soi que le détournement du terme libéral outre-Atlantique n'est pas le moins expliqué. La Chine « est parvenue à concilier un



libéralisme économique presque sauvage avec un dictateur politique et une planification économique extrêmement active » (p. 30). A vrai dire, on ne voit pas très bien comment un système de planification centralisé pourrait être dénommé libéral, mais peu importe.... Où le lecteur se rend compte que l'auteur prend pour argent comptant ceux qui se disent libéraux, ceux qui qualifient autrui de libéral, fût-ce à titre d'insulte, et sans doute ceux qu'il croit lui-même libéraux du haut de son ignorance encyclopédique.

Le titre du chapitre 1, « Etat de droit ou laisser-faire (sic) » est lui aussi révélateur. Après avoir pris l'exemple de Benjamin Constant, Pierre Zaoui prétend que, « en définissant la liberté par le droit naturel, le libéralisme entre en fait dans une contradiction inextricable » avec l'amour de la loi contre la réduction maximale du règne de la loi (p. 37). L'auteur voit une tension entre les tenants d'un État de droit qui supposerait l'intervention accrue de l'État pour faire respecter les droits de chacun et les tenants du « laisser faire, laisser passer (sic) » qui souhaitent l'abstention de l'État (p. 39). Au-delà du fait que l'exemple de Constant n'est pas des plus opportuns, ne serait-ce que parce que ce dernier ne concevait pas dans la plupart de ses textes la propriété comme un droit, mais seulement sa jouissance, Pierre Zaoui confond coupablement droit et législation sans même qu'il s'en rende compte. Une lecture de Hayek lui eût sans doute fait le plus grand bien, nous allons y revenir.

Le chapitre 2 traite de « Guerre de tous contre tous ou paix perpétuelle ». Il débute par l'idée que la définition du libéralisme par le droit est la manière la plus commune de le concevoir... avec comme illustration le Code civil déclarant : « Le libéralisme, c'est moi ! » (p. 42). Quant à l'interprétation de l'état de nature hobbesien en tant que guerre de tous contre tous « comme une assez bonne description de la société de marché naissante au XVIIe siècle » (p. 51), elle constitue un détournement stupéfiant de la pensée du philosophe de Malmesbury.

Le chapitre 3, « Ordre ou révolution », confirme la bouillie conceptuelle du livre. L'auteur avait déjà qualifié de « premiers libéraux » Locke, Steuart, Hume, Smith, Montesquieu, les physiocrates,



Condillac ou encore Kant (p. 42), avec un éclectisme affirmé. Mais il se surpasse ici, « car on trouve des libéraux dans tous les camps » : Colbert comme Turgot, les girondins comme Robespierre, Thiers, les Versaillais comme les communards. Et « même Marx était en un sens libéral (p. 58. V. p. 95), sans parler des keynésiens, comme des monétaristes, Rawls comme Nozik, les soixante-huitards comme les marxistes (p. 58) ! Le « néolibéral (sic) » Hayek reçoit un traitement de choix : « il faut défendre les principes du libéralisme économique quel que soit le coût en termes humains et sociaux ». Le dessin montre un petit Hayek – il est vrai que celui-ci est un nain de la pensée – proclamant : « Hourra ! Ça y est, le budget est à l'équilibre », face à un homme dépité qui déclare, le sol jonché d'ossements : « Oui, mais tout le monde est mort de faim », ce à quoi Hayek rétorque : « Oh du moment que le budget est à l'équilibre »... (p. 63). L'auteur, qui n'a sans doute jamais lu une ligne de l'humanisme hayékien, parle alors de « conservatisme radicalement cynique » (p. 64).

Le dernier chapitre, « néolibéralisme ou retour aux origines ? » montre le « néolibéralisme » contemporain, favorable au désengagement de l'État, à sa non-intervention, à la primauté du droit privé et à « l'établissement du primat de la rentabilité financière sur toute autre considération en termes de production, d'emplois ou de protection de l'environnement » (pp. 68-69). Les quatre illustrations voient d'ignobles capitalistes avec une promotion de l'École E. Leclerc contre l'École Auchan « moins 70 % sur les diplômes et un kilo de choucroute offert » ; un député s'opposant à l'interdiction des pesticides après la protestation d'un patron brandissant un manque à gagner ; un Code du travail à la poubelle et un employeur demandant à un ouvrier de signer son contrat de travail ou bien de négocier et de prendre la porte ; un autre patron choisissant une tomate polluée produite au bout du monde plutôt qu'une tomate bio produite localement mais à la rentabilité beaucoup plus faible.

En conclusion, Pierre Zaoui conte l'« apologie du flou ». En effet, il est « impossible de donner une définition univoque et stable du libéralisme » (p. 76). D'un côté, la défense de l'initiative individuelle, la restriction du périmètre de l'État, la croyance envers le progrès, l'amour



de la paix, le rejet de la lutte des classes... De l'autre, la pensée d'une nature à jamais méchante et égoïste des hommes, la justification des guerres utiles et rentables, une pensée « qui se nourrit d'une nouvelle lutte des classes » (p. 78). Aussi les libéraux s'acoquinent-ils « sans vergogne avec les despotismes de toutes sortes, les fanatismes religieux, le primat de la force et de l'argent sur le droit, les guerres pour le contrôle des ressources naturelles, les restrictions des libertés publiques au nom de la sécurité » (p. 78).

En substance, depuis des décennies en France, soit le libéralisme est aux abonnés absents dans les librairies, sauf rares exceptions, soit il se trouve éreinté plus ou moins ouvertement, souvent plus que moins, par ses auteurs. La mode actuelle semble plutôt au relativisme assumé : le libéralisme serait « flou ». En fait de flou, c'est surtout la pensée des auteurs qui apparaît nébuleuse, volontairement ou involontairement. Involontairement en vertu d'un manque strident de connaissances ; volontairement lorsque le but est de produire de la confusion dans les esprits pour déconsidérer l'objet. On défiera quiconque à la lecture de cette brève bande dessinée de savoir ce qu'est tangiblement le libéralisme.

En témoigne le glossaire (pp. 86 s.). Sous l'intitulé « droits de l'homme », l'auteur mêle allègrement les déclarations du XVIII^e siècle et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (p. 87). Quant à l'index nomimum (p. 91), en fait une brève présentation des prétendus penseurs libéraux, l'auteur prévient qu'il n'a cité que ces derniers « et non les principaux acteurs du mouvement libéral », tel... Turgot (p. 91) ! Manifestement, l'auteur ne sait pas que Turgot a non seulement été un homme politique de premier plan, mais également l'un des plus grands penseurs libéraux du XVIII^e siècle. Enfonçant toutes les portes ouvertes, il ne manque pas, sous l'intitulé Milton Friedman, de préciser : « Ses « Chicago-boys » seront notamment célèbres pour leur soutien aux dictatures sud-américaines autoritaires politiquement et socialement mais libérales économiquement » (p. 73).

« Pour approfondir les connaissances », Pierre Zaoui recommande parmi trois ouvrages un roman de Russell Banks qui peint de manière



saisissante « ceux qui en sont à la fois les victimes et les soutiens de ses plus funestes dérives » (p. 100). Quant au dessinateur Romain Dutreix, il recommande trois films, dont un du très social Frank Capra qui oppose deux principales tendances antinomiques du libéralisme dont « la soif d'argent du grand patron expropriateur et cynique ». Et un documentaire sur l'agonie d'une ancienne ville minière « qui témoigne des conséquences de la vision de la rentabilité néolibérale » (p. 101).

En résumé, Pierre Zaoui voit du libéralisme partout. Pour lui, tout est libéral ou, du moins, tout peut l'être ou tout l'est partiellement. Si bien effectivement que tout est flou. Mais si la « galaxie » libérale est floue, c'est que l'auteur est myope ou qu'il voit du bout de la lorgnette.

En définitive, où veut-il en venir ? La clef est donnée dans son livre *Le Libéralisme est-il une sauvagerie ?* qui appelle à une vraie réhabilitation de la « deuxième gauche des années 1960 et 1970 » (p. 200) et à « une lutte des classes pragmatique et bien comprise », « en dehors de tout horizon révolutionnaire mais en vue des enjeux écologiques, sociaux et géopolitiques » (p. 202). Un avenir sans doute libéral, voire ultralibéral aux yeux même de l'auteur...

*Libérale attitude*³

En 2010, un illustrateur, dit Pluttark, fait paraître à la suite de la crise économique une bande dessinée intitulée *Libérale attitude*. Elle se compose en réalité de deux parties entremêlées : trente-trois saynètes où l'absurde côtoie l'absurdité avec un capitalisme autodestructeur et « 100 idées pour vaincre la crise ».

Dans les saynètes, on trouve par exemple un directeur des ressources humaines qui revendique la suppression du smic, l'exonération d'impôts pour les cadres dirigeants et un yacht de fonction et ce, sous menace de licencier dix salariés par heure (p. 3) ; un patron chinois à gros cigare qui excipe des progrès environnementaux de son entreprise à deux fonctionnaires de l'Union européenne : « A chaque

³ Pluttark, *Libérale attitude*, Fluide Glacial, 2010, 48 p



fois qu'une ouvrière meurt d'épuisement, ses restes sont recyclés sous forme de compost 100 % biologique » (p. 5) ; un cadre qui explique au patron d'un parc d'attractions qu'il n'est pas possible de réellement fouetter les figurants selon les syndicats (p. 36) ; une personne gravement blessée à la tête qui appelle le service vocal des urgences selon lequel « rentabilité peut rythmer avec efficacité » et dont les temps d'attente sont désespérément longs (p. 21) ; une vieille dame qui apprend que le fond de pension qui gère sa retraite a fait faillite à la suite d'un krach boursier et qui se trouve dans l'obligation de se remettre sur le marché du travail en devenant – hasard – caissière à la place de la travailleuse clandestine qu'elle avait fait licencier (pp. 30-31).

Quant aux « 100 idées pour vaincre la crise », qui étrangement sont en fait limitées à 36 – référence à un excellent millésime social ? –, on trouve entre autres le fait de remodeler la semaine pour augmenter la productivité nationale en travaillant tous les jours (idée n° 3, p. 4), reculer l'âge de la retraite à 98 ans (idée n° 7, p. 9), légaliser le tourisme sexuel local pour sortir les jeunes de banlieue de la spirale du chômage (idée n° 12, p. 11), autoriser la vente d'organes (idée n° 13, p. 22), légaliser le troc pour libérer le pouvoir d'achat avec un panneau « échange fille sept ans contre pneus » (idée n° 19, p. 27), organiser les oscars des ressources humaines avec le trophée du meilleur plan social (idée n° 22, p. 35), abaisser l'âge légal du travail aux enfants pour concurrencer les pays pauvres (idée n° 27, p. 37), mélanger l'ADN des grands patrons du CAC 40 pour donner naissance à une génération de super-managers avec pour slogan « délocaliser » (idée n° 33, p. 42).

Il ressort de cette bande dessinée, dont le lecteur aura compris qu'elle ne fait pas dans la dentelle, que le « capitalisme » est responsable de la crise de 2008, comme des précédentes, avec un cynisme sans égal et ce, sur l'ensemble de la planète. En effet, il n'existe aucune différence entre le capitalisme apatride en France, en Chine ou aux Etats-Unis. La loi de la jungle est de tous les instants. Les capitalistes sont vils et méprisables, esclavagistes, dénués de tout scrupule ; ils s'enrichissent à bon compte sur le reste de la population, pauvre troupeau acculé à la misère et soumis à l'exploitation, particulièrement les salariés



interchangeables au gré de la cupidité des patrons à gros cigares et de leurs affidés.

* *

*

Pour ceux qui voudraient du texte mais aussi des images, nous recommanderons plutôt aux lecteurs l'amusant *Pulp libéralisme* qui se situe, lui, dans la veine de l'école autrichienne...⁴ Et pour les plus jeunes *Les Jumeaux Tuttle étudient la Loi*⁵. L'opuscule illustré constitue une version simplifiée de l'essai de Frédéric Bastiat paru en 1850. Deux enfants sont tenus de faire un devoir sur la sagesse. Ils demandent à leur voisin Fred – diminutif de Frédéric... –, une personne qui a grandi en France, de les aider. Celui-ci choisit dans sa bibliothèque *La Loi* et il peut expliquer aux enfants les droits (pp. 19-20), la responsabilité individuelle (p. 21), l'État (pp. 25 s.), la propriété et la spoliation (p. 40), la solidarité spontanée (pp. 36 s.). La douceur qui émane de ces pages et leur absence de vulgarité contrastent avec le caractère agressif et caricatural des bandes dessinées précédemment citées.

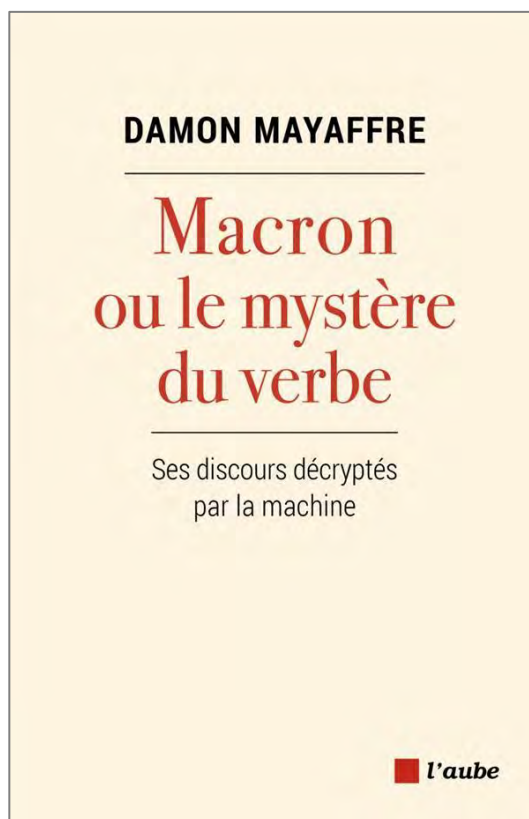
Décidément, même en matière de bande dessinée, seul un village peuplé d'irréductibles libéraux résiste encore et toujours à l'envahisseur étatiste....

⁴ Daniel Tourre, *Pulp libéralisme. La tradition libérale pour les débutants*, Versailles, Tulys, 2012, 235 p.

⁵ Connor Boyack & Elijah Stanfield, *Les Jumeaux Tuttle étudient la Loi*, Libertas Press, 2015, trad. Damien Theillier, Institut Coppet, 57 p.



Macron ou le mystère du verbe – Ses discours décryptés par la machine



de Damon Mayaffre

Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2021 (341 pages)

recensé par
Jean-Pierre Chamoux



Jean-Pierre Chamoux est professeur émérite de l'Université Paris-Descartes, il a publié une douzaine d'ouvrages sur l'économie de l'information et la communication. Membre actif de l'ICREI, il a contribué aux conférences internationales de cet institut depuis 1996. Il préside le Comité Jean Fourastié depuis 2007.



Le pouvoir présidentiel installé par la cinquième République n'avoue pas son nom : c'est un régime d'essence régaliennne au sein duquel le verbe est roi car, depuis que le suffrage universel conditionne cette fonction suprême, les présidents doivent s'adresser régulièrement au peuple, non seulement lors des campagnes électorales mais tout au long de leur mandat.

La très forte personnalité du général de Gaulle, son verbe inimitable et son habileté oratoire, quelque peu désuète, renforcèrent le caractère régalien de la fonction présidentielle. Ceux qui ont siégé après lui se sont exprimés emphatiquement à la radio et à la télévision, avec plus ou moins de bonheur (et de talent !). Ils ont maintenu la tradition du général, chacun se croyant obligé d'exécuter *les figures imposées* par l'usage gaullien, comme adresser ses vœux aux français en fin d'année calendaire¹; et des *figures libres*, adaptées au contexte politique. Au fil des ans et des mandats présidentiels, les mauvaises passes imposent parfois, au chef de l'État de parler à ses concitoyens : lors de troubles sociaux comme ceux de mai 1968 pour de Gaulle ; de la crise du pétrole en novembre 1974 pour Giscard ; de la menace terroriste après les attentats de Paris en novembre 2015, pour Hollande etc. Toutes occasions *ad hoc* pour parler aux français, à la radio et à la télévision.

Avec Macron, ces occasions se sont multipliées : lors de l'épisode des « gilets jaunes » en décembre 2018 ; en mars 2020, avec la pandémie Covid ; et avec la crise russo-ukrainienne, alors que je préparais cette notice. Ce quinquennat a délivré la parole présidentielle à un rythme soutenu que la guerre en Ukraine n'a fait que poursuivre, transformant d'un même coup la campagne électorale en un soliloque qui permet au président *en marche* ! d'échapper à une réelle confrontation avec les candidats *d'en face* ! Une chronique du *Point*² parue en fin d'année 2020 soulignait déjà que Macron est un *accro* du jeu verbal. La journaliste

¹ Ma collègue Françoise Finnis-Boursin avait, la première, consacré une thèse d'État à cet exercice : *Les discours de vœux des présidents de la République, La France au fond des yeux*, LGDJ, Paris 1992 (préface de Francis Balle).

² Marie-Laure Delorme, n° 2522-23, 17/24 déc. 2020, pp. 37-40.



notait que le Président travaille ses discours avec soin, qu'il en affine le style et que ce souci va de pair avec sa passion pour la littérature. Comme d'autres politiques français, avant lui et autour de lui, il affiche en effet sa prédilection pour les littérateurs qu'il reçoit en dîner privé afin d'animer son quotidien (qui n'est pourtant pas oisif !) et – probablement ? – de satisfaire à cette occasion son épouse, littéraire de métier. D'ailleurs, cette marotte présidentielle n'est pas originale : sans oublier la plume solide et emblématique du général de Gaulle, Pompidou était, lui aussi, un vrai littéraire : n'a-t-il pas édité une *Anthologie de la poésie française*³ ? Giscard se piquait aussi d'écrire avec un brin de préciosité, jusqu'à ses derniers jours ; quant à la vie de Mitterrand, elle fut remplie de livres (qu'il lisait vraiment, disait-on) et parsemée d'écrivains, socialistes de préférence, qu'il associait volontiers à ses activités privées et publiques !

Avènement du « parler Macron »

Depuis le début de son mandat, inauguré en mai 2017, Emmanuel Macron s'est exprimé très souvent, bien plus couramment que les présidents précédents. Il est donc naturel qu'un chercheur comme Damon Mayaffre, qui se partage entre la linguistique et la science politique, se penche sur l'abondant corpus des discours prononcés par l'occupant actuel du Palais de l'Élysée, avant même que ne s'achève son premier mandat quinquennal.

La première partie du livre (*Une pensée en rase campagne*, pp. 53 à 122) place ses pions linguistiques : en baptisant son mouvement de ses propres initiales EM (qui signifie aussi : "en marche !"), le futur président tente de faire accroire qu'il peut « tout changer, tout renouveler » (p. 56) ; son vocabulaire multiplie des verbes d'action (bouger, construire, réformer, porter etc.) et les substantifs correspondants. Macron souligne ses injonctions avec des adjectifs insistants, mais vagues : « transformation *profonde*, *vrai* renouvellement, rassemblement *souhaité* » etc. Sur-employés de façon intransitive, ses verbes paraissent

³ Hachette, Paris, 1961, réédité Livre de poche, n°2495, 1988.



se suffire à eux-mêmes tout en laissant traîner le doute : « nous voulons rassembler (qui ?) » ; « notre génération veut transformer (quoi ?) ». Seule, une modalité politique est promise ; l'objectif visé, lui, est absent, implicite ou volontairement laissé dans l'ombre : « cette révolution démocratique... on n'y trouvera pas de programme... mais une vision, un récit, une volonté » (extrait de *Révolution*, 2016, cité p.64) ! L'ouvrage que je commente ici est donc une synthèse de ce que Mayaffre a repéré en examinant le « verbe » du président Macron, avec une méthode qui doit beaucoup à des programmes informatiques qui triturent des textes produits et déclamés par le président.

Une bibliométrie de la parole présidentielle

L'analyse automatique de tels textes a considérablement progressé depuis une quinzaine d'années⁴ : l'automatisation élargit en effet le champ des études linguistiques. Inimaginable avec un papier et un crayon, le décompte du vocabulaire, des tournures, du phrasé, de la variété et de la fréquence des mots avec lesquels joue un auteur deviennent un jeu d'enfant, même sur un corpus très abondant. Les logiciels rapprochent et comparent des textes à une vitesse et à une échelle que les méthodes anciennes ne permettaient pas. Pareil exercice dévoile parfois des faits ou des coïncidences qui échappent facilement à l'œil nu ; c'est une retombée réelle du traitement massif des données linguistiques, de ce *big data* qui fait couler tant d'encre de nos jours, *appliqué ici à la langue*.

Le livre de Mayaffre illustre ce changement d'échelle : au total, il exploite un millier de discours prononcés depuis 1958 en France, dont une centaine seulement ont été dits ou écrits par Emmanuel Macron, entre 2016 et 2020. L'auteur – aidé par des collaborateurs – rapproche

⁴ Popularisée et industrialisée par les initiateurs de *Google*, Sergueï Brin et Larry Page, l'indexation récursive d'un texte intégral (*page ranking*) facilite considérablement ce type d'analyse : cf. dans notre traité *L'ère du numérique 2, l'économie revisitée*, ISTE, Londres (2018) le texte de Michel Volle : « Vers une économie post-industrielle », pp. 147-149.



les propos de Macron de ceux de ses sept prédécesseurs (de Gaulle jusqu'à Hollande), aussi bien sur le fond que dans leur forme ; il croise un logiciel *ad hoc* baptisé *Hyperbase* (une sorte « d'intelligence artificielle appliquée aux textes »), avec une analyse sémantique et politique qu'il conduit lui-même (p. 13). Macron parle d'abondance : il assimile démocratie et *logocratie* ; il soliloque : « parler et parler encore jusqu'à satiété », écrit Damon Mayaffre à propos du *Grand Débat* de 2019 (encadré 6, p. 245) ! Sa parole, passée à la moulinette du logiciel *Hyperbase*, en dresse la métrique avant d'y chercher des corrélations ou des associations porteuses de sens. Au-delà de sa fonction *métrique*, ce logiciel repère des constantes qui peuvent caractériser le locuteur. Par essais et erreurs successifs, il peut ensuite générer, sur un thème quelconque, un crypto-discours macronien dans lequel on retrouve les tics et le mode d'expression présidentiel ; c'est donc un essai, un *ersatz* du discours macronien qui conclut ce livre (pp. 300-301) !

Cartographie linguistique : 60 ans, 8 présidents et 1.000 discours !

Le discours, sa réception et les médias qui le portent se modifient avec le temps ; traiter le corpus entier des discours produits depuis le début de la Vème République permet d'examiner et de classer les pièces de ce grand puzzle verbal. L'auteur s'appuie sur le logiciel évoqué plus haut. La deuxième partie du livre (*De Gaulle à Hollande : les emprunts d'un discours*, pp. 121 à 238) synthétise ces comparaisons et les présente sous une forme quasi-cartographique : celle d'un *arbre* où chacun de nos présidents de la République prend place. Cette représentation cherche à situer graphiquement le verbe macronien par rapport à celui de ses prédécesseurs. C'est un exercice un peu artificiel qui permet cependant de relier les discours de l'actuel président avec ceux des présidents qui ont siégé avant lui.

Ce graphique en arbre comporte quatre branches : la première est celle des trois plus anciens (1958 à 1974 : de Gaulle, Pompidou & Giscard) ; la miterrandienne (1981 à 1995) et la chiraquienne (1995 à



2007) sont deux autres branches marquées par des *cohabitations*⁵; la quatrième branche, enfin, unit les présidents élus entre 2007 et 2022 (Sarkozy, Hollande et Macron). Mayaffre place Macron en position nodale sur ce graphe qu'il assimile, sans justifier son choix, à un *arbre généalogique* ; il suppose (curieusement) qu'un nouveau président serait *influencé* par ses prédécesseurs : Macron aurait-il puisé partie de son inspiration chez Chirac, chez Sarkozy et chez Hollande, à hauteur d'un quart environ chez chacun d'entre eux ? Cette pseudo-mesure me paraît plus formelle que substantielle car elle ne repose que sur des similitudes terminologiques qui ne présument ni du cœur ni du cadre de discours qui ont été prononcés à des années, voire à des décennies de distance (tableau p. 126). Une trentaine de mots-clés (peuple, destin, souveraineté, nucléaire, dialogue etc.) servent à comparer les propos de Macron avec ceux des présidents antérieurs. L'auteur en tire des remarques amusantes mais peu significatives, en l'état actuel de sa recherche, tout au moins.

Un point de fait (parfaitement documenté) manque toutefois à l'appel : préparés et rédigés par des « plumes de l'ombre » que les initiés – et le grand public qui veut bien s'en préoccuper – connaissent bien, les discours d'un crypto-littéraire comme Macron (qui affirme haut et clair travailler les canevas qui lui sont soumis) sont rarement un pur produit de sa plume⁶ ! Les discours ne traduisent donc pas nécessairement une pure *pensée présidentielle* ; le *prononcé du discours*, en revanche, porte la vraie marque de celui qui s'exprime ! Faudrait-il dès lors combiner l'analyse de l'écrit (pas toujours personnel) et celle de l'oral (porté par le locuteur) pour y retrouver son latin ? Cela me conduit, en définitive, à douter de l'utilité politique de cette analyse linguistique : lourde à manier, elle suppose une logistique non-négligeable. Pour quelle utilité ?

⁵ La cohabitation s'est (pour le moment) éteinte depuis que le président de la République et l'Assemblée nationale sont élus ensemble, pour une même période de cinq ans.

⁶ Les cas de Chirac, de Raffarin, de Sarkozy ou de Hollande sont encore plus symptomatiques à ce propos. Voir l'essai, bien informé lors de sa parution : E. Faux, Th. Legrand & G. Perez : *Plumes de l'ombre*, Ramsay, Paris 1990.



Le talent, oral et mental, d'un tribun comme Nicolas Sarkozy, brillant avocat-plaidant (comme son confrère Dupont-Moretti, actuel Garde des Sceaux, ministre de la Justice) se révèle bien mieux dans le débat contradictoire que dans des discours qui sont principalement conçus et écrits par d'autres que lui ! Et que dire du verbe compassé de présidents comme Hollande ou Chirac ? Conçus évidemment par autrui et prononcés sans entrain, ils sont évidemment effacés par ceux, bien plus toniques, que prononce de nos jours Emmanuel Macron !

Devant une telle variété de style, de personnalités et d'écritures, le *big data* est-il vraiment le bon moyen pour comparer les traces que laissent des présidents dont la parole fut souvent écrite par procuration ? Ce livre ne permet pas de trancher. Toutefois, au fil des pages, le discours macronien révèle sa vraie maîtrise et son tempérament profond : il est technocratique, conditionné par sa pratique du langage diplomatique et par son art abouti de la complexité administrative ! Mayaffre n'en est pas dupe : « l'histoire politique de la France charrie et impose ses mots, ses formules, ses actes ; par-delà sa personnalité, un président est (donc) contraint de composer (avec ces mots) » (p. 235). L'auteur marque ainsi lui-même la limite de l'exercice qu'il a conduit !

La ritournelle macronienne

La troisième et dernière partie de ce livre (*Les thématiques macroniennes*, pp. 239 à 298) souligne l'habileté pragmatique de Macron. Qu'est-ce donc qui peut inspirer ce personnage ? Quelle pensée sous-tend son action ? Comment et pourquoi réagit-il aux événements ? Il ressort de cette approche sémantique que Macron admet, avec une candeur surprenante, qu'il réagit bien plus souvent qu'il ne prend l'initiative : « (il) réfute l'immobilisme et revendique (son) évolution ! ». Est-ce pourquoi ce président avoue, sans la moindre vergogne : « sachons nous réinventer » (p. 240) ?

Pour Damon Mayaffre, Macron reste une réelle « énigme verbale » (p. 41) : ses discours et les mots qu'il emploie sont à la fois (*en même temps* ?) ambigus et mystérieux. Les pistes se brouillent : des mots, lâchés « en rase campagne » (électorale, s'entend !), lui reviennent en



boomerang ; à l'occasion, sa pensée est même confondante ! A force de s'affirmer « en marche », le président a-t-il jamais eu d'autre intention sérieuse que celle de franchir les marches de l'Élysée, ce que signifierait son *leitmotiv* : *rester en mouvement* ! Ne serait-il ainsi qu'un avatar contemporain de l'ancien président du Conseil de la quatrième République, le savant professeur de droit romain Edgar Faure, courageux mais jamais téméraire, qui proclamait, sourire en coin : « moi, une girouette ? Mais non : ce n'est pas moi qui tourne, c'est le vent » !

En politique intérieure⁷, le verbe macronien exprime la boulimie oratoire de cet élu (pp. 242-243) : questions de sociétés, d'autorité et d'ordre public, questions économiques et sociales, toutes sont abordées sans coup férir et sans qu'aucune n'efface ou n'occulte aucune autre : croissance, chômage, innovation, financement des entreprises, importance du numérique, problèmes de mœurs, de société, rapports homme/femme, brutalité sur femmes et enfants, libération des mœurs et chamboulement des liens familiaux se mélangent en vrac dans le discours macronien !

Ce langage témoigne aussi de sa très rapide adaptation aux circonstances : après avoir buté sur la réticence des retraités, Macron tira parti de la pandémie qui fut la première bouée de sauvetage de son mandat ! Dès lors, sa priorité n'est plus de maîtriser le serpent de mer des retraites ; mais de promettre à chacun – *quoi qu'il en coûte* – que l'État tutélaire sorte tout le monde de sa mouise, sans que quiconque ne fasse un effort ! L'Europe, enfin (pp. 285 sq.) : cette personne publique que personne ne respecte sauf comme « assureur en dernier ressort », ce candidat europhile s'en empare car il espère qu'il pourra être réélu sans trop de mal grâce à sa présidence qui survient dans un temps de *vraie guerre* ! Il la pare donc de valeurs souveraines incongrues qu'il brandit, en notre nom, en promettant son soutien à l'Ukraine. Abordé au dernier chapitre du livre, ce thème était effectivement inscrit au filigrane de tout le discours macronien, ce que révèle la machine

⁷ Ici, le corpus comprend principalement des discours prononcés en France et à destination d'auditeurs nationaux.



(figure 58, p. 287) !

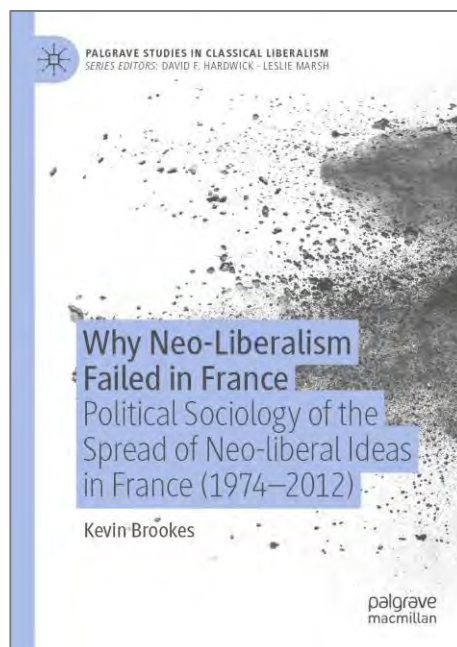
Quelques mots pour conclure !

Il faut l'avouer, notre jeune et fringant président est véritablement « né coiffé »⁸ : c'est au jour où se profile la fin des contraintes pandémiques qui nous mirent à genoux pour deux ans, que le chef de l'État endosse la frêle et courte présidence du Conseil européen : « nous aurons peu de priorités » déclarait-il le 2 juillet 2020 ; sa brève liste de tâches incluait : « la défense de la souveraineté européenne » vingt mois avant que la Russie n'ouvre les hostilités en Ukraine ! Alors qu'il préside le Conseil européen depuis six semaines, deux ans après la malencontreuse métaphore guerrière brandie à propos du Covid, le voici aux prises avec un vrai conflit inter-européen, le premier depuis le triste imbroglio dans lequel nous entraîna Chirac lors de la guerre au Kosovo, partie de l'ancienne Yougoslavie (son discours intransigeant du 3 mai 1999). Dans quelle mesure ce conflit a-t-il contribué à le réélire, comme ce fut le cas de F.D. Roosevelt aux États-Unis à la veille et pendant le second conflit mondial de 1939-1945 ? L'histoire nous le dira ; à ce stade, l'analyse numérique des multiples discours prononcés par Emmanuel Macron depuis son élection confirme que, faute d'avoir vraiment gagné sa crypto-guerre contre le Covid, notre président sait y faire en matière de discours : ce logographe, comme dit Mayaffre, est étourdissant !

⁸ Sous d'autres cieux, on dirait « qu'il a la *baraka* », le privilège d'un chef mythique que protège la chance et la fortune !



« Pourquoi la France a-t-elle raté son tournant libéral ? »



Essai critique sur l'ouvrage de Kevin Brookes
Why Neo-liberalism Failed in France:
Political Sociology of the Spread of Neo-Liberal
Ideas in France (1974-2012),
Cham, Palgrave Macmillan, 2021, XXIV-355 p.

par
Jean-Philippe Feldman



Jean-Philippe Feldman est Agrégé des facultés de droit, ancien Professeur des Universités, maître de conférences à SciencesPo, Avocat à la Cour de Paris et vice-président de l'A.L.E.P.S. (Association pour la liberté économique et le progrès social). Dernier ouvrage publié : *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien régime à Emmanuel Macron* (Odile Jacob, 2020).



Les ouvrages sur le libéralisme sont assez rares en France, si ce n'est quelques livres critiques. Il faut donc saluer l'édition d'une thèse révisée ès science politique, d'autant plus qu'elle a été soutenue à l'Université de Grenoble, presque une provocation ! Si ce n'est que l'édition sort en Suisse et en langue anglaise....

Kevin Brookes se demande « pourquoi le néolibéralisme a échoué en France » avec comme sous-titre une « sociologie politique de la diffusion des idées libérales » dans notre pays de 1974 à 2012. La thèse originelle, soutenue en 2018, s'intitulait : « Ce n'est pas arrivé ici », clin d'œil à un ouvrage de Martin Seymour Liset qui se demandait pour quelle raison le socialisme avait échoué aux Etats-Unis (pp. 14 & 319). L'auteur aurait dû plutôt citer Werner Sombart dont l'ouvrage éponyme tentait en 1906 de résoudre la question de l'absence surprenante de socialisme outre-Atlantique, ce qui renvoie aux nombreux manques de ce qui est intitulé coupablement « bibliographie » (pp. 327 s.) et dont on rappellera qu'il s'agit par définition de la recension exhaustive des travaux sur un sujet donné. Quant à la forme, on regrettera au demeurant l'absence d'index nomimum, même si un index des matières clôt le livre.

Quelle est la thèse soutenue par l'auteur ? Elle est exposée avec une grande clarté à plusieurs reprises. De manière large, il s'agit d'analyser la diffusion du néolibéralisme – nous reviendrons sur ce mot – contemporain dans la vie politique française (p. 1). Or, l'auteur constate un paradoxe : la présence d'une génération prolifique de théorie économique libérale, d'une part, et la domination de l'État central dans la formulation des politiques publiques, d'autre part (p. 319).

Méthodologiquement, le livre entérine un certain nombre de réflexions anglo-saxonnes bien développées par François Facchini, d'ailleurs membre du jury de soutenance de la thèse. Ainsi, dans un ouvrage récent, ce dernier expose qu'il est devenu politiquement coûteux de réduire les dépenses publiques dans notre pays et qu'une technologie devient dominante en raison d'un processus d'auto-renforcement du fait d'une « dépendance de sentier » et d'un effet de



blocage¹. A un autre endroit de l'ouvrage, Kevin Brookes revient sur le point essentiel de ses analyses : le développement d'une idéologie dans un pays dépend largement des coûts individuels supportés par les tenants de cette idéologie. A leur tour, ces coûts dépendent avant tout de deux types de facteurs. D'abord, des facteurs institutionnels, lesquels renvoient à la structure de production du savoir et au système partisan. Ensuite, des facteurs historiques, lesquels déterminent les structures incitatives qui gouvernent les actions individuelles (p. 46).

Les pages limpides de Kevin Brookes sur l'échec du « néolibéralisme » français entre 1974 et 2012 retiennent l'attention, particulièrement la période 1986-1988, d'abord analysée de manière assez rapide (pp. 68 s.), ensuite et avec bonheur de manière détaillée et très utile (pp. 270 s.). En revanche, l'auteur n'insiste pas suffisamment sur le caractère crucial de cette période lors de laquelle tous les facteurs, internationaux à l'évidence, intérieurs en apparence, étaient favorables à une « révolution libérale » dans notre pays.

Même s'il n'est pas mentionné comme tel, l'un des fils conducteurs de l'étude est celui de l'« exceptionnalisme français » : comment expliquer cette spécificité française de l'échec de l'influence du libéralisme sur les politiques publiques ? Pour le dire autrement, comment expliquer la tyrannie du statu quo qui règne dans l'hexagone ? L'expression d'un exceptionnalisme ou d'une exception française se trouve effectivement mentionnée à plusieurs reprises (pp. IX, 13, 37, 55, 58, 70, 108, 118, 223 et 320). Kevin Brookes pointe comme facteurs décisifs de freins la structure des « institutions », spécialement celles qui encadrent la production de l'expertise et des idées, l'administration étouffant l'influence des économistes issus de l'Université et les think tanks, étant précisé que l'auteur a une expérience professionnelle au sein de ces derniers (pp. 203-204).

C'est ici que se trouvent les limites de la thèse. Pour bien les comprendre, il faut en revenir au titre même de l'ouvrage. Le terme de

¹ François Facchini, *Les Dépenses publiques en France*, Nouvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2021, p. 163.



néolibéral peut surprendre, pour ne pas dire agacer. Il n'est pas propre d'ailleurs à l'édition anglaise puisque l'auteur l'utilise systématiquement dans ses travaux en langue française. La question est si sensible que Kevin Brookes, après avoir consacré une section dans son introduction à la question : « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? » (pp. 4 s.), revient sur le sujet au début du chapitre 3. A priori, il ne devrait pas se servir du terme puisqu'il reconnaît qu'il n'est utilisé pour l'essentiel que par la gauche critique (p. 4), que les « néolibéraux (sic) eux-mêmes refusent aujourd'hui de se reconnaître dans ce label » (p. 5) et que le terme « est sujet à d'intenses disputes sur ses définitions » (p. 56, n. 2). Pour justification, il ne voit certes pas dans le mot une rupture avec le « libéralisme classique » (il est amusant de relever que l'ouvrage est publié dans les « Etudes Palgrave en libéralisme classique »...), mais il considère étrangement que le terme libéral serait trop imprécis car il pourrait se confondre avec les théories de la justice sociale à la John Rawls ou celles du libéralisme social (p. 9). Mais on a du mal dès lors à comprendre la vertu heuristique du mot.

L'auteur définit ensuite le terme néolibéral comme « un ensemble de politiques publiques destinées à limiter l'intervention de l'État dans les affaires économiques et à étendre le rôle du marché dans la production et l'allocation de ressources » (p. 56). Définition intéressante à un double titre. D'abord, parce qu'elle confirme que l'auteur traite bien du libéralisme et non pas de son avatar néolibéral. Ensuite, parce qu'elle montre que l'auteur retient une conception uniquement économique du libéralisme. Cette conception nous apparaît toutefois dommageable pour le traitement de la thèse.

Il manque en effet deux dimensions à l'ouvrage. D'abord, une conception du temps long. Certes, l'auteur traite explicitement d'une période réduite à moins de quatre décennies, du milieu des années 1970 au début des années 2010. Mais le soubassement historique n'en apparaît pas moins réduit à sa plus simple expression : une analyse superficielle est coupable de la prétendue « tradition intellectuelle spécifique » du libéralisme français au XIX^{ème} siècle qui entérine notamment les erreurs commises par Lucien Jaume (p. 11) ; une observation sur le fait que la France aurait expérimenté des périodes



libérales sur le plan économique au XIX^{ème} siècle, sans préciser plus avant (p. 96) ; une référence rapide et plus que contestable à l'établissement prétendument tardive de la Sécurité sociale en France (p. 79) ; ou encore des références cursives à l'après deuxième Guerre mondiale (pp. 62-63). L'utilisation du temps long aurait pourtant permis à l'auteur d'étayer sa thèse.

Ensuite, le concept du libéralisme entendu de manière unidimensionnelle – économique – est assez étonnant s'agissant d'une thèse ès science politique. Certes, elle se comprend en apparence puisque le livre traite particulièrement du groupe des « nouveaux économistes » constitué dans les années 1970 (pp. 3, 9, 238, 239, 268-269, 271-272, 276, 282, 284-285, 286, 300-301, 306, 308 et 314) et de l'homme politique qui a symbolisé le libéralisme en France, Alain Madelin, et qui a occupé systématiquement des ministères à dimension économique (pp. 10, 35, 68, 72, 270, 271, 272-273, 274-275, 276, 277, 278, 279-280, 281, 284, 287-288, 289, 290, 291 s., 301, 306-307, 311, 314, 315 et 323). Et pourtant, l'auteur cite aussi bien les « nouveaux économistes » qu'Alain Madelin, lesquels insistent sur le fait que le libéralisme doit être total et qu'il ne se réduit nullement à la sphère économique. La focalisation de l'auteur sur cette dimension du libéralisme l'empêche là encore de bénéficier de divers étaiements à sa thèse et elle l'empêche de saisir une partie des raisons pour lesquelles il existe un « exceptionnalisme français » qu'il reconnaît pourtant.

Sans viser à l'exhaustivité², l'ouvrage aurait gagné à parler d'un État-nation centralisé, d'une absence ancestrale de protection assurée du droit de propriété, du constitutionnalisme, de la religion, de la question sociale, du poids historique de la fonction publique et des fonctionnaires dans la vie politique, de l'étatisme de nombre de penseurs français, du poids de l'enseignement, de la culture et des médias, ou encore des échecs renouvelés du réformisme depuis Turgot.

² Nous renvoyons à notre ouvrage *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron*, Odile Jacob, 2020.



Les brèves observations sur l'enseignement économique (p. 237) ne pallient pas les absences surprenantes de l'antilibéralisme de l'enseignement et particulièrement de l'enseignement public en France ou sur les biais de gauche et d'extrême-gauche des médias. De même, si l'auteur mobilise les thèses néo-institutionnalistes, il conçoit les institutions de telle manière qu'il obombre les aspects de droit constitutionnel et de théorie de l'État qui auraient pu, ici encore, appuyer ses théories.

Nous ne saurions clore cette recension critique sans souligner les réelles qualités de la thèse de Kevin Brookes qui expose avec beaucoup de pédagogie ses analyses, avec un ensemble suggestif de tableaux et de statistiques, dont les tables se trouvent utilement mentionnées en liminaire. Il reste à espérer que son ouvrage soit un jour publié en français, mais de cela nous n'avons aucune certitude compte tenu du climat politique hexagonal...

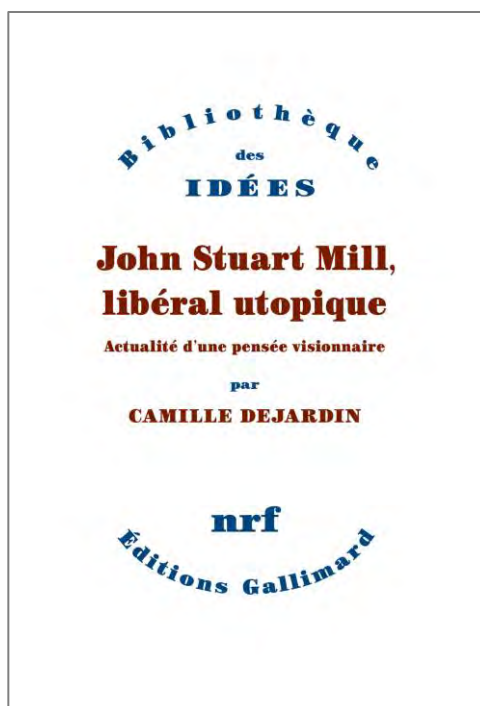


John Stuart Mill, libéral utopique – Actualité d'une pensée visionnaire

de Camille Dejjardin

Collection Bibliothèque des idées, Gallimard, 2022 (400 p.)

Comment, a priori, ne pas se réjouir à la perspective de pouvoir enfin découvrir avec cette somme sur John Stuart Mill (1806-1873) un grand penseur jusqu'alors étrangement ignoré dans les monographies françaises, censé selon son auteur « développer un libéralisme assumé et substantiel » et même illustrer « le paradigme de l'individualisme libéral » ? Mais au fil des pages et bien qu'on nous annonce que Mill aurait su « réenchanter le libéralisme », force est bien de...déchanter au sujet de cette audacieuse pétition. Car l'abondante œuvre de Mill est bien entendu loin de se résumer au célèbre *On Liberty* (1859), opus de veine effectivement fort classiquement libérale (on regrettera au passage que C. Dejjardin ne souffle mot de son inspiration puisée chez le grand libéral Wilhelm von Humboldt, pourtant expressément soulignée par J.S. Mill). Et sa pensée a sans cesse évolué. Dans les écrits postérieurs à *On Liberty*, l'engagement libéral s'étirole progressivement pour laisser place à une préférence explicite de plus en plus marquée pour un socialisme version « démocratique », ce qui interdit d'avancer comme le fait C. Dejjardin que « le libéralisme domine de bout en bout la démarche de John Stuart





Mill » (p.184) – à moins de considérer que le socialisme fait partie intégrante de l'école libérale, ce qui pour le moins ne va pas de soi.

Mais avant même que ne s'affirme ce glissement socialisant, on rencontre un premier gros souci avec les *Considerations on Representative Government* (1861). Mill y soutient en effet que la représentation démocratique des citoyens par des parlementaires élus n'a rien d'un mandat impératif ou d'une délégation de pouvoir puisque l'exercice de celui-ci, dit-il, doit de fait être confiée « à une élite vouée aux fonctions de gouvernement », à « un corps restreint d'individus choisis pour leurs compétences ». Du libéralisme, vraiment, cette solution conduisant à la domination d'une technocratie souvent plus préoccupée par la défense de ses propres intérêts corporatistes que par le bien-être et la liberté de ses concitoyens déclarés incompetents dont elle prétend faire le bonheur malgré et sans eux ? Ce qui n'empêche pas C. Dejardin de voir dans cette bienveillante dépossession démocratique « la clé de voûte de l'utopie libérale » de J.S. Mill (p. 289) : de quoi demeurer rêveur !

C'est cependant et assurément le devenir-socialiste de Mill qui pose le plus problème, à la fois en démentant la supposée continuité libérale de ses convictions et en interrogeant le traitement de ce point capital par l'auteur de ce *John Stuart Mill, libéral utopique*. Si la conversion progressive de Mill à une « forme de socialisme tempéré » est factuellement si loin d'être occultée (« La sympathie de J.S. Mill pour le socialisme est réelle » relève C. Dejardin à la page 140) qu'elle en est même valorisée, certains aspects de sa radicalité anti-libérale se retrouvent singulièrement édulcorés, voire passés sous silence. De l'intensité du socialisme terminal de Mill, on peut en prendre toute la mesure dans les posthumes *Chapters on Socialism* mais plus encore dans son *Autobiography* (1873) étrangement négligée par C. Dejardin, où au sujet du socialisme, il s'exprime significativement à la première personne du pluriel (« We ») pour inclure son épouse, la très progressiste Harriet Taylor et même la fille de celle-ci, Helen, encore



plus socialiste¹. On y apprend ainsi que « notre idéal ultime de progrès allait bien au-delà de la démocratie et nous rangeait résolument sous la bannière socialiste » – dont acte. Traduction concrète : une remise en cause pure et simple du droit de propriété privée, qui fait souhaiter l'avènement d'une « propriété conjointe des instruments et moyens de production par tous les membres de la société » et proclamer que « la société a pleinement le droit d'abolir ou de modifier tout droit à la propriété qu'(elle) estime entraver le bien public » (fin du dernier chapitre de l'autobiographie). S'ajoutant au projet de suppression de l'héritage, ces aveux et propositions conduisent fort logiquement à juger que si on a là affaire à une « utopie », elle n'a rien de libéral mais est très clairement d'inspiration collectiviste : CQFD.

Que l'adhésion toujours plus revendiquée de Mill au socialisme puisse passer pour un accomplissement du libéralisme aux yeux de C. Dejardin semble bien dû à l'orientation idéologique de cette dernière, qui partage visiblement les convictions de son auteur de prédilection. Le suggèrent par exemple le choix de nombre de ses auteurs de référence : J. Rawls (p. 49), Piketty (p. 214) et le « pape » de l'écologisme de la décroissance Rabhi (p. 223), pour qui l'« état stationnaire » auquel aspire Mill impose à tous de vivre dans une « sobriété heureuse ». Ou aussi en se félicitant qu'au tournant du XX^{ème} siècle soit advenue « une dominance idéologique socialiste remotivant la dimension collective des grandes entreprises étatiques et nationales pour le pire (avec les totalitarismes) ou le meilleur (avec l'État-providence de l'après-guerre, par exemple) » (p. 323) – un État-providence arbitrairement mis à l'agenda du libéralisme et dont elle souhaite la « reviviscence » (p. 354). Va encore dans le même sens l'assertion voulant que « le triomphe économique de l'après-guerre » ait eu lieu « d'abord grâce à l'économie mixte keynésienne » (p.324), dont on découvre non sans quelque étonnement qu'elle participerait pleinement du libéralisme (sauf s'il est

¹ On pourra utilement se reporter à Hayek (*The Mill-Taylor Friendship*, 1951) pour mesurer à quel point l'influence d'Harriet Taylor a pesé dans l'évolution croissante de Mill vers une forme de socialisme pas toujours « modérée ».



accommodé à la sauce de la « pensée visionnaire » annoncée par le titre de l'ouvrage). Et l'on finit par tout comprendre en apprenant *in fine* que, selon C. Dejjardin, « le libéralisme semble aujourd'hui [on présume qu'il s'agit du maudit « néolibéralisme »] explicitement abandonner voire saper ses idéaux fondateurs » (p. 359) : mais en toute hypothèse, on peut douter que la « progressiste » potion millienne soit la plus appropriée pour le remettre dans le droit chemin.

Mais se pose aussi le problème de la réception de l'ouvrage dans la grande presse nationale où des chroniqueurs généralistes (c'est-à-dire spécialistes de rien en général) l'ont encensé en prenant pour argent comptant tout ce qui y est soutenu, sans non plus relever les biais concernant la conversion socialiste de Mill ou la nature du libéralisme. Sous le titre « Comment se dire libéral et content de l'être », c'est ainsi que dans *Le Figaro* du 2 février 2022, Ch. Jaigu s'extasie sur le « libéralisme régénéré » célébré dans ce livre, proclame que « nous sommes dans un moment millien » tellement dans l'air du temps et déclare « John Stuart Mill utile pour retrouver l'esprit du libéralisme ». Quant à sa consœur de *L'Express* (10 février 2022), Cl. Chartier, elle affirme dans un article titré « John Stuart Mill, la boussole du libéralisme » (!), que « C. Dejjardin démontre à quel point Mill est un penseur pour notre temps » et que « s'il souhaite se renouveler, le libéralisme aurait ainsi tout à gagner à revenir à ses racines », cellesensemencées par Mill bien entendu. De quoi s'interroger sur la compétence de chroniqueurs qui visiblement n'ont aucune véritable connaissance du sujet traité et de plus l'abordent sous un prisme idéologiquement problématique. Avec de semblables recensions, pas étonnant qu'en France le libéralisme n'échappe aux procès caricaturaux que pour se voir dénaturé et affadi.

Qu'en revenir à J.S. Mill (en tous cas celui d'après 1860) soit la voie la plus souhaitable pour « renouveler le libéralisme » s'avère d'autant plus contre-indiqué que dans l'histoire des idées, il a été en réalité à l'origine du glissement de sens qui a durablement travesti et perverti le *liberalism* en le gauchisant dans l'aire anglo-saxonne. Ce qu'en leur temps ont pointé et dénoncé des libéraux aussi divers que Aron, Revel, Röpke et également Mises, Hayek et Rand. Mais encore Schumpeter qui,



lui, savait pertinemment de quoi il parlait en qualifiant dans *Capitalism, Socialism and Democracy* J.S. Mill de... « pionnier de la social-démocratie » : tout était dit. À moins que, selon nos nouveaux oracles, en celle-ci s'incarne désormais le libéralisme régénéré et réenchanté ?

A. Laurent

Une brève histoire des économistes aixois (à l'Université et à l'Académie d'Aix)

de Jean-Yves Naudet

Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2022 (110 p.)

Les économistes ont un vilain défaut : ils sont extrêmement curieux. Rares sont, en effet, les domaines de réflexion dans lesquels ils n'ont pas osé s'aventurer. Pourtant, le développement de la science économique ne s'est pas fait sans laisser quelques angles morts. Ces derniers – ce n'est pas le moindre des paradoxes – concernent souvent la discipline économique elle-même : les économistes donnent assez facilement l'impression de ne pas bien se connaître ou, du moins – ce qui revient à peu près au même –, d'ignorer certains aspects de leurs héritage et passé commun.

Ces mêmes économistes se signalent occasionnellement par un goût certain pour la tétrapilectomie¹. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de faire l'histoire des *idées* qui constituent la matière première de leur discipline, ils distinguent scrupuleusement l'analyse (J. A. Schumpeter) et la doctrine (D. Villey), la théorie (C. Jessua) et la pensée (M. Blaug). Mais, dans le même temps, les travaux sur l'histoire de l'*enseignement* et de la *diffusion* des idées économiques – pas seulement à des époques

Collection du Centre d'Éthique Économique
(dirigée par Jean-Yves Naudet)



Une brève histoire
des économistes aixois
(À l'Université et à l'Académie d'Aix)

Jean-Yves NAUDET

Presses Universitaires
d'Aix-Marseille

¹ L'art de couper les cheveux en quatre, selon Umberto Eco.



déterminées, mais aussi en des lieux, au sein d'institutions particulières et à destination de publics différents –, ces travaux sont extrêmement rares. C'est ce qui en fait le prix, comme de la *Brève histoire des économistes aixois* de Jean-Yves Naudet.

Cette histoire est « brève » et néanmoins riche. La France des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles s'est peu à peu convertie à la science économique et couverte d'un blanc manteau d'établissements dans lesquels cette discipline était enseignée – depuis l'École normale jusqu'aux universités, en passant par l'Athénée, le Collège de France, les écoles d'ingénieurs... Au même moment, le public cultivé lui accordait une attention toujours plus grande. Ainsi, les Académies de province, filles de l'esprit des Lumières et de la Révolution, lui consacraient de plus en plus régulièrement des séances et débats, des conférences et exposés, des prix et concours. De cette évolution générale, Aix-en-Provence offre une belle illustration, dont J.-Y. Naudet a su joliment restituer les traits les plus saillants.

L'ouvrage réunit plusieurs études et communications, pour la plupart inédites, que leur auteur s'est donné la peine d'organiser harmonieusement. L'ensemble tient à la fois de l'histoire de la science économique, de l'histoire de l'enseignement supérieur et de l'histoire locale. Le destin de l'économie à Aix-en-Provence y est parfaitement situé parmi les grandes évolutions que connaît, en ce domaine, la France contemporaine (pp. 13-15, 43-47, 78-79) : l'apparition de la science économique (dans le dernier quart du XVIII^{ème} siècle), l'essor des universités et de l'enseignement supérieur (à partir du Premier Empire), le développement des cours d'économie politique au sein des facultés de droit, puis de sciences économiques (depuis les années 1860-70 jusqu'à dans les années 1970). J.-Y. Naudet nous invite à parcourir une galerie de portraits ; mais il nous emmène aussi nous promener à Aix-en-Provence et dans ses environs. Alors que nous rencontrons ceux qui y faisaient vivre l'économie, nous découvrons également les antiques recoins de la cathédrale Saint-Sauveur (voisine des anciens bâtiments de l'université), le cimetière Saint-Pierre – pas la grande nécropole marseillaise et ses célèbres pinèdes, mais le village endormi qui a pris le nom du quartier d'Aix où il se trouve – et jusqu'aux courbes



contemporaines de la nouvelle Bibliothèque universitaire des Fenouillères. Car les économistes aixois, qui sont les personnages principaux du livre, ont œuvré dans un cadre unique, enseigné ou discours dans des lieux non dénués de charmes et de personnalité. Ainsi, nous pénétrons, au détour d'un portrait ou de la description d'une époque ou après une courte escapade à Marseille, dans les murs de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence, dans les bâtiments de l'Université, de ses Facultés et même jusque dans la salle d'économie politique – lieu d'étude, mais aussi de séminaires et de débats – disparue il y a seulement quelques années (pp. 66-67).

Cette *Brève histoire des économistes aixois* n'est pas que l'œuvre d'un universitaire, un livre rigoureusement écrit et parfaitement informé. Son auteur ne sait pas seulement de quoi il parle : il connaît – et intimement – la géographie physique et humaine des lieux et institutions qu'il évoque, puisque ces endroits ont été et restent *sa Ville*, *son Université*, *sa Faculté de droit*, *son Académie*. Qui d'autre que Jean-Yves Naudet – lui-même éminent économiste, académicien et aixois – pouvait raconter avec plus de précision, mais aussi avec plus d'affection et de sincérité l'histoire de l'économie à Aix-en-Provence ?

Aucun des économistes aixois dont Jean-Yves Naudet reconstitue « brièvement » le parcours n'est un personnage très considérable. Point de noms ronflants, connus du grand public ; il n'est question que de seconds couteaux. Mais il y a toutefois, parmi ceux-ci, quelques fines lames : Charles de Ribbe, précurseur de la sociologie économique, Alfred Jourdan, explorateur des relations entre droit, éthique et économie, Claudio Jannet, figure du « catholicisme économique », Albert Schatz, excellent historien de la pensée économique, ou encore Camille Perreau, auteur d'un des manuels d'économie les plus utilisés dans la première moitié du XX^{ème} siècle... Tous ces économistes aixois – et d'autres que l'on retrouve dans le livre de J.-Y. Naudet – mériteraient certainement plus d'attention aujourd'hui, pour leurs travaux, mais aussi parce qu'ils ont activement participé à la promotion de la science et à la diffusion des idées économiques auprès d'un large public d'étudiants et de personnes cultivées ou simplement curieuses. Il ne suffit pas de



constater l'importance prise par l'économie aux XIX^{ème}-XX^{ème} siècles, en France comme ailleurs. Encore faut-il comprendre par quels canaux cette « science funèbre » (Th. Carlyle) et « peu divertissante » (A. Thiers) a progressivement gagné les esprits et même certains cœurs. Or, il a toujours existé, à côté des grandes écoles de pensée (Glasgow, Cambridge, Vienne, Chicago...) et des grandes œuvres, majestueusement architecturées, pouvant prétendre au statut de cathédrale, des institutions et des édifices plus modestes, mais aussi plus accessibles au commun : des églises et chapelles à partir desquelles est également portée la bonne parole et transmise une même foi. Aix-en-Provence n'a été ni le moins actif, ni le moins pittoresque de ces centres d' « évangelisation économique ».

Comme le montre donc J.-Y. Naudet, à Aix-en-Provence – au sein de son Université et, dans une moindre mesure, de son Académie – s'est maintenue jusqu'à nos jours, non pas à proprement parler une « école » (du moins pas avant une époque récente), mais une véritable tradition (pp. 57, 67, 73, 75).

Certains le regretteront peut-être : le récit d'*Une brève histoire des économistes aixois* s'arrête à l'orée des années 1970. La raison principale en est qu'avec la massification de l'enseignement supérieur, en sciences économiques comme dans les autres domaines, l'inflation du nombre des étudiants et des enseignants rendait plus difficile la composition d'un tableau tant soit peu complet de la situation de l'économie à Aix, en particulier de ce qui est devenu la plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (pp. 11, 88-89). Mais il y a une autre raison à cette trêve du récit : c'est que, s'il avait eu à traiter de la période la plus récente, l'auteur aurait eu à parler de lui-même et des milliers d'étudiants qui, pendant plusieurs décennies, à l'Institut d'études politiques, à la Faculté d'économie appliquée et la Faculté de droit, ont assisté à ses cours et lu son manuel d'*Économie politique*. On ne lui reprochera donc pas cette discrétion, d'autant moins que les allusions au présent ne sont pas absentes de la dernière partie et de la conclusion de l'ouvrage. Ainsi, d'autres que J.-Y. Naudet auront à écrire la suite de son histoire et à en démentir la brièveté.



On regrettera davantage la rareté des notes de bas de page et des références bibliographiques. Il est vrai que beaucoup de sources sont citées dans le corps du texte, de même que certains travaux de recherche. Mais les références exactes ne sont presque jamais données – sauf dans le cas de Claudio Jannet (pour lequel J.-Y. Naudet fournit une bibliographie, pp. 40-41). Ce défaut d'indications précises (d'« appareil scientifique », comme on dit pompeusement) risque de chagriner ceux qui souhaiteraient approfondir leur connaissance de tel ou tel point traité par l'auteur². En revanche, ceux qui n'apprécient pas de devoir saccader leur lecture lui sauront gré de ne pas avoir multiplié les renvois et haché le fil d'un récit tiré au cordeau. À Maupassant qui lui en demandait le secret, Flaubert aurait répondu : « Le style ? Clarté, clarté, clarté ! » La *Brève histoire* de J.-Y. Naudet n'en manque pas. Une place y est en outre laissée, à côté de l'érudition qui sied à un travail académique, au détail parfois pittoresque, souvent instructif (nous pensons, entre autres, au débat entre académiciens aixois et journalistes

² Voici, par ordre alphabétique, les références des principaux travaux cités par J.-Y. Naudet : Jean Boyer, « L'ancienne Faculté de droit », *Le patrimoine architectural d'Aix-en-Provence, XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles. Recueil d'études historiques et architecturales*, Aix-en-Provence, Imp. P. Roubaud, 1985, pp. 81-91 ; François Facchini, « Histoire doctrinale du corps professoral d'économie politique dans les facultés françaises de 1877 à 1969 », Centre d'économie de la Sorbonne, 2016 (communication au V^{ème} congrès de l'AFEP, Lyon, 2015), 51 p. ; le texte d'une conférence inédite de Jean-Louis Mestre prononcée à l'Académie d'Aix sur « L'histoire de l'Université d'Aix » (dont on peut retrouver quelques développements dans « La Faculté de droit d'Aix au XIX^e siècle : état de la recherche », in Philippe Nélidoff (dir.), *Les Facultés de droit de province au XIX^e siècle. Bilan et perspectives de la recherche*, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse I Capitole, 2009, pp. 61-67, et les articles de Jean-Louis Mestre dans *Six siècles de droit à Aix, 1409-2009*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2009) ; Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004 ; Serge Schweitzer, « Le juriste et l'économiste : du divorce au rapprochement, un itinéraire », in Serge Schweitzer & Loïc Floury, *Droit et économie : un essai d'histoire analytique*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015, pp. 19-51.



marseillais du *Sémaphore* à propos des blés américains, à la remontrance excessivement polie adressée à un collègue du fait de l'indélicat oubli d'un prédécesseur, aux sifflets et persiflages dont fut victime Mme Joseph Bry parce que son doyen de mari s'était montré favorable – ô trahison ! – au transfert de la Faculté de droit à Marseille,...). Ainsi, ceux qui le connaissaient déjà retrouveront avec plaisir l'auteur des chroniques estivales publiées dans le journal *La Provence* et des petits tableaux aixois (signés Jean-Yves Le Prof) pour le site *Il court Mirabeau*. Quant à ceux qui le découvriront, ils pourront tout à la fois s'instruire et se divertir à la lecture d'*Une brève histoire des économistes aixois*.

Recensé par
Sylvain Trifilio

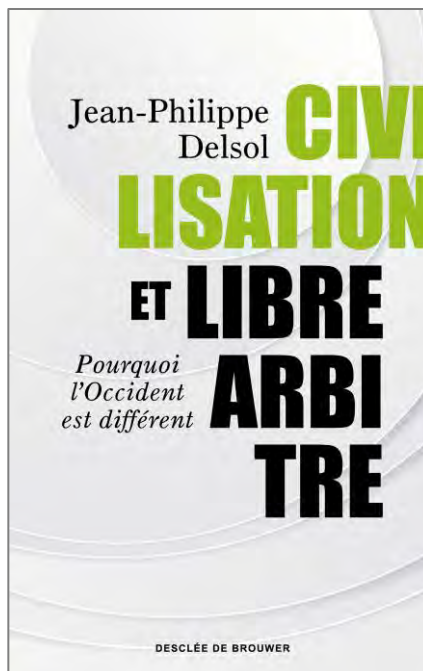


Civilisation et libre arbitre – Pourquoi l'Occident est différent

de Jean-Philippe Delsol

Éditions Desclée de Brouwer, 2022 (375 p.)

« Le libre arbitre est la capacité de l'homme à choisir ce qu'il veut penser, dire et faire » Dans son introduction (p.7) Jean-Philippe Delsol a le mérite de donner une définition précise d'un concept discuté depuis des siècles par les théologiens, les philosophes, les historiens, voire les économistes et les juristes. Cette discussion va prendre la forme d'un « récit épique » nous prévient l'auteur. Mais, tout au long de son ouvrage (375 pages) Jean-Philippe Delsol tient le lecteur en haleine, et sa conclusion me semble sans appel, précieuse pour les libéraux, limpide pour l'honnête homme du 21^{ème} siècle. Sa démarche est une interrogation, une construction, une incitation.



L'interrogation est fondamentale : la liberté de l'être humain est-elle totale, conditionnelle, relative ou illusoire ? Libre arbitre ou déterminisme ? Libre arbitre ou coercition ?

Pour répondre, Jean-Philippe Delsol nous propose une construction historique, et fort érudite. Il y a pendant des siècles une réponse théologique : la relation entre Dieu et les hommes, c'est la religion qui explique ce que peut être le comportement des êtres humains. Puis dans les temps modernes viennent les philosophes, une certaine laïcisation s'instaure et on va chercher la réponse du côté de la nature de l'être humain, avec une opposition entre optimistes et



pessimistes. Finalement, à l'époque actuelle on peut s'interroger sur ce qu'il reste du libre arbitre. La coercition, celle des États mais aussi bien celle de nos neurones, n'est-elle pas la règle ?

C'est ici que Jean-Philippe Delsol incite les hommes d'aujourd'hui à se libérer, parce que la civilisation ne peut exister sans libre arbitre : « l'essor du monde occidental est l'histoire de la liberté » (p.152).

J'ai évoqué l'érudition de l'auteur. D'une culture générale moyenne (celle d'un économiste), je n'ai cessé de découvrir des personnages et des idées que je ne connaissais pas. Ce livre est une véritable découverte, on s'étonne à chacune de ses pages, comme dans un roman policier. Mais la trame demeure très serrée. Elle est d'abord bâtie autour de la religion. Jean-Philippe Delsol juge les quatre religions monothéistes : la juive, la catholique, la protestante et l'islamiste. Le libre arbitre occupe une place ambiguë dans la religion juive, parce que Dieu laisse les hommes libres mais exige des hommes qu'ils viennent à lui « Si vous venez à moi, je reviendrai à vous » (p.43). Au demeurant l'alliance me semble passée avec le peuple élu plutôt qu'avec les individus. La religion chrétienne instaure la liberté face au péché. Mais le péché est avant tout originel car, bien que fait à l'image de Dieu, l'être humain n'est pas Dieu : il ne peut tout connaître, et s'il recherche la Vérité, il ne peut l'atteindre, sinon à travers Dieu, c'est-à-dire à travers l'amour des autres. L'homme est donc libre, mais responsable « toute la responsabilité du mal qu'ils font incombe aux hommes » (p.53). Avec le protestantisme la grâce de Dieu accompagne nécessairement l'action humaine. La dispute entre Luther et Érasme, la position nuancée de Calvin, occupent dix pages passionnantes de Jean-Philippe Delsol (pp. 92-102). Mais la position protestante sur la prédestination n'est pas sans rappeler celle de Saint Augustin chez les catholiques, et en réalité c'est Saint Thomas d'Aquin qui tranche : l'être humain est libre dans sa recherche de la vérité, mais il ne peut la découvrir qu'à travers son histoire personnelle au contact du bien et du mal (cela me permet de faire allusion à la phénoménologie et au personalisme d'un philosophe célèbre appelé Karol Wojtyła). Enfin, aucun doute en ce qui concerne l'Islam : « L'Islam ne tolère pas le moindre arbitre » (p. 89) Sans doute l'évolution de l'islamisme aurait-elle changé avec Averroès, mais il a été



écouté par l'Occident (Saint Thomas) et pas par les Musulmans. Il y a eu cependant des penseurs musulmans hérétiques, comme Mullà Sadra au 17^{ème} siècle qui oppose les conflits temporels impliqués par le Jihad au conflit moral permanent que représente la quête spirituelle de l'homme (p. 90). Jean-Philippe Delsol reviendra plus tard sur l'Islam pour démontrer comment le déterminisme exclut tout progrès.

Moins averti de l'histoire de la philosophie, j'ai beaucoup appris sur l'apport des philosophes au cours des temps modernes, et sur les fameuses « Lumières ». Descartes remplace la référence à Dieu par une réflexion sur la nature de l'être humain. L'homme est comparé à une machine ; il se comporte suivant le programme qui lui a été donné. (p. 121). Viennent ensuite en revue d'une part les philosophes anglais inspirés par le protestantisme, avec une place importante pour Hobbes et Hume, qui inspirera à son tour Adam Smith, et d'autre part Kant et sa liberté rationnelle : l'homme est libre quand il se comporte conformément à la raison, qui est universelle. Voltaire est encore plus clair « la doctrine contraire à celle du destin est absurde ». Le drame intellectuel est que ce glissement progressif vers le déterminisme s'accélère avec le 19^{ème} siècle : Hegel, puis Auguste Comte, puis Marx (l'homme serait simple produit du mode de production, c'est-à-dire de la transformation de la matière). Fort heureusement, nous dit Jean-Philippe Delsol, il y a les économistes autrichiens, dans la lignée de Carl Menger, Mises et Hayek. (p. 181) Merci Jean-Philippe, vous réparez ainsi un oubli à mes yeux important sur la philosophie d'Adam Smith (p. 178) : dans la « Théorie des Sentiments moraux », le père de la science économique met en évidence le sentiment d'empathie : l'être humain n'a aucun espoir de vivre seul (« animal social » cher au 18^{ème} siècle), il a donc besoin d'aller vers les autres et de savoir ce qu'ils pensent et ce dont ils ont besoin pour satisfaire ses propres besoins. Ainsi le propre de l'être humain est d'échanger, et dans l'échange les deux parties trouvent leur intérêt puisque chacun a sa propre idée de la valeur du bien qu'il désire et de celui dont il veut se défaire : subjectivité de la valeur.

Mais le déterminisme ne va-t-il pas l'emporter grâce aux progrès de la science, et en particulier des sciences de la connaissance et de la



neurologie ? Ne sommes-nous pas déterminés par notre cerveau ? (p.295). Jean-Philippe Delsol n'y croit pas beaucoup « l'intelligence artificielle n'est pas intelligente » (p. 306). On ne peut revenir à l'homme-machine de Descartes.

Progressivement, Jean-Philippe Delsol nous amène où il veut en venir : la nature de l'être humain. Il a en propre de rechercher le bien et « le libre arbitre amplifie le bien » (p. 333). Ce qui anime en permanence l'être humain est la recherche de la vérité, mais il n'est pas Dieu, donc ne peut atteindre la vérité, c'est la raison pour laquelle il est faillible. Mais il y a loin de l'erreur à l'irresponsabilité : « La connaissance de nos fins n'est jamais d'évidence. Elle mérite d'être explorée sans cesse dans la quête inévitable de la vérité ».

L'ouvrage se termine donc sur une interrogation : que penser du jugement de la Cour de cassation qui a innocenté le crime de Kobili Traoré qui a tué sa voisine juive de 65 ans Sarah Halimi au prétexte qu'il était sous l'emprise de la drogue et qu'il souffrait de troubles psychiatriques ? Voilà donc quelqu'un qui n'a pu avoir son libre arbitre ! Cette interrogation démontre comment l'histoire de la pensée se trouve toujours associée à l'histoire des faits. Pour avoir associé dans mon cours d'histoire des Idées et des faits économiques, j'ai repéré les passages de l'ouvrage de Jean-Philippe Delsol dans lesquels il associe étroitement débat sur le libre arbitre et grands événements, de la chute de l'empire romain aux guerres mondiales en passant par la découverte du nouveau monde, et la Révolution française. Cette interrogation permet aussi de comprendre pourquoi il est légitime de parler de civilisation en se référant à l'Occident. Car, par rapport à d'autres cultures barbares, l'Occident, par un processus d'essais et d'erreurs, a finalement permis à l'être humain de vivre dignement parce que sa vie, sa liberté et sa propriété sont respectées. Aujourd'hui l'Occident porte-t-il encore les valeurs de la civilisation ? Il faut que les libéraux s'en occupent sérieusement, l'ouvrage de Jean-Philippe Delsol nous y incite.

*Recensé par
Jacques Garelli*



La France sens dessus dessous

de Sophie de Menthon

Propos liminaire de Luc Ferry

Éditions Eyrolles, 2021 (154 p.)

Voici un ouvrage qui en effet peut laisser le lecteur libéral sans dessus dessous. Sans dessous par le talent pédagogique de Sophie de Menthon qui dénonce les méfaits de la gauche française et de l'Etat Providence, mais sans dessus parce que certains thèmes font écho à la pensée unique et s'écartent discrètement du libéralisme. Fort heureusement j'ai pu récemment constater que Sophie de Menthon s'est considérablement rapprochée de la pensée libérale en lançant une pétition *SOS : Libéralisme en danger*.



Sophie de Menthon a le sens de la formule. Lire le sommaire de son livre est un régal. Par exemple : 40 ans que l'Etat se trompe, Le virus administratif, Code du travail ou code du chômage, La mondialisation, profitons-en, Bosser : une malédiction française. On ne peut mieux faire. A coup sûr le lecteur sera alléché, et il sera ensuite convaincu parce que l'argumentation est tout aussi pertinente et précise que le titre. C'est que Sophie de Menthon est chef d'entreprise et connaît les raisons pour lesquelles la croissance et la compétitivité françaises sont menacées : l'Etat est trop présent. Trop d'impôts, et surtout trop de cotisations sociales : le prix du travail est artificiellement gonflé pour entretenir un système social au demeurant inefficace. La faute en revient aux



politiciens « la politique spectacle n'arrange rien » (p. 109). Il faudrait, comme le suggère Luc Ferry dans la préface, « un Etat conscient de ses responsabilités autant que de ses limites » (p. 14). Cependant l'opinion publique ne comprend pas le rôle de l'entrepreneur, ce patron à qui on reproche la réussite et le profit (p. 82) et qui ne rêve que de licencier. Sophie de Menthon a la lucidité de juger sans ménagement « l'homme providentiel » (pp. 105-116). Elle dénonce « l'équation impossible du « en même temps » (p. 106) qui conduit à l'incohérence des interventions politiques dans l'éducation, le chômage, l'émigration, le fichage, le service militaire, la sécurité et les migrants, etc. « La technostructure est solide au poste. La haute administration est presque attendrissante. Ils se sont même mariés entre eux, de vraies familles au pouvoir depuis l'école » (p. 108). Dans ces conditions on comprend les gilets jaunes : à mort les élites. « Des années de socialisme ayant pour objet l'égalitarisme plus que l'égalité ont fait que nous avons finalement estimé que niveler par le bas était peut-être la solution » (p. 111).

Mais alors, que faire ? C'est ici que l'auteur nous propose une vieille lune française : le travaillisme assorti de la participation des salariés au capital de l'entreprise, et le lecteur libéral sera surpris de voir la lutte des classes au programme (pp. 41-61). On part d'un postulat bien connu « le travail est le seul facteur de création de richesse ». Mais le capital et les actionnaires comptent aussi, et « cela ne veut rien dire de vouloir prendre l'argent là où il est » (p. 52). Donc il est temps de réconcilier le travail et le capital » (p. 57) C'est, me semble-t-il, ce que Sophie de Menthon appelle « le libéralisme à la française », elle demande « un petit effort » à l'Etat : « le vrai pas décisif à franchir est la mise en place d'une politique d'actionnariat salarié qui ouvre le capital de l'entreprise à l'ensemble des collaborateurs ». Et elle se réjouit de ce que la France soit « le premier pays européen pour l'actionnariat des salariés (40% des salariés européens actionnaires sont français) » (p. 52)

Certes, l'actionnariat des salariés est une formule a priori préférable à l'assistanat et aux primes imposées par l'Etat et financées par des ressources inconnues, qui seront celles du contribuable et du cotisant. C'est la « drogue aux aides sociales » (p. 52). Mais il y a un grand écart entre ce « libéralisme à la française » et le libéralisme classique. Je



me permettrai donc amicalement de dire à Sophie de Menthon ce que les libéraux pensent de l'actionnariat des salariés ainsi proposé.

1° Le travaillisme est un concept socialiste, hérité purement et simplement du manifeste marxiste. Le travail est certes un facteur de production, mais il s'associe naturellement au capital investi, et encore à l'art d'entreprendre (ce que tout le monde, y compris les chefs d'entreprises, oublie). La valeur ajoutée par l'entreprise conduit donc à trois rémunérations : le salaire du travailleur, l'intérêt de l'investisseur et le profit de l'entrepreneur individuel ou des actionnaires de la société qui exercent la gouvernance. Tous ces facteurs concourent, et ne s'opposent pas. Ils n'ont d'ailleurs de valeur finale que ce que les clients voudront bien leur reconnaître, car comme son nom l'indique l'entreprise n'est qu'un intermédiaire « entre » des ressources productives et des besoins à satisfaire.

2° La participation des salariés au capital de l'entreprise peut se révéler une excellente recette, et sans doute Sophie de Menthon la pratique-t-elle pour son propre compte. Mais pourquoi en faire une politique « nationale » ? On dérive ainsi vers une tradition en effet bien française, remontant aux lois Debré, et on réduit arbitrairement la liberté de l'entreprise. D'ailleurs la participation au capital de son entreprise peut être pour le salarié une mauvaise affaire : elle lie l'avenir du salarié aux résultats de l'entreprise, qui ne sont jamais assurés sur des marchés concurrentiels. Pourquoi ne pas laisser au salarié son salaire complet (donc y compris toutes les cotisations sociales qui sont en réalité prélevées sur la valeur de son travail et non pas sur les fonds de l'entreprise comme le croient la plupart des patrons) et lui permettre d'acquérir d'autres actions en bourse que celles du capital de sa propre entreprise (« Marx à la corbeille a dit Philippe Manière), et de s'assurer pour sa retraite, pour ses risques de santé et de chômage ? C'est ici que l'on serait dans la pure logique du libéralisme et qu'on accèderait à une compétitivité mondiale.

Je regrette qu'il y ait eu un décalage de quelques semaines entre la parution du livre de Sophie de Menthon et l'édition de mon « Vaccin libéral ». Mais je constate avec plaisir que sa pétition récente l'a



rapprochée du « libéralisme en danger » et elle a déploré à juste titre que le « libéralisme a été l'ambition sacrifiée de cette campagne politique ». Nous voici donc réunis !

*Recensé par
Jacques Garelli*



Benjamin Constant

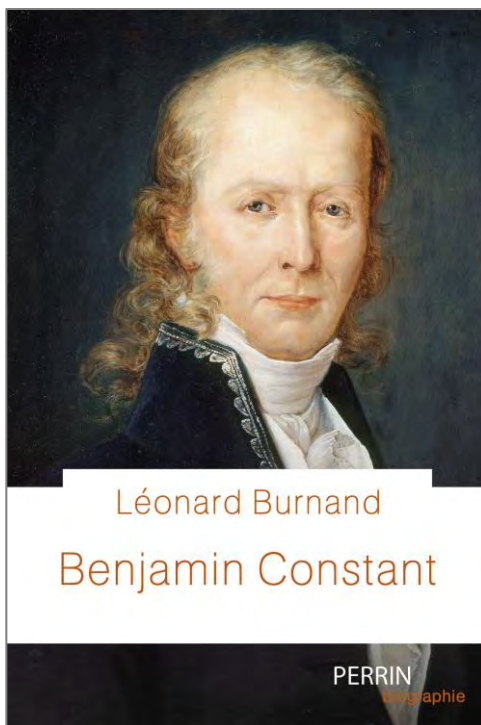
de Léonard Burnand

Éditions Perrin, 2022 (351 p.)

Qui mieux que Léonard Burnand, professeur d'histoire moderne à l'Université de Lausanne et directeur de l'Institut Benjamin Constant sis dans la même ville, pouvait écrire une biographie de l'écrivain et de l'homme politique libéral français ? Les Éditions Perrin viennent de faire paraître un ouvrage sur Constant, constitué de dix-neuf chapitres plutôt brefs. L'objet en est donné par l'auteur en liminaire : il s'agit du travail d'un pur historien, animé par une méthode contextualiste, qui entend éclairer sous un jour nouveau plusieurs aspects de la vie de Benjamin Constant, notamment

sa jeunesse (pp. 19-21). Ceux donc qui croiraient trouver des développements substantiels sur la philosophie politique seront déçus. Il s'agit en effet d'une biographie à la française, plutôt à la francophone, et non à l'anglo-saxonne, si nous pouvons nous exprimer ainsi : l'auteur n'est ni un philosophe du politique, ni un historien des idées. De notre point de vue, par définition contestable, nous touchons là les forces et les faiblesses de la biographie, mais sans doute est-ce parce que nous n'avons pas la même formation que l'auteur.

Quoi qu'il en soit, nous avons pris beaucoup de plaisir à la lecture de l'ouvrage, non seulement – ceci va sans dire – parce que le sujet est passionnant, mais encore parce que Léonard Burnand témoigne de





qualités de synthèse et de didactisme évidentes, qu'il s'agisse de traiter de la vie même de Benjamin Constant ou de cette succession de pays et de régimes sur un peu plus de six décennies au tournant des XVIIIème et XIXème siècles. Reprenons quelques aspects qui nous ont paru saillants.

L'auteur rappelle que si Constant a toujours été loué pour son brillant esprit, il n'a cessé d'être vitupéré pour son caractère (pp. 10-11). Un caractère qui renvoie finalement aux critiques récurrentes contre le libéralisme, à commencer par le cœur froid, l'égoïsme et la soif de l'argent (pp. 10, 12 & 16). Si Léonard Burnand se défend de toute visée apologétique, il faut reconnaître que sa biographie se réfugie dans une neutralité historique qui a tout de même du mal, en dépit de tous ses efforts, à obombrer les traits de caractère et les actions les moins reluisants de Constant. Traits et actions bien connus autour de la passion du jeu et des femmes.

Un libéral relèvera avec ironie que le père de Benjamin se méfiait des collèges publics et qu'il décida de confier son fils à des précepteurs à la compétence plus qu'évanescence. Le livre compte ici sans doute ses pages la plus amusantes (pp. 38 s.). Aussi Benjamin intègre-t-il à... 14 ans l'Université d'Erlangen, en Allemagne, puis celle d'Edimbourg, en Ecosse, où il suit avidement les leçons de philosophies morales d'Adam Ferguson – sa rencontre avec Adam Smith n'est pas mentionnée – (p. 53). Pas sûr qu'il ait assimilé toute la rigueur de cette philosophie, mais il n'est pas anodin que Constant se soit frotté aux Lumières écossaises....

Autre point incontournable : Benjamin Constant et les Cent Jours. La volte-face au sujet de Napoléon en l'espace de quelques heures constitue l'un des griefs essentiels contre l'opportunisme constantien (pp. 200 s.). Léonard Burnand entérine de manière convaincante la défense pro domo de Constant qui, par-delà ses circonvolutions politiciennes, sera toujours resté fidèle à ses principes (pp. 207-208).

C'est ici, nous semble-t-il, que la biographie touche à ses limites. En effet, si la plume de l'auteur est d'une clarté et d'une simplicité limpides, l'ouvrage glisse sur l'idéologie – au sens neutre du terme – de Constant.



Certes, celui-ci est continûment qualifié de libéral, mais la biographie commet une erreur renouvelée à cet égard. En effet, dans l'introduction, Léonard Burnand fait référence à Guizot et aux doctrinaires qui prônerait un « libéralisme étatiste et interventionniste (sic) » en contrepoint du libéralisme constantien (p. 11). Vers la fin du livre, le terme libéral se trouve de nouveau appliqué très extensivement à plusieurs intellectuels et hommes politiques, tel Guizot (p. 251). Le directeur de l'Institut Benjamin Constant renvoie en note à « l'individu effacé » de Lucien Jaume selon lequel le libéralisme français se distinguerait de son homologue anglo-saxon du fait de son rapport à l'État. Or, Guizot n'a jamais été libéral, même si beaucoup d'ouvrages sur l'histoire des idées commettent ce contresens¹.

Il eût été utile à cet égard que Léonard Burnand définisse le libéralisme. Or, c'est avant tout la dimension politique du libéralisme constantien qui est mise en avant et les mots de « libéralisme politique » sont d'ailleurs utilisés en plusieurs occurrences (pp. 158 & 262). Il faut attendre la recension de sa conférence sur la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes de 1819 pour constater que celle-ci se conçoit comme la liberté en tout (p. 236) et l'analyse des *Mélanges de littérature et de politique*, parus dix ans après, pour que cette célèbre expression soit mentionnée (p. 264).

C'est que, en réalité, la biographie est strictement chronologique, ce qui se conçoit, sans, on l'a dit, de chapitre spécifique consacré à la philosophie politique et plus largement aux idées politiques – et encore moins économiques – de Constant. On trouvera donc, de manière éparse, une référence aux grands thèmes de Constant, écrivain et homme politique : la protection des droits de l'Homme contre l'arbitraire qui nécessite des garanties constitutionnelles et institutionnelles, et le respect de principes. Léonard Burnand reprend avec à propos le combat du Français contre la traite des Noirs (pp. 251 s.) et pour la liberté de la presse (p. 244). Il consacre un chapitre à

¹ Nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage : *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron*, Odile Jacob, 2020.



Benjamin député – ce qu’il fut de 1818 à 1822, puis de 1824 à son décès en 1830, par-delà le changement de roi – (pp. 241 s.). Il livre le fil conducteur de la vie de Constant et, sans surprise, il s’agit de la liberté. L’un des jeunes amis de Benjamin Constant à l’Université disait déjà joliment : « Il semble avoir aspiré la liberté avec son premier souffle » (p. 55). Et le dernier terme qui soit écrit de sa main, début décembre 1830, est « libertés » (p. 273).

Léonard Burnand souligne que 150 000 personnes assistèrent à l’enterrement de Constant, soit l’équivalent d’un cinquième de la population parisienne ! La jeunesse du Quartier Latin avait notamment répondu à l’appel d’un jeune étudiant en droit... Auguste Blanqui, ce qui ne manque de sel (p. 276) ! Victor Hugo fera part avec superbe de ses condoléances à l’épouse de Benjamin : « Il laisse deux veuves : vous et la France » (pp. 274-275).

A ceux qui ne connaîtraient pas la vie trépidante de Constant comme à ceux qui auraient des lumières, même substantielles, à son sujet, nous ne saurions que conseiller la biographie qui lui est consacrée par Léonard Burnand. Nous avons dévoré d’un trait cet ouvrage consacré au « maître de l’école de la liberté » et à son époque (p. 274).

*Recensé par
Jean-Philippe Feldman*



SOUTENEZ LE
JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS
ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE
ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE
ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) :	20 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) :	30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro inclus

Tarif normal (frais de port inclus):	60 €
Tarif de soutien (frais de port inclus):	120 €

Nom, prénom
Société, institution
Adresse.....
.....
Code postal
Ville
Pays
E-mail

Commande et règlement par chèque :
Envoyer votre bulletin d'abonnement
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier
en vous connectant à notre site en ligne :

<https://www.journaldeslibertes.fr>

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France



JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm
(hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro¹ : 500 € ☐
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros¹ 1 500 € ☐

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous ☐
- transfert Paypal ☐
- chèque ci-joint ☐

Relevé d'Identité Bancaire			
IREF - INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES 199 CHEMIN DU PANORAMA JOURNAL DES LIBERTES 69300 CALUIRE			
Domiciliation ROTSCHILD MARTIN MAUREL			
Identification nationale (RIB)			
Code banque 13369	Code guichet 00007	N° de compte 70870804023	Clé RIB 70
Identification internationale (IBAN)			
IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370			
Identification bancaire (BIC)			
BMMFR2A			

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart



Journal des libertés

35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

journaldeslibertes.fr



WM22-85193-0017-JDL17